

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Georges Bernard

1586 - 1633

* * *

Année 1615

3 E 69 / 163

par Thomas Spinosa

Obligation pour [Salomon Lombard] contre Esprit Pourret – [feuillet volant]

Le 08/01/1616 Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues s'est obligé envers monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38) pour trois charges huit panaulx de conségal et trois charges un panau de blé annone, mesure courante, selon leur compte-final des affaires faites entre eux procédant des grains prêtés par ledit Lombard. Le tout à payer à la Sainte-Magdeleine avec hypothèque de la part de la mègerie que ledit Pourret a avec Claude Ferrier, tant pour le grain que pour le bétail, ainsi que sa part de blé dans la mègerie qu'il a avec François Vieil, et hypothèque de tout le semé qu'il a en propre et tous ses fruits.

« Je suis payé entierement dudit Pourret et consens a la canselation de l'acte, fait ce 28[?] novembre 1616. » [Signé : Lombard]

Dette pour sieur Lombard – f°1

Le 02/01/1615 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, deux charges de conségal et une charge d'orge prin, mesure courante ; l'orge pour semer cette année, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques. Fut présent Pierre Bourcet, maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues qui s'est porté pleige. Ledit Beymond hypothèque le semé d'orge. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal]

Le 05/01/1615 ledit Lombard a consenti à faire barrer cet acte et fait quittance audit Beymond. Fait en présence de Michel Bret et Guillaume Morelli de Cabrières-d'Aigues (84).

Dette pour monsieur Lombard – f°2

Le 05/01/1615 ont comparu Jean Auquier et Jean Durand, de Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges quatre panaulx de conségal et une charge huit panaulx de blé annone, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment, d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Claude Tamisier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Richaud et Philippe Arnoulx de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Dette pour sieur Lombard – f°4

Le 07/01/1615 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges et demie de conségal et une demie charge de blé annone, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque du semé de trois saumées qu'il a à présent quartier de La Boisse limitrophe de la terre de Me Pons May. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean La Coste, de Céreste (04), et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : de Lacoste, B Icard]

Dette pour Nicolas Armelin – f°5

Le 07/01/1615 a comparu Laurent Reymond de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Armelin, marchand de Pertuis (84), absent, quatre charges de conségal mesure courante, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Fut présent Me Joseph Emin de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Esprit Pourret et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : Emin, C Tamisier]

Dette pour monsieur Lombard – f°6

Le 07/01/1615 a comparu Jacques Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), présent, trois charges de conségal mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre ou payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Peirre Laugier de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Le 14/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Darbon. Fait en présence de Jean Chansaur et Jean François Bouzon de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°7

Le 07/01/1615 a comparu David Baridon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Bressier et Jean Martin fils de Jean de ce lieu.

Le 11/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Baridon. Fait en présence d'Hélion Jausseran et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet]

Reconnaissance de dot pour Marguerite Rougas – f°7

Le 07/01/1615 a comparu Jean Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari de Marguerite Rougas, lequel a confessé avoir précédemment reçu de Guillen Rougas dudit lieu, habitant désormais à Pertuis (84), présent, la somme de 15 livres pour reste et entier paiement de la dot constituée par lui à ladite Marguerite sa fille dans leur contrat de mariage chez ce notaire le 10/10/1607, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Hupais maître tailleur et Antoine Chansaur de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

Dette pour sieur Lombard – f°9

Le 07/01/1615 a comparu Benoît Abel, maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six charges six panaulx de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Martin Philip de ce lieu. [Signé : M Phelip]

Dette pour sieur Lombard – f°10

Le 07/01/1615 a comparu Jean Escoffier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal, en prêt, reçus précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Martin Philip de ce lieu. [Signé : M Phelip]

Le 30/08/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Escoffier, absent. Fait en présence de Jean La Coste et François Rougon de ce lieu.

Promesse pour Me Jean Guillaume Sauvecane – f°11

Le 09/01/1615 a comparu Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir retiré ce jour des mains de Me Jean Guillaume Sauvecane, ancien consul de la communauté de ce lieu, présent, la somme de 120 livres « qu'il veut employer au payement des cosses dues a Loys Jordan fermier dudit droict pour les terres de la bastide de ladite communauté et autres afferes dont il a esté gagé en ses biens selon les exploictz sur ce faictz. » Ledit Allemand a promis « en fere chargement en son compte et en fere tenir quicte ledit mestre Sauvecane envers ladite communauté. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Gabriel de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel, Sauvecane]

Dette pour Jacques Gueidan – f°12

Le 13/01/1615 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan fils de feu Jacques de ce lieu, présent, la somme de 7 livres pour le prix de cinq panaulx de conségal et cinq panaulx d'orge, le tout reçu précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84) et Mathieu Pavin de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : M Pavin]

Le 31/08/1615 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Barthélémy. Fait en présence de Brancais Vian et Jean Silvy de ce lieu. [Signé : J Gueidan]

Dette pour sieur Lombard – f°13

Le 13/01/1615 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée de blé annone mesure courante, reçue en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Chainé et Pierre Laugier de ce lieu.

Le 08/10/1616 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Pardigon. Fait en présence de Jean Pascal et Claude Favier.

Dette pour Antoine Pourchier – f°13

Le 17/01/1615 a comparu Etienne Leotard de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 46 livres 10 sols pour l'achat d'un bœuf poil rouge, acheté dudit Pourchier, reçu ce jour d'où quittance, à payer en deux paies, moitié le 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : E Leotard]

Le 21/11/1616 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Leotard présent. Fait en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane et Pierre Beymond. [Signé : Sauvecane, E Leotard]

Dette pour Antoine Martin – f°14

Le 19/01/1615 a comparu François Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Martin, du Champsaur en Dauphiné, absent, la somme de 15 livres reçue en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Jean Pourret de ce lieu.

Le 11/08/1615 acte barré en présence dudit Martin qui fait quittance audit Solliers. Fait en présence de Louis Porre de ce lieu et Daniel Roux de La Motte-d'Aigues (84).

Dette pour sieur Lombard – f°15

Le 19/01/1615 ont comparu Jean Malan et Marquet Nicolas, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségat, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque des semés d'orge qu'ils ont cette année à La Motte-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Grégoire Richaud de ce lieu.

Dette pour sieur Lombard – f°16

Le 19/01/1615 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud et Pierre Roman de ce lieu. [Signé : P Roman]

Le 10/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Gaillard. Fait en présence de Jean Sauvat et Jean La Coste de ce lieu.

Dette pour sieur Lombard – f°17

Le 19/01/1615 ont comparu Barthélémy Jourdan et Jean Dupuy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, ledit Jourdan une charge et demie de conségat et ledit Dupuy cinq panaulx de conségat, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque des semés d'orge qu'ils ont et auront cette année à La Motte-d'Aigues (84) et Saint-

Martin-de-la-Brasque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Pavin et Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues.

Dette pour sieur Lombard – f°18

Le 19/01/1615 a comparu Jean François Bouzon laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges de blé annone mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Dupuy et Monet Romane de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Dette pour sieur Lombard – f°19

Le 20/01/1615 a comparu Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségat, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque des semés d'orge et d'avoir à La Motte-d'Aigues. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaume Roman et Louis Porre de ce lieu.

Achat de cense pour Martin Philip – f°20

Le 21/01/1615 a comparu Etienne Chauvet, d'Ansouis (84), lequel a vendu à Martin Philip maître fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un droit de cense et directe et tout ce qui en dépend qu'il a sur une maison par lui vendue à Etienne Reymond, d'Ansouis, située aux faubourgs d'Ansouis, quartier de France, confrontant maison de Guillen Michel, la rue allant au Valat Neuf, suivant acte d'aliénation chez Me Pierre Bessiere notaire royal d'Ansouis du 28/09/1604. La cense est de 8 florins à chaque Saint-Michel. La vente est faite pour le prix de 72 livres, somme reçue précédemment, en partie en blé et en partie en argent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane de ce lieu et monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : J Chavet M Phelip, Lombard, T Sauvecane]

Dette pour Me Pascal Sicard – f°22

Le 21/01/1615 a comparu Guillaume Silvestre ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, une charge de conségat, une charge d'orge, une charge et demie d'avoine et six panaulx de blé annone, mesure courante, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathurin Colomb et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 27/02/1616 acte barré en présence dudit Sicard qui fait quittance audit Silvestre, ayant été payé précédemment. Fait en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Brun et Gaspard Massie. [Signé : Sicard]

Dette pour sieur Lombard – f°23

Le 21/01/1615 a comparu Claude Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, une charge de blé annone et deux saumées de conségat, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Balthazar Lantelme de ce lieu. [Signé : Sicard, Lombard]

Le 19/10/1615 acte barré, ledit Lombard faisant quittance audit Rougon. Fait en présence de Guilhen Nicolas et Michel Bret.

Dette pour sieur Lombard – f°24

Le 22/01/1615 a comparu Jean Durand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge huit panaulx de blé annone,

en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Balthazar Gueidan et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Gueidan]

Dette pour Antoine Martin – f°24

Le 26/01/1615 a comparu Michel Chivalier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Martin, du Champsaur, absent, la somme de 25 livres 10 sols, reçue précédemment d'où quittance, à rendre fin avril, avec hypothèque d'une boutte et du vin qui y est, dans la cave de la maison d'Honoré Ginies. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Canard et Antoine Martel de ce lieu.

Le 11/05/1615 ledit Martin a confessé avoir été payé par ledit Chivalier, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Chansaur et Louis Garcin de ce lieu.

Dette pour Antoine Martin – f°25

Le 26/01/1615 a comparu Antoine Canard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Martin, du Champsaur, absent, une charge de conségal, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal et Antoine Canard de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal]

Dette pour Antoine Martin – f°26

Le 26/01/1615 a comparu Antoine Canard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Martin, du Champsaur, absent, la somme de 15 livres en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Vassal et Antoine Martel de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal]

Dette pour monsieur Lombard – f°26

Le 26/01/1615 a comparu Joseph Just, de Marseille (13), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en « presences que dessus. » [Signé : Joseph Just]

Le 14/08/1615 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Just, présent. Fait en ce lieu en présence de Claude Favier et Me Bernard Constans de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

Dette pour Me Jacques Martin – f°27

Le 27/01/1615 ont comparu Jean Gaillard et Balthazar Lantelme fils de feu Antoine, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, ledit Gaillard deux charges de conségal et ledit Lantelme une charge de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Marion [Marie] de ce lieu. [Signé : Morel]

Le 04/09/1615 ledit Martin a fait quittance auxdits Gaillard et Lantelme. Fait en présence de Pons Aubin et Claude Favier de ce lieu.

Mègerie pour Balthazar Lantelme – f°28

Le 27/01/1615 ont comparu Balthazar Lantelme, fils de feu Antoine, de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jean Gaillard de ce lieu, lesquels ont déclaré avoir passé une convention, entre eux. Ledit Gaillard a semé cette saison aux semences dernières une terre dudit Lantelme en ce lieu, quartier de Rorabeau, confrontant terres d'Henry Darbon et de Jean Sauvecane. Ledit Gaillard a fourni le blé semé. Chacune des parties entrera par moitié dans tous les frais jusqu'à l'aire. Les grains nets se partageront après que ledit Gaillard aura récupéré ses semences. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Anthoine Vassal, Morel]

Quittance pour Jean Villamus – f°29

Le 27/01/1615 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Pardigon de Mirabeau (84) et des mains de Jean Villamus dudit lieu, son rentier, présent, la somme de 5 livres 3 sols 3 deniers pour la taille due par ledit Pardigon pour l'année 1611, et 4 livres 12 sols pour une autre taille de l'année 1612. Ledit Villamus paie comme séquestre de la rente et contraint « l'expédition d'icelle et a ce poursuivi pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix jusques a readjournement a faulte d'obeyr dont le proces est encores pendant. » [Inachevé, acte « vaccat »]

Sommation pour Joseph Just – f°30

Le 31/01/1615 a comparu Joseph Just, écuyer de Marseille (13), « qu'estant venu a sa notice que ce matin il a esté gagé a la requeste de Gaspard de Lombard sieur de La Lubiere de Sisteron, cessionnere de George Gueidan escuier de ladite ville pour cinquante une livre pour prethendus despans taxés en suyte de sentence randue par monsieur le lieutenant general aux submissions au siege d'Aix et avoir esté prins tous les grains semés en la bastide dudit Just et soixante huit bestes a leyne prises a Anthoine Bonafoy du lieu de La Bastidonne, ores que ne luy en appartienne que trente huit bestes et tout le reste a Anthoine Bonaud, Jehan Rabanin, Anthoine Fabre et Jehan le pastre dudit bestail, le tout atemptatoirement et au prejudice des appellations intergetées par ledit Just. Et par ce qu'il n'a n'a [sic] heu loisir fere exploicter sesdites appellations et que telles saisies sont importantes, ledit Just a requis et sommé ledit Gueidan ensemble mestre Bernard Constans dudit La Tour disant avoir charge expresse dudit sieur de Lombard de relaxer lesdites gageries tout promptement et sans delay autrement a protesté des atemptatz, despans, dommages et interestz souffertz et a souffrir au moien desdites saisies et oppositions formées par ceulx a qui ledit bestail apartient et autrement comme que soyt requis acte pour luy servir en temps et lieu comme de raison. Et pour eviter a plus de longueur de proces et sans aprobation de ladite sentence et executions cy dessus exprimées comme atemptatoires les a d'abondance requis de fere aparoir du pouvoir et procuration dudit sieur de Lombard et recepvoir payement de ladite somme sauf de le repeter et en fere quittance en bonne forme autrement a protesté de la depositer riere le greffe dudit sieur lieutenant et des despans requerant acte. Ce qu'entendu par lesdits Gueidan et Constans ont dict que ledit Just fasse ce qu'il doit et ilz feront ce qu'ilz doibvent et qu'ilz bailleront leur ample responce par escript et ce disant sont sortis de l'auditoire du greffe. »

D'où acte fait et publié en ce lieu, dans ledit auditoire, en présence de Toussaint Sauvecane de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Joseph Just, T Sauvecane, Morel]

Département de querelle pour Claude Mouret – f°32

Le 31/01/1615 ont comparu Jean Olivier de Peypin-d'Aigues (84) d'une part, et Claude Mouret dudit lieu, lesquels pour « vivre en paix et sortir de tout proces pour raison de la querelle intantée par ledit Olivier contre ledit Moret il en estoit appellant » se sont accordés. Ledit Mouret baillera audit Olivier 12 livres, somme reçue, et ce pour toute prétention à cause « dudit excès et proces ». D'où quittance. Ledit Mouret fait quittance audit Olivier « de toutes denonciations faictes pardevant le sieur baille dudit Peipin depuis le passé jusques a present et promis n'en fere jamais recherche et descharge entierement Pierre Bret de Michel, sequestre, et a renoncé a l'appel intergeté comme dict est. » De même ledit Olivier « c'est desparti de toute querelle contre luy pour raison et en concequance dudit proces avec promesse n'en fere jamais demande sans prejudice du droict du roy et du procureur jurisdictionnel. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, e présence de Pierre Bret de Peypin-d'Aigues et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Claude Mouret, Morel]

Dette pour François Velixandre – f°33

Le 02/02/1615 a comparu Antoine Isnard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, une charge de conségal, reçue en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Girard et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu. [Signé : J Martin]

Le 21/09 [1615] acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Isnard. Fait en présence de Me Bernard Constans et Me Pascal Sicard.

Quittance pour les hoirs de Laurent Gaudemar – f°34

Le 02/02/1615 a comparu Guillaume Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des hoirs de feu Laurent Gaudemar et des mains de Michel Felissian leur mégier, présent, et du propre blé desdits hoirs, onze panaulx de blé annone semé cette année en une terre qu'il tient à mègerie de Georges Thurin quartier de Vaumalle, sur laquelle lesdits hoirs ont été colloqués, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard de ce lieu et Claude Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : Lantelme, Billard, C Queyrel]

Dette pour le sieur Lombard – f°35

Le 02/02/1615 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Allemand de ce lieu et Guillaume Morel. [Signé : Icard]

Le 05/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Icard. Fait en présence de Claude Ferrier et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : Icard]

Echange de bétail pour Antoine Pourchier et Mathieu Gouirand – f°35

Le 02/02/1615 ont comparu Antoine Pourchier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Mathieu Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont fait un échange. Ledit Pourchier a baillé audit Gouirand deux mulets garnis de bâts, l'un poil bouchard, l'autre noir ; ledit Gouirand a baillé audit Pourchier trois ânes, deux de poil gris et l'autre bouchard, garnis de bâts. Le tout reçu, d'où quittance. Comme les mulets valent plus que les ânes, ledit Gouirand paiera audit Pourchier 3 livres au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Philippe Astoin et Pierre Vian de ce lieu.

Le 30/08/1615 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en présence d'Antoine Reynaud et Georges Meissonnier de ce lieu.

Quittance pour Esprit Silvy – f°36

Le 02/02/1615 a comparu Marie Estienne, femme et procuratrice d'Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu d'Esprit Silvy, de La Bastide-des-Jourdans (84), absent, 12 livres à bon compte du prix de deux bœufs achetés par ce dernier audit Pourchier, acte chez ce notaire, pour un paiement total de 30 livres, comprenant 18 livres reçues ces jours passés. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Martin et Charles Girard de ce lieu.

Reconnaissance de dot pour Anne Fabre – f°37

Le 02/02/1615 a comparu Jean Silvestre, laboureur de La Bastidonne (84), lequel comme mari d'Anne Fabre, a confessé avoir reçu à l'instant d'Antoine Fabre, dudit lieu, son beau-père, absent, Jeanne Pourret sa femme présente, la somme de 12 livres à bon compte de la dot de ladite Fabre suivant son contrat de mariage chez ce notaire en 1603, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Lantelme et Brancais Vian de ce lieu.

Dette pour le sieur Martin – f°38

Le 03/02/1615 a comparu Isnard Molinet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge cinq panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Queyrel et Michel Felissian de ce lieu.

Le 19/11/1615 ledit Martin a fait quittance audit Molinet. Fait en présence de François Velixandre et Balthazar Billard.

Dette pour le sieur Martin – f°39

Le 03/02/1615 a comparu Cyprien Trouchaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, cinq panaulx de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy et François Icard de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°40

Le 05/02/1615 a comparu Antoine Martini de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, mesure courante, reçue en prêt, d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Louis Porre de ce lieu. [Signé : A Martini]

Dette pour le sieur Lombard – f°40

Le 05/02/1615 ont comparu Vinson et Pierre Mothon, frères, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Pierre et Me Louis Jourdan. [Signé : L Jourdan]

Le 10/09/1615 ledit Lombard a fait quittance auxdits Mothon. Fait en présence de Claude Favier et Jean Sauvat.

Dette pour le sieur Martin – f°42

Le 06/02/1615 a comparu Antoine Berard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge et demie de conségal, mesure courante, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret.

Le 26/08/1615 ledit Martin a fait quittance audit Berard. Fait en présence de Jean Pourret et Jacques Roux.

Quittance pour Me Philibert Brochier – f°42

Le 07/02/1615 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur substitué par dame Magdeleine de Bonne épouse et procuratrice de Charles de Créquy, fils et héritier de feu la comtesse de Sault, selon procuration chez Me Charbonneau notaire de Grenoble (38) du 03/09/1614, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Me Gilibert Brochier, de Forcalquier (04), présent, 110 livres pour le parfait paiement de 550 livres à bon compte de la rente qu'il doit au seigneur de la terre et place du Revest, paie échue en mai suivant acte d'arrentement chez Me du Mestre notaire royal de Simiane (04). D'où quittance, incluant les autres dont une quittance privée écrite par ledit Martin du 15/01/1615 qu'il retire présentement, « étant le surplus » contenu en un acte de quittance chez Me Chapuis notaire de Pertuis en novembre 1614. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de noble Charles Eyroux écuyer de Simiane et monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Martin, Broquier, Eyrous, Lombard]

Quittance pour Mathieu Freyssinier – f°45

Le 07/02/1615 a comparu François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Mathieu Freissinier de Grambois (84), présent, la somme de 30 livres à bon compte du prix des biens acquis par ce dernier dudit Pourchier, acte chez Me Richard notaire de Grambois, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence d'Antoine Icard de ce lieu et du capitaine André Brunel de Simiane (04).

Dette pour Me Jacques Martin – f°46

Le 07/02/1615 a comparu Louis Bressier ménager de Cadenet (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), présent, la somme de 90 livres pour l'achat de deux mulets, un poil noir l'autre rouge, garnis de leur bât, reçus précédemment d'où quittance, à payer au 4 mars prochaine. Fut présent Claude Ferrier marchand de Bonnieux (84), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et François Consolin de Gap (05). [Signé : Martin]

Le 25/06/1615 monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38) ayant charge de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) a consenti à faire barrer l'acte et tient quitte ledit Bressier. Fait en présence de Henry Ricard de Grambois (84) et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : Lombard, Darbon, Ricard]

Dette pour Antoine Astoin – f°47

Le 08/02/1615 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Astoin, présent, la somme de 8 écus 0 sols et six quintaux de conségal, pour l'achat d'une ânesse poil gris garnie de son bât, reçue d'où quittance, à payer en deux paies, moitié au 15 août et moitié à Noël, avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Claude Favier de ce lieu.

Dette pour sieur Lombard – f°48

Le 09/02/1615 ont comparu Jean Imbert et Antoine Mirabeau, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, mesure courante, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Rougon et Honoré Thurin.

Dette pour Jacques Gueidan – f°48

Le 09/02/1615 a comparu Michel Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, 10 livres 16 sols pour le prix d'une truie poil roux et trois quintaux de foin, le tout reçu précédemment d'où quittance, ladite somme à payer au 15 août [rien de noté pour le foin], avec hypothèque de ladite truie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Bonnefoy de La Bastidonne (84) et Helion de Bompuy de Pertuis (84). [Signé : J Gueidan]

Le 06/02/1616 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Andrieu, ayant été payé des mains de François Escoffier. Fait en présence de Jean Pascal et Claude Ferrier de ce lieu. [Signé : J Gueidan]

Dette pour Antoine Martin – f°49

Le 09/02/1615 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Martin, de Gap (05), absent, 7 livres 2 sols pour le prix du blé reçu précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin de ce lieu et Hélion de Bompuy de Pertuis (84). [Signé : J Martin]

Quittance pour Honoré Roux – f°50

Le 09/02/1615 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Roux de ce lieu, présent, 100 livres, somme reçue en trois bœufs à 27 écus pièce selon estimation faite par des amis communs [montants incohérents ?], d'où quittance

ainsi que des pâtures et rentes et « autres choses » suivant leurs actes d'arrentement et confession, « sans toucher à la rante pour le fait de la semance a venir. » Les parties se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, e présence d'Antoin Astoin et François Charpin de ce lieu. [Signé : Sauvecane, H Rous]

Accord entre Nicolas Besson et Jean de Lacoste – f°51

Le 09/02/1615 ont comparu Jean de Lacoste, maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part et Nicolas Besson maçon de La Bastide-des-Jourdans (84), lesquels ont déclaré avoir passé un accord pour « raison de l'apprentissage de l'estat et mestier dudit La Coste n'ayant pas servi le temps porté par leur convention et aussi a cause de certain excès et batterie entre eux intervenue dont y a procès pendant pardevant les officiers dudit lieu de La Bastide, et convenu que ledit de La Coste sera tenu payer audit Besson la somme de vingt quatre livres pour toute la prethension que sondit mestre luy pourroit demander a cause et en consequence des choses susdites en deux payes la moitié le quinziesme aoust prochain et l'autre ung an apres a mesme jour. » Les parties renoncent à tout procès, y compris celui pour batterie. Ledit de Lacoste devra relever ledit Besson « de toutes adjudications et esmandes que s'en pourroient ensuivre, despans, dommages et interestz » [le procureur juridictionnel pouvant tout de même demander des comptes]. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Sauvaire Bertet et François Escoffier chirurgien de ce lieu. [Signé : François Escoufier]

Le 08/09/1616 ledit Besson a confessé avoir reçu dudit de Lacoste présent, ladite somme d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Marquet Martin et Louis Porre de ce lieu.

Dette pour le sieur Martin – f°53

Le 09/02/1615 a comparu Joseph Blanchard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à sieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge de conségal, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Bertet et Barthélémy Icard de ce lieu.

Le 20/11/1615 ledit Martin fait quittance audit Blanchard. Fait en présence de Claude Favier et Jean François Bouzon.

Quittance pour Me Pons May – f°54

Le 09/02/1615 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant en son nom que pour ses frères, héritiers de feu Me Elzias Olivier chirurgien, lequel a confessé avoir reçu de Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la somme de 45 livres en déduction et à bon compte des intérêts de la somme due auxdits hoirs en principal pour le prix d'une maison acquise par ledit May dudit feu Olivier suivant acte chez Me Sauvecane. D'où quittance « sans prejudice aux parties de l'instance pendante pour raison de ce, pardevant la cour dont en ont protesté. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Rochel de Grambois (84) et Me Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : N Olivier, Rochel, Coussin, P May]

Arrentement de jardin pour monseigneur de Créquy – f°55

Le 10/02/1615 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur et intendant aux affaires de dame Magdeleine de Bonne, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, fils et héritier avec inventaire de la comtesse de Créquy, suivant procuration pour ledit Martin chez ce notaire du 14/02/1613, lequel en ladite qualité a arrenté à Jean Jouvent et Jean Baptiste son fils, jardiniers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, un jardin que le seigneur a « joignant l'anthin et le coing de terre » confrontant ferrage du seigneur, les deux grands chemins ; également l'autre jardin dit de L »Oizelière près du parc « ainsi que va la muraille neufve du parterre jusques au bout a droicte ligne de la muraille du pavillon jusques a l'endroit du foussé. » Le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir du 1^{er} janvier prochain contre une rente annuelle de 165 livres en

deux paies, moitié à la Toussaint et moitié à Pâques à partir de la Toussaint prochaine en un an et ainsi de suite.

« Sera permis ausdits Jauventz de prendre d'eau de l'estang pour l'arrosage desdits jardins tant que sera besoing sans en abuser et de prendre de bois pour ramar les poix au lieu que par ledit sieur Martin ou autre pour mondit seigneur luy sera indiqué et sans aussi en abuser. Plus a esté dict que lesdits Jauventz seront tenus randre en estat de jardin ce qui est de present incult et saffreux audit jardin neuf a ses despans dans deux ans prochains, en prenant de terre bonne au lieu le plus comode que se pourra, et neanmoinz planter d'arbres fruitiers tant que se pourra telz que mondit seigneur luy fera bailler sur la place, a condition qu'ilz les arracheront en estantz nourris. Et finalement a esté dict que a la fin dudit arrantement lesdits Jauventz seront tenus de laisser dans lesdits jardins d'hortolaille en capital jusques a la somme de quarante cinq livres qu'appartiendra mondit seigneur et si en y a de plus, luy sera payé selon l'extime qu'en sera faicte par deux jardiniers qu'ilz conviendront pour cest effect, demeurant le precedant acte d'arrantement dudit jardin neuf sans aucune force et valeur en jouissant par eulx jusques a Noel prochain venent. »

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Antoine Martin de Gap (05). [Signé : Martin, A Martin]

Quittance pour Barthélémy et François Icard – f°59

Le 14/02/1615 a comparu Jaume Arnaud, ménager de La Bastidonne (84), lequel malade dans son lit, a confessé avoir reçu de Barthélémy et François Icard, frères de La Tour-d'Aigues, ses beaux-fils, ledit Barthélémy et la femme dudit François présents, le paiement de la pension qu'ils lui ont promis annuellement suivant acte de transaction passé entre eux chez Me Louis Sauvecane notaire royal de La Tour-d'Aigues, pour les paies échues tant en blé que vin jusqu'au 15 août à venir pour le blé et pour le vin à la Saint-Michel prochaine inclus. D'où quittance sauf pour quinze panaulx de conségal dus par ledit Barthélémy et cinq panaulx de blé annone dus par ledit François et « sur le pris desquelles ilz luy fournissent journellement argent et cher pour s'en secourir pendant sa maladie selon la taille et compte tenu par ledit Barthelemy. » Fait et publié à La Bastidonne, dans la maison dudit Arnaud, en présence de Baptiste Gilli dudit lieu et Me Jean Guillaume Sauvecane de La Tour-d'Aigues. [Signé : B Icard]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°61

Le 14/02/1615 a comparu Jean Just de Marseille (13), lequel a confessé avoir reçu des consuls et communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues et des mains de François Velixandre et François Charpin, deux desdits consuls présents, présent Me Jean Guillaume Sauvecane député du conseil dudit lieu, la somme de 141 livres pour reste et entier paiement des dépens et adjudications en faveur dudit Just suivant arrêt de la cour des comptes, aides et finances de ce pays du 16/06/1614 « en suite d'autres precedantz arrestz mentionnés en icellui dudit jour seziesme juin selon trois lettres c[ompulsoires] sur ce levées et pour tous despans prethendus par ledit Just a cause et en consequence de la desertion d'appel preste a plaider pardevant la cour, a laquelle ledit Just a renoncé et renonce par ces presentes. Ayant compacé sur tous les despans desdites adjudications cent une livre dix sept soulz de principal et deux livres dix soulz pour les despans executifz adjudés a ladite communauté contre Joseph Just frere dudit Jehan selon les lettres compulsoires sur ce levées dependant dudit arrest du seziesme juin dernier. » D'où quittance réciproque, « sans prejudice audit Just du proces principal qu'il a contre ladite communauté prest a juger au rapport du sieur de Pierrefeu conseiller en ladite cour, commissaire sur ce député et autre instance preste a juger contre ladite communauté et Anthoine Ange leur trezorier pardevant ladite cour et a la communauté ses deffances au contrere dont en ont protesté. » Fait et publié à La Bastidonne en présence de messire Jacques Castan prêtre de Pertuis (84), Honoré Queyrel et Helion Jausseran de La Bastidonne. [Signé : Jan Just, F Charpin, Sauvecane, H Queirel, Joseph Just, J Castan, Sauvecane]

Dette pour Antoine Martin – f°62

Le 16/02/1615 a comparu Joseph Jouvent de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Martin, de Gap (05), absent, une charge de conségal, en prêt, reçue d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fut présent Pierre Mairtet bourgeois de ce lieu, qui s'est porté pleige. Ledit Jouvent hypothèque auxdits Martin et Mairtet tous les semés qu'il a en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu. [Signé : Mairtet, J Martin]

Dette pour Jacques Martin – f°63

Le 16/02/1615 a comparu Claude Favier tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, cinq panaulx de conségal, en prêt, reçus précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu en présence « que dessus. »

Le 05/11/1620 ledit Martin a fait quittance audit Favier. Fait en présence d'Esprit Blanc d'Aubessagne (05) et Bastien Bar. [Signé : S Blanc]

Dette pour Jacques Martin – f°64

Le 16/02/1615 ont comparu Elzias Ferland et Honorade Sarrazin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, cinq panaulx de conségal, reçus d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pierre Roman et Pierre Laugier de ce lieu.

Convention pour l'économe du couvent du Tourret – f°64

Le 16/02/1615 ont comparu Barthélémy Goirand et Etienne Roux de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont promis à l'économe du couvent de l'Observance Notre-Dame-de-Grâce du Torret, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dévotes personnes frères Jean Maleval vicaire et Elzias Palus religieux, assistés de Michel Barthélémy syndic spirituel dudit couvent, présents, « de fere le foussé pour conduire l'eaue de la riviere de l'Eze prennant despuis icelle jusques et dans l'enclos dudit couvent de deux pans de largeur et de proffondeur neccessere, bien net et deuement faict en sorte que l'eaue y puisse passer a suffizance pour l'arroustage dudit enclos, et neanlmoinz de fere fere a leur despans demuraille en arcade et autrement ainsi que sera le plus neccessere pour porter ladite cave avec ung bath[iment ?] par dessus et neanlmoinz acomoder le chemin bien et deuement pour aller audit couvent et y pouvoir librement passer au moingz aux lieux les plus estroictz de deux pans de largeur. Et outre ce fere les escluzes pour cuillir l'eaue en ladite riviere en fournissant par ledit econome le bois neccessere. Le tout deuement faict et parfaict par tout le dixiesme mars prochain. Moyennant le pris et somme de trente trois livres payables en faisant et faicte la besoigne. Laquelle ser receue par deux mestres massons que les parties conviendront pour cest efect. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Menard dudit lieu et Pierre Long de La Motte-d'Aigues. [Signé : Pallus, B Goirand, Jean Malaval, Barthelemy, J Menard]

Le 12/05/1615 acte barré en présence desdits Michel Barthélémy syndic du couvent et Barthélémy Goirand, contents l'un de l'autre, d'où quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Jean Pourret et Pierre Laugier. [Signé : B Goirand, Barthelemy]

Dette pour monsieur Martin – f°66

Le 16/02/1615 ont comparu Me Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) en principal, et Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues en pleige, lesquels ont confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, cinq panaulx d'orge prin pour semer cette année aux terres dudit Roman audit lieu et à Peypin-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai avec hypothèque du semé. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Jean Brigas. [Signé : J Brigas, T Sauvecane]

Dette pour le sieur Lombard – f°67

Le 16/02/1615 ont comparu Toussaint et François Sauvecane, tant pour eux que pour leurs frères, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Brigas de ce lieu et d'Hélion de Bompuy de Pertuis (84). [Signé : J Brigas, T Sauvecane]

Le 27/08/1615 ledit Lombard a fait quittance auxdits Sauvecane. Fait en présence d'Antoine Pourchier et Antoine Richier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane]

Dette pour Antoine Pourchier – f°68

Le 16/02/1615 a comparu Jean Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour l'achat d'un bœuf poil bouchard, reçu précédemment d'où quittance, à payer, 6 livres au 15 août et le reste au même jour l'année suivante, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Thurin, J Brigas]

Le 31/07/1616 ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Durand, présent 21 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et Jean Louis Olivier de ce lieu. [Signé : H Thurin]

Le 08/09/1617 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir reçu dudit Durand 9 livres pour reste desdites 30 livres, ainsi que les dépens pour la clame, d'où quittance. Fait en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu.

Testament pour Anthononne Garcin – f°69

Le 18/02/1615 testament de « discrete personne » Antoinette Garcin fille des feus François et Louise [blanc dans l'acte], du lieu de Bayons (04), femme en troisièmes nocces de Pierre Silvy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans le cimetière de l'église de ce lieu là où sont enterrés ses devanciers, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église, qu'ils disent une grande messe des morts, une novaine de messes et un chanter en suite ainsi qu'un autre à la fin de l'an de son décès, et qu'il leur soit payé comme de coutume.

Elle lègue à François Daumas trois émines de terre pour y planter une carterade de vigne quartier de Cailloux à prendre sur une plus grande terre, limitrophe de la vigne de Jean Durand.

Elle lègue à son mari la moitié des fruits et usufruits de tous ses biens sa vie durant.

« Vaccat pour avoir ladite Garcine changé d'opinion »

Dette pour le sieur Lombard – f°70

Le 18/02/1615 a comparu André Fournier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Queyrel et Pierre Laugier de ce lieu.

Le 17/08/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Fournier. Fait en présence de Mathieu Nel et Claude Favier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°71

Le 18/02/1615 a comparu Pierre Vian, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, en prêt, reçue d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Queyrel et Pierre Laugier de ce lieu.

Le 26/08/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Vian. Fait en présence de Jacques Perben et Claude Roman de ce lieu.

Quittance pour Pierre, Antoine et Jean Vincens – f°72

Le 18/02/1615 ont comparu Antoine Vassal et Françoise Meyran, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Constant Vincens leur beau-fils, lesquels ont confessé avoir reçu de Pierre, Antoine et Jean Vincens, du lieu de Viens (84), ledit Antoine présent, la somme de 75 livres à bon compte et en déduction de ce qu'ils ont promis audit Constant leur fils et frère en son contrat de mariage chez ce notaire le 11/03/1612, pour la seconde paie du 11 mars dernier, d'où quittance. Ledit Antoine Vincens déclare que dans la quittance passée par ledit Vassal pour la même somme de 75 livres chez ce notaire le 04/01/1614, a été compris l'argent qui lui a été payé par Toussaint Sauvecane et ses frères pour le prix d'une mule que ledit Jean Vincent leur avait vendue « nonobstant qu'en ladite quittance n'en soyt faicte aulcune mention, laquelle ledit Constans a apreuvée et confirmée combien qu'il n'y feust present. » Lesdits Vassal et Meyran font reconnaissance de la somme reçue au profit de leur beau-fils. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, e présence de Guillen Andrieu et Jean de Lacoste de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal]

Dette pour le sieur Lombard – f°74

Le 19/02/1615 a comparu Antoine Negreau [Negrel] de Roquevaire (13) résidant à présent en ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Vincent Negreau son frère, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges de blé annone, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Joseph Just, écuyer de Marseille (13), lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Joseph Just, J Lelong]

Compromis entre Jean Louis Le Long et Pierre Tempier – f°75

Le 19/02/1615 ont comparu Jean Louis Le Long et Jeanne Melian, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Antoine Turrier dit Gilly et Piere Tempier sa femme, dudit lieu, les épouses autorisées par leurs époux, lesquels « desirant par voye amiable sortir du proces qu'ilz ont pendant pardevant la cour de parlement de ce pais de Provence, duquel monsieur Guerin conseiller du roy en est commissaire, a cause de la somme de soixante escus deubz a ladite Melianne par feu Barthelemi Roux premier mary de ladite Tempiere, duquel elle tient les biens pour les raisons proposées audit proces, ont icelluy proces, ses circunstances et depandances compromis et compromettent au dire » et à l'arbitrage de Me Claude Darbon fils de François, Me Bertrand Coussin et Jean Martin fils de Pierre pris pour tiers, tous de ce lieu, « qui feront consideration aux lettres royaulx obtenues par ladite Melianne aux fins y contenues et pardevers lesquelz chascun produira leurs piecces dans quinze jours » afin qu'ils rendent leur sentence huit jours après. Les parties devront acquiescer à la sentence sous peine de 100 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Reboul et Jean Menard de ce lieu. [Signé : J Le Long, Gaspard Reboul, J Menard]

Dette pour le sieur Lombard – f°77

Le 19/02/1615 a comparu Daniel Roux, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge un panau de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque des semés qu'il a à La Motte-d'Aigues et en ce lieu de La Tour-d'Aigues. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier de ce lieu et Me Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Le 01/09/1615 ledit Lombard fait quittance audit Roux, ayant reçu le paiement des mains de Joseph Danjou et des propres grains de ce dernier. Fait en présence de Michel Chivalier et Georges Meissonier de ce lieu. [Signé : Lombard, J Danjou]

Dette pour Barthélémy Icard – f°78

Le 21/02/1615 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son mégier, présent, une charge de conségal, mesure courante, « pour vivre et sa famille », reçue précédemment d'où quittance, à rendre suivant le terme et les conditions de leur acte de mègerie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Salomon Jourdan et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Le 09/02/1616 ledit Icard a fait quittance audit Beymond. Fait en présence d'Elzias Martin et Claude Favier. [Signé : B Iccard]

Dette pour Me Pons May – f°79

Le 21/02/1615 a comparu Michel Andrieu travailleur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May, chirurgien de ce lieu, absent, une charge et demie de blé annone, mesure courante, en prêt, reçue d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fut présent Jean Chaîne de ce lieu qui s'est porté pleige. Ledit Andrieu hypothèque au profit dudit Chaîne sa part du conségal semé cette année avec Claude Davin de Pertuis (84) à Mirabeau (84). Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roux dit Bouchard et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84).

Le 08/01/1616 acte barré, ledit May a fait quittance audit Andrieu. Fait en présence de Me Bertrand Coussin et Balthazar Billard. [Signé : P May, Billard]

Dette pour Martin Philip – f°80

Le 21/02/1615 a comparu Vincent Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Martin Philip de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour l'achat d'une ânesse et un poulain poil gris, « garni de bast et le polin poil noyr » [poil gris ou noir ?], le tout reçu ce jour d'où quittance, à payer au 15 août avec hypothèque de l'ânesse et du poulain. Fut présent Christophe Boyer de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : M Phelip, Billard]

Le 06/01/1616 ledit Philip fait quittance audit Durand. Fait en présence de Sauvaire Roman et Georges Ferland de ce lieu. [Signé : M Phelip]

Testament pour Anthonete Garcin – f°81

Le 22/02/1615 testament d'Antoinette Garcin, femme en troisièmes noces de Pierre Silvy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée en l'église de ce lieu, dans la tombe de ses devanciers, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église qui célébreront une grande messe des morts, une novaine puis un cantage et un autre à la fin de l'an de son décès. Ils seront payés selon la coutume.

Elle lègue à François Dumas dit Camaillon trois émines de terre pour y planter une vigne quartier de Cailloux, à prendre sur une plus grande terre joignant la vigne de Jean Durand.

Elle lègue à son mari, « en consideration des bons offices qu'il luy a fait » la somme de 60 livres. En plus elle souhaite qu'il jouisse de la moitié des fruits et usufruits de son bien, sa vie durant. L'autre moitié des fruits ira à son frère et héritier ci-après nommé.

Elle lègue à Delphine Bresson dite Rougiere, « pour l'honneur de Dieu » une robe de drap gris de celles qu'elle porte, à recevoir à son décès.

Elle nomme pour héritier universel Louis Garcin son frère, et les siens. Elle nomme pour gadiateurs Gauvan Perrot et Brancais Vian. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite Garcin, en présence d'Isnard Dumas, Antoine Escoffier, Marc Antoine Boyer, Antoine Martini, Antoine Courenc, Léger Sauvat et Gauvan Perrot de ce lieu. [Signé : Courenc, A Martini, Escoffier]

Arrentement pour les recteurs de l'hôpital de La Tour-d'Aigues – f°85

Le 23/02/1615 Me Jean Menard et Nicolas Olivier, recteurs de l'hôpital de ce lieu de La Tour-d'Aigues, avaient passé un acte d'arrentement des terres et pré légués à l'hôpital par feu Me Jacques

Vian, à Guillaume Lantelme et Charles Germain de ce lieu, pour cinq ans et quatre prises de fruits contre une rente de douze charges moitié blé annone moitié conségal par an à chaque Sainte-Magdeleine dont le premier paiement se faisait de la Sainte-Magdeleine suivante en un an ; acte chez Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu du 25/11/1614. « Et d'autant que bien tost apres c'est treuvé personnes qui ont augmanté le pris de ladite rente selon la declaration pour cest effect faicte au conseil dudit lieu, lesdits recteurs craignant reprehension et pour le bien dudit hospital auroient donné requeste a monsieur le lieutenant general affin de remetre ladite rante a l'encherre a l'inquant public, sur laquelle ledit sieur lieutenant auroit laxé lettres de comission adressante aux officiers de cedit lieu pour proceder a ladite encherre. En execution de quoy ledit arrantement seroit mis a l'inquant par trois divers jour de dimanche qui seroit augmanté de deux charges deux panaulx moitié blé annone et moitié consegail par Loys Garcin dudit lieu. Sur quoy lesdits Lantelme et German auroient formé opposition a cause du travail par eulx faict ausdites terres et dommages et interestz qu'ilz prethendoient pour la non jouissance, ce que pouvoit produire proces entre les proces. Et pour couper chemin a toute dispute seroit esté treuvé bon de preferer lesdits Lantelme et German au pris de ladite delivrance ainsi qu'en appert par le proces verbal sur ce dressé. »

Ont comparu Me Jean Guillaume Sauvecane, Jean Allemand et Barthélémy Volonne recteurs modernes de l'hôpital, d'une part ; et lesdits Lantelme et Germain d'autre part, lesquels se sont accordés que ces derniers jouiront de l'arrentement pour quatre ans et trois prises de fruits depuis la Toussaint dernière contre une rente de quatorze charges deux panaulx moitié blé annone moitié conségal, à payer à chaque Sainte-Magdeleine, avec les mêmes clauses que le précédent acte d'arrentement. Les parties renoncent à tout procès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Roy de Lourmarin (84) et Etienne Silvestre de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Lantelme]

Dette pour le sieur Lombard – f°89

Le 23/02/1615 ont comparu Antoine et Barthélémy Reynier, père et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, en prêt, reçue d'où quittance, à rendre au 15 août. Furent présents Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu, lesquels se sont portés pleiges. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourchier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

Le 07/09/1615 ledit Lombard a fait quittance auxdits Reynier. Fait en présence d'Antoine Astoin et Jean Sauvat.

Quittance pour François Icard – f°90

Le 25/02/1615 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Icard, son frère, présent, 6 livres pour reste et entier paiement de 36 livres pour le prix d'une terre achetée par ledit François audit Barthélémy, acte chez ce notaire du 25/11/1610, d'où quittance ainsi que de 30 sols pour les dépens de clame et intérêts. Fait et publié en ce lieu, dans la maison où réside ledit Barthélémy Icard, en présence de Guillaume Gobin et Simon Guillen de ce lieu. [Signé : B Icard, G Gobn, Icard]

Cession pour Barthélémy Icard – f°91

Le 25/02/1615 a comparu Catherine Clappier, veuve de Jean Cordeil, de Pertuis (84), fille des feus Jean Clappier et Anne Turrel du lieu de Mirabeau (84), laquelle a confessé devoir à Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son neveu, présent, la somme de 33 livres qu'il avait fourni précédemment en plusieurs fois « pour s'en secourir a sa neccessité pendant sa viduité » selon leur compte, ainsi que 4 livres 10 sols qu'il a donné ce jour en grains, soit un total de 37 livres 10 sols. Pour rembourser la somme elle lui cède 20 livres de principal avec les intérêts dus, pour sa 6^e part, de 120 livres à prendre sur l'héritage de Marie Clappier sa sœur, le tout dû « tant par ledit Barthelemi que Francois son frere comme heritiers mediatz » de feu Jean Icard leur oncle. D'où quittance. Fait

et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du jeu de paume où réside ledit Icard, en présence de Guillen Gobin et Simon Guillen de ce lieu. [Signé : G Gobin, B Iccard]

Dette pour Pierre Bret – f°93

Le 28/02/1615 a comparu Barthélémy Reynier de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), présent, une charge de blé annone mesure courante, reçue en prêt précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fut présent Jacques Serre, de Saint-Martin-de-la-Brasque, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Michelis de Pertuis (84) et Pierre Laugier.

Dette pour le sieur Lombard – f°93

Le 28/02/1615 a comparu Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, absent, une charge de conségal, en prêt, reçue d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Michelis de Pertuis (84) et Pierre Laugier.

Le 21/11/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Ravel. Fait en présence de Monet Romane et Barthélémy Arnoulx.

Quittance pour Pierre Long – f°94

Le 02/03/1615 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 126 livres qu'il doit suivant les actes reçus chez Me Antoine Olivier, Me Sauvecane et chez ce notaire, à bon compte des obligations ; ces sommes ont été reçues par ledit Pourchier au prix de trois mulets, deux poil noir et l'autre bouchard, avec leurs bâts, le tout reçu ce jour, d'où quittance. Ceci ne comprend pas les 10 sézains que ledit Long doit audit Pourchier pour un prêt depuis six mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent Durand et Joseph Beodin de ce lieu.

Quittance pour Barthélémy Icard – f°95

Le 02/03/1615 a comparu Pierre Clappier de Mirabeau (84), lequel comme héritier pour 1/5^e de feu Marie Clapier, a confessé avoir reçu de Barthélémy Icard, son neveu, héritier pour moitié de feu Jean Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son oncle, présent, la somme de 24 livres 12 sols pour sa part de la dot de feu Marie Clapier qui devait être rendue par ledit feu Jean Icard. Somme reçue avec les intérêts, d'où quittance avec cession d'actions contre François Icard son frère cohéritier dudit feu Jean pour avoir son remboursement. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Eyriès, Pierre Laugier et Balthazar Pazier de ce lieu. [Signé : Pierre Clappier, B Iccard, B Pazier]

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°96

Le 02/03/1615 a comparu Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges cinq panaulx de blé annone, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Antoine Laurens de ce lieu. [Signé : JL Roy]

Dette pour le sieur Lombard – f°97

Le 06/03/1615 a comparu Bertrand Marin de Viens (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge d'orge, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fut présent François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Escoffier et Pons Aubin. [Signé : Escoffier]

Cession pour Michel Rodde – f°98

Le 06/03/1615 a comparu Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel en paiement de 15 livres qu'il doit à Michel Rodde de ce lieu a cédé semblable somme à prendre des consuls et communauté de ce lieu, somme qui lui est due pour ses états de greffier de l'année dernière. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Louis Porre de ce lieu. [Signé : C Darbon, J Brigas]

Le 06/03/1615 ladite cession a été intimée aux consuls, le notaire parlant à François Charpin, l'un d'eux, lequel a dit « qu'estant le terme du paiement la communauté aymera aultant payer l'un que l'autre. » D'où acte, fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Louis Porre de ce lieu. [Signé : F Charpin, Icard]

Dette pour monsieur Martin – f°99

Le 06/03/1615 a comparu Jean Stelle de Simiane (04), lequel tant pour lui que pour Pierre Eiroux dudit lieu, son beau-père, qui devra ratifier cet acte dans un mois, a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, la somme de 43 livres, reçue en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à la Saint-Barthélemy. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38) et Michel P... de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Estelle, Lombard]

Le 07/02/1620 ledit Martin a fait quittance audit Estelle. [Signé : J Estelle]

Dette pour le sieur Lombard – f°100

Le 09/03/1615 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, en prêt, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Eyriès et Pierre Laugier.

Dette pour le sieur Lombard – f°101

Le 09/03/1615 a comparu Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, en prêt, reçue d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Roux et Louis Porre de ce lieu.

Déclaration d'hypothèque pour Catherine Queyrel – f°102

Le 10/03/1615 a comparu Roman Queyrel, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Catherine Queyrel, veuve d'Antoine Pourret, dudit lieu, présente, la somme de 21 livres et quatre charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Il hypothèque toute sa part et moitié du bétail à laine qui proviendra de leur mègerie, faite au nom dudit feu Pourret, suivant acte chez ce notaire du 23/10/1613. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Queyrel de La Bastidonne et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : R Queyrel, Darbon C Queyrel]

Le 04/11/1619 acte barré en présence de ladite Queyrel qui fait quittance audit Queyrel, présent. Fait en présence d'Antoine Bonafoy et Georges Queyrel dudit lieu. [Signé : R Queyrel]

Quittance pour Elzias Philip – f°103

Le 11/03/1615 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur substitué de madame de Créquy, épouse et procuratrice de Charles de Créquy, fils et héritier de la comtesse de Sault, lequel audit nom a confessé avoir reçu d'Elzias Philip maître fontainier d'Aix-en-Provence (13), originaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 84 livres pour un droit de lods et trézain d'une colocation faite sur les biens de demoiselle Catherine Vincens, veuve de feu Me Jean de Saint-Martin, de Pertuis (84), par autorité de la cour, pour la somme de 638 livres 13 sols selon les exploits faits par Corenc sergent royal, du 04/10/1614, sur des terres

en l'affar de la bastide de ladite Vincens quartier dit La Cour de Martron. Somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : Martin]

Convention pour monseigneur de Créquy – f°105

Le 12/03/1615 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur substitué de Madeleine de Bonne épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, fils et héritier de la comtesse de Sault, lequel en cette qualité a convenu avec Samuel Thomas de La Mure (38) habitant de La Motte-d'Aigues (84), présent, que ledit Samuel « sera tenu comme il promet prendre garde de la conservation des couvertz du château, metheries et autres edifices que mondit seigneur a en cedit lieu [de La Tour-d'Aigues], son terroir et dudit La Motte ; racomoder et remettre en bon estat tout ce que se treuvera pourry et gasté ausdits couvertz soit bois, ardoise ou brique et y fournir a ses despans tous les cloux que sera besoing, sauf qu'en cas que s'y treuvast quelques grosses piecces de bois pourries ou rompues il n'y sera pour ce regard aucunement tenu si non a les payer. Et ce durant l'espace d'ung an comptable du jourd'huy. »

Le tout moyennant la somme de 115 livres que ladite dame paiera par quartiers, dont le premier paiement aura lieu le 15 avril puis chaque trois mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Martin, Lombard]

Le 31/12/1615 ledit Samuel Thomas a confessé avoir reçu de ladite dame et des mains de Salomon Lombard son argentier ladite somme de 115 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et Isnard Brun de ce lieu. [Signé : Lombard, H Thurin]

Dette pour monsieur Martin – f°107

Le 13/03/1615 ont comparu Antoine Negreu de [Roquevaire, 13] et Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84) ainsi que Me Antoine Courenc sergent royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, ledit Negreau deux charges six panaulx trois cosses de blé annone, ledit Bonafoy une charge huit panaulx de blé et ledit Courenc cinq panaulx de blé, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : Courenc]

Le 16/05/1615 ledit Martin a confessé avoir reçu dudit Courenc les cinq panaulx de blé d'où quittance. [Signé : Martin]

Accord et prorogation pour messire Jean Sigaloux – f°108

Le 14/03/1615 a comparu Louis Garcin, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour éviter un procès avec des dépens que messire Jean Sigaloux, prêtre et vicaire de Cadenet (84), pouvait faire contre lui en vertu d'une cession à lui faite par Etienne Morillon travailleur de « Raillon » [Bayons, 04] père et héritier d'une sienne fille et de feu Magdeleine Garcin pour 60 livres à prendre sur ledit Garcin comme frère et héritier de feu Anthoronne Garcin, suivant la donation faite par cette dernière à ladite Magdeleine dans son contrat de mariage chez ce notaire le 26/12/1587, avec cession chez Me Raulet Diolefi notaire d'Aix-en-Provence du 11 de ce mois, ledit Garcin a promis audit messire Sigaloux, cessionnaire, de lui payer ladite somme de 60 livres en deux paies, moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante avec les dépens. Ledit Sigaloux promet de cesser toute poursuite contre ledit Garcin. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Lantelme et Louis Porre ainsi qu'Honoré Roux de ce lieu. [Signé : J Sigallous, H Rous, Jehan Pire Lantne]

Le 19/12/1616 Nicolas Olivier, cessionnaire dudit Sigaloux, cession chez ce notaire, a confessé avoir été payé par ledit Garcin de la somme de 60 livres, d'où quittance. Fait en présence de Benoît Abel et Balthazar Pazier, de ce lieu. [Signé : N Olivier, B Pazier]

Quittance pour Antoine Bonafoy et Antoine Negreau – f°110

Le 16/03/1615 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur substitué et « ayant charge aux affaires » en ce lieu de La Tour-d'Aigues de monseigneur de Créquy héritier de la comtesse de Sault, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Joseph Just de Marseille (13), Antoine Bonafoy et Antoine Negreau rentiers des fours seigneuriaux de ce lieu, présents, et des mains et propres grains desdits Bonafoy et Negreau, chacun pour sa part, la quantité de quarante-huit charges, deux tiers de conségal et un tiers de blé annone, mesure courante, pour la rente desdits fours, paie échue fin août et décembre derniers suivant acte d'arrentement chez ce notaire du 09/01/1614, d'où quittance incluant les autres tant publiques que privées. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Antoine Courenc et Isnard Molinet de ce lieu. [Signé : Martin, Joseph Just, Courenc]

Dette pour le sieur Martin – f°111

Le 16/03/1615 a comparu Isnard Molinet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), présent, cinq panaulx de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 mai. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence d'Antoine Courenc de ce lieu et Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84). [Signé : Courenc]

Le 19/11/1615 ledit Martin a fait quittance audit Molinet. Fait en présence de Louis Porre et Balthazar Billard. [Signé : Billard]

Dette pour le sieur Lombard – f°112

Le 16/03/1615 ont comparu Pierre Roland et Garcine de La Tour, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, six panaulx de blé annone et cinq panaulx de conségal, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Antoine Reynaud de ce lieu.

Le 01/12/1618 ledit Lombard a fait quittance auxdits époux. Fait en présence de Claude Favier et Jean Daumas de ce lieu.

Déclaration pour Christophe Arnaud et Pierre Silvy – f°113

Le 16/03/1615 ont comparu Pierre Silvy de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Christophe Arnaud dudit lieu, époux de Gabrielle Silvy, nièce dudit Pierre, lesquels ont déclaré « avoir fait convention entre eulx de demeurer en société pendant la vie dudit Silvi, fere leur rezidance ensemble et negocier leurs affaires par comun, demeurant chascun mestre des a present de sa part de tous les proffictz et aquestz qu'ilz feront cy apres pour en jouir et dispozer par eulx a leur volanté sans aulcune contradiction, et seront lesdits fruictz, proffictz et aquestz en estat sans les partager jusques apres le decces de l'ung ou de l'autre. A condition que ledit Arnaud travaillera aveq sa famille a la culture des biens dudit Silvi a leur proffict comun comme dict est. Et incontinent apres la mort de l'un ou de l'autre, tous lesdits proffictz et aquestz se partageront par moitié par deux amis comuns que seront accordés pour cest effect. Declairant en oultre ledit Silvy la verité estre telle ce jourdhuy en execution de ceste convention et société, il a receu et retiré dans sa maison des meubles et grains dudit Arnaud jusques a la valeur de cent huictante livres, laquelle somme icellui Arnaud ou les siens prandra sur les biens et heritage dudit Silvi incontinent apres sondit decces ou bien apres le decces dudit Arnaud s'il mouroit advant que luy, sans aulcune forme ni figure de proces et sans aussi que ledit Arnaud ni les siens puissent estre aulcunement recherchés pour raison de la norriture et entretenement de sadite feme et enfantz dont il en est des a present et pour tousjours deschargé et quicté en consideration de la presente association et du travail qu'ilz employeront a la negoce de leurs affaires et culture de leurs biens. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre de ce lieu et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Lantelme]

Dette pour le sieur Lombard – f°115

Le 17/03/1615 a comparu Antoine Criquet habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Solliers et Pierre Laugier, de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°116

Le 17/03/1615 ont comparu Pierre Roman fils de François et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'André Meynard et Sauvaire Mouret dudit lieu. [Signé : P Roman]

Dette pour le sieur Lombard – f°117

Le 18/03/1615 a comparu Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Pierre Laugier de ce lieu.

Procuracion pour Me Daniel Lamy – f°117

Le 18/03/1615 a comparu Me Daniel Lamy, notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a constitué pour procureurs Me Etienne Sauvecane, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), et Jean bourgeois de ladite ville [patronyme de Jean non précisé], absents, ou l'un d'eux pour « consantir a la relaxation et eslargissement de la personne de mestre Loys Ange prisonier detenu aux prisons dudit Aix a la requeste dudit constituant et fere barrer l'escroue du geolier. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Darbon fils d'Etienne et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Lamy]

Dette pour le sieur Lombard – f°118

Le 18/03/1615 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal, en prêt, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : C Darbon]

Quittance pour Marguerite Sauvecane – f°119

Le 18/03/1615 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur substitué aux affaires en ce lieu de La Tour-d'Aigues pour madame de Créquy, lequel a confessé avoir reçu de Marguerite Sauvecane, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), absente, Paul Estienne son fils présent, 16 livres 10 sols qu'elle doit suivant acte chez ce notaire l'an dernier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jean Roman et Raymond Gras de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Martin, J Roman]

Sentence arbitrale entre Catherine Motte et Charles Jourdan – f°120

En la cause arbitrale entre Catherine Motte, femme de Julien Vincens, d'Aix-en-Provence (13), fille et héritière de Claudette Mette [Meit ?] de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeuse en requête pour avoir la désemparation d'un pré avec restitution de fruits depuis l'occupation désignée dans la requête ; contre Charles Jourdan, fils et héritier de feu Bertrand de ce lieu.

Vu par les arbitres, Jean Martin fils de Pierre et Jean Louis Le Long, choisis par les partis, avec Me Antoine Ange pris pour tiers : l'acte de compromis passé chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu ; la requête contenant l'occupation demandée par ladite Motte dont il y avait instance par-

devant les officiers de ce lieu ; les livres cadastraux de la communauté depuis l'année 1596 ; et après avoir écouté les parties.

Les arbitres ont décidé que ledit Jourdan doit quitter au profit de ladite Motte le pré « que se trouvera estre oultre et par dessus sa colocation » avec restitution des fruits depuis 1596 jusqu'en 1611 qui ont été liquidés pour deux émines deux cosses à la somme de 37 livres 10 sols 3 deniers, toutes déductions de tailles, censes et services faites, comprenant ici les intérêts desdits fruits. Il paiera 12 livres 2 sols 6 deniers audit Me Ange pour une collocation qu'il avait faite sur une partie desdites deux émines deux cosses dudit pré et le reste au 15 mai. Les parties doivent renoncer à tout procès. [Signé : Ange, J Le Long, J Martin]

Publié aux parties qui ont acquiescé, le 18/03/1615. [Signé : Charles Jourdan]

« A mesme instant » ledit Jourdan a payé 10 sèzains pour les arbitres et 12 sols au notaire.

Le 05/05/1615 ledit Me Antoine Ange a confessé avoir reçu les 12 livres 2 sols 2 deniers, suivant la sentence [où il est écrit six deniers et non deux], d'où quittance. Fait et publié en présence de Me Pascal Sicard et Honoré Roux. [Signé : Sicard, Charles Jourdan, Ange]

Cession pour Pierre Devoulx, de Pertuis – f°123

Le 19/03/1615 a comparu Jean Honoré Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en paiement de la somme de 21 livres pour le prix d'un âne poil bureau que Pierre Devoulx, marchand de Pertuis (84) lui a vendu ce jour, garni de bât et cordage, âne reçu avant cet acte d'où quittance, il lui a cédé semblable somme à prendre de Louis Rougier de ce lieu, qu'il lui doit suivant un acte chez ce notaire. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Richard Constans et maître [blanc dans l'acte] Dille, d'Apt (84). [Signé : JH Constans, P Devoulx]

Cession pour Jacques Olivier – f°124

Le 19/03/1615 a comparu Jean Honoré Constans, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en paiement de la somme de 24 livres 12 sols pour le prix d'un âne poil roan garni de bât et cordage que Jacques Olivier, tailleur de ce lieu, présent, lui a vendu ce jour, reçu précédemment par ledit Constans d'où quittance, il lui a cédé semblable somme à prendre de Jean Chaîne de ce lieu et 15 livres d'Antoine Gabriel de ce lieu, qu'ils doivent suivant les actes passés chez ce notaire l'an dernier et l'année d'avant. Le tout à condition que ledit Olivier paie pour ledit Constans 12 livres à André Manuel, marchand de Pertuis (84). Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Brun et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : JH Constans, B Icard]

Quittance pour Germain Rambaud – f°126 [vacat]

Le 19/03/1615 a comparu le capitaine André Brunel, de Simiane (04), résidant à présent en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Germain Rambaud, du « Revest des Dames » [Revest-des-Brousses, 04], présent, 51 livres pour le prix d'une jument vendue audit Rambaud suivant acte par [inachevé, vacat]

Quittance pour le capitaine André Brunel – f°127

Le 19/03/1615 a comparu Germain Rambaud, du « Revest-des-Dames » [Revest-des-Brousses, 04], lequel a confessé avoir reçu du capitaine André Brunel, de Simiane (04), présent, la somme de 51 livres qu'il doit audit Rambaud suivant acte chez Me Charles Paillier notaire royal de Banon (04), d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Solliers et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : B Icard]

Dette pour Antoine Vespier – f°128

Le 19/03/1615 a comparu Barthélémy Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Vespier, de ce lieu, absent, une charge de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Jacques Roux de ce lieu. [Signé : Bartelemy Gedan]

Le 08/04/1625 acte barré en présence de Jeanne Seman, veuve et administratrice de ses enfants, héritiers dudit feu Antoine Vespier, qui confesse avoir été payée par ledit Gueidan, absent, pour le prix de ladite charge de blé, ayant employé ladite somme « comme elle a dict au paiement des droictz d'augment de feu Marguerite Simone suivant une quittance ce jourdhuy receue par mestre Sauvecane notere », d'où quittance. Fait en présence de messire Jean Antoine Lantelme sacristain et Denis Colomp de ce lieu. [Signé : J Lantelme]

Achat de pré pour Toussaint Meit – f°128

Le 20/03/1615 a comparu Catherine Motte, femme de Julien Vincent, d'Aix-en-Provence (13), laquelle « ayant elle comme a dict pouvoir par justice d'administrer ses biens » a vendu à Toussaint Meit, son cousin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un pré et terre limitrophes en ce lieu, quartier de Restantier, confrontant près de Barthélémy Volonne, de Me Joseph Emin et le chemin du quartier. La vente est faite pour le prix de 30 livres à payer dans quatre ans à partir ce jour, en payant une pension annuelle au denier seize, « sans que ledit acheteur soyt constraint vider ses mains de ladite somme si non que pour l'employer sur ung fondz suffizant au choix de ladite vanderesse appellé ledit acheteur ou les siens pour son assurance et indemnité en payant tant qu'il aura ladite somme en ses mains ladite pension jusques a l'effectuel paiement en la forme et condition que dessus. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Antoine Martini de ce lieu. [Signé : Thoussan Met, A Martini, Sicard]

Dette pour le sieur Lombard – f°132

Le 20/03/1615 a comparu Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Moreli et André Meynard de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Morel]

Dette pour monsieur Martin – f°132

Le 26/03/1615 a comparu Antoine Bonafoy, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, deux charges et demie de blé annone, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt amiable, d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Just, de Marseille (13), et de Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : Joseph Just, Darbon]

Dette pour monsieur Lombard – f°133

Le 26/03/1615 ont comparu Me Antoine Ange et Christophe Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Isnard Lantelme de ce lieu. [Signé : Ange, Icard, I Lantelme]

Dette pour le sieur Lombard – f°134

Le 26/03/1615 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Ange]

Inventaire des biens de feu Antoine Pourret – f°135

Le 27/03/1615 à 8h a comparu Catherine Queyrel, veuve d'Antoine Pourret laboureur de La Bastidonne (84), décédé en juin 1614 laissant comme enfants Georges, Honoré et Grégoire ses fils, et Huguette sa fille, tous de ladite Queyrel. Il a fait son testament chez Me Mathieu Bernard notaire

de Pertuis (84) le 30/05/1614 où il a nommé sa femme tutrice et administratrice de leurs enfants et biens jusqu'à l'âge de 25 ans sans qu'elle ait à rendre de compte ou à prêter le reliquat. « Mais d'autant que hors du décès dudit feu Pourret elle ne se pouvoit déclarer enceinte ou si elle l'estoit c'estoit de fort peu de jours, ayant pleu à Dieu lui donner une fille légitime et naturelle et dudit feu Pourret nommée Françoise, elle a désiré lui conserver son droit sur l'héritage de son feu père hors de reproche et charge de sa conscience. » Elle demande donc un inventaire, bien qu'elle n'y soit pas tenue.

Le notaire est allé de La Tour-d'Aigues à la Bastidonne, dans la maison du défunt en présence de Grégoire Queyrel, aïeul maternel des pupilles, Jaume Bertrand époux de Françoise Pourret sœur du testateur, Claude Queyrel fils de feu Antoine, messire Jacques Castan prêtre et curé de La Bastidonne, et François Pourchier de La Tour-d'Aigues.

« Premièrement six linceulx thaille de maison demy usés, deux thoailles grossières plainogés, six torquemans, deux bassasques, un lict de sap, unes cortines et rideaux thaille commune, une couverture leynne blanche, une mastre, trois platz et trois escuelles d'estain, un pot d'un carteron, un escaufaire, une ouille de fer et vingt escuelles, un petit cumascle, une table à porter pain, un cartau, un posaire, deux corimdes, une petite jarre de tenir huile, six chemises d'homme, le reste pour les enfans, un cazaque, une chamizolle, ungz haultz de chaules, un per de beloars gris, un asne et une asnesse poil gris et noyr et un polin d'environ un an et demy, deux bastz pour ledit bestail avec le cordage, un arayre garny de reille et frechis, une ache, un eissadon, une eissade, deux taravelles, une petite sye, sept brebis, un annouge, sept agneaux, trois annouges, trente bestes à leynne baillées à Roman Queyrel en titre de megerie exprimées en l'acte reçu par moindit notere, un thoneau tenant seize coupes plain de vin et une boutte dans la cave de la maison dudit Grégoire Queyrel, une caisse vieille bois blanc de peu de valeur. Déclarant ladite Queyrelle veuve que sondit feu mary ne laissa qu'environ douze livres qu'elle employa tant pour paiement des médecins apotiqueres que pour les funérailles et que des grains que sondit feu mary avoit semé la récolte en ladite année dernière six centz quatorze en est provenu dix sept charges conségail, quatre charges bled annone et dix huit panaulx avoyne, en ayant semé environ quatre charges conségail, deux charges bled annone et une charge avoyne et le reste a esté employé pour la nourriture de ses enfans et ménage. Déclarant encores que le fondz dudit héritage consiste aux pièces que s'ensuivent. » Les propriétés sont : un verger quartier de La Parotte confrontant verger de Claude Ginies et Helion Jausseran ; une terre aux Ongues de cinq saumées confrontant le chemin de Beaumont et terre de Georges Queyrel ; un coin de pasquier « tirant à la fonteyne » ; une vigne d'une carterade quartier de Venas confrontant vignes de Baptiste Gille et Etienne Ferrat ; douze émines de terre à La Parotte confrontant terre de Bernardin Breugne et de Roman Queyrel. Le tout à La Bastidonne. Il y a également deux carterades et demi de vigne « encores plantier d'un et de deux ans » et un coin de terre limitrophe quartier de Rafineau, confrontant le chemin allant au Tourret, où il y a quatorze petits oliviers ; un pré et chenevier quartier de Bédarrides confrontant prés d'Hugues Combe et Antoine Queyrel fils de Pierre ; une terre de deux saumées quartier de Pospeire confrontant terres d'André Roy, des hoirs de Me Jean de Saint-Martin ; et finalement une terre d'une saumée quartier du Brusquet confrontant le terroir de Mirabeau, terre de Jean Pardigon. Toutes ces pièces sont à La Tour-d'Aigues.

Les dettes dues à l'hoirie sont d'après la veuve : deux charges de conségal dues par Baptiste Gille ; six charges de conségal par Claude Ginies ; deux charges et demie de conségal et 18 livres par ledit Roman Queyrel ; quatre charges de conségal par Antoine Bonafoy ; une charge cinq panaulx de conségal par Etienne Ferrat ; une charge de conségal par Anne Olivier ; deux charges de conségal par Joseph Just ; une charge de blé annone et cinq panaulx de conségal par Louise Brun ; une charge de conségal par Douce Olicier ; 18 livres par ledit Hélion Jausseran ; deux charges de conségal par Antoine et Jean Louis Olivier frères ; deux charges de conségal par ledit Jaume Bertrand ; une saumée de conségal par Jaume Marsal.

La veuve a exhibé une livre des affaires du défunt dans lequel n'a été trouvé autre chose que les quittances des paiements des lods, censes et tailles et de tous les biens ci-dessus mentionnés et

décrits. Elle se charge de le conserver au profit de ses enfants. Fait et publié à La Bastidonne, dans la maison dudit Ginies où ledit feu Pourret est décédé, en présence que dessus. [Signé : J Castan]

Quittance pour François Pourchier – f°142

Le 27/03/1615 a comparu Etienne Artaud marchand d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 28 livres 4 sols pour le tiers le concernant de 82 livres à laquelle Pascal Rochel, Claude Queyrel et ledit Pourchier ont été condamnés par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 20 de ce mois, d'où quittance ainsi que des dépens exécutifs « ja commencés par exploit de comandement de payer dans trois jours rompu du consantement des parties. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Courenc et Louis Porre de ce lieu. [Signé : Artaud, Courenc]

Dette pour Jean Guiran – f°143

Le 27/03/1615 ont comparu Pierre Le Long et Jean Pierre Boqui, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Guiran de Cadenet (84), absent, la somme de 48 livres pour l'achat de quatre charges de blé annone, le tout reçu précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Pierre Laugier. [Signé : Pierre Le Long]

Le 10/07/1618 acte barré suivant une quittance chez Me Gaultier notaire de Cadenet (84) du 03/10/1615. Fait en présence de messire Antoine Le Long prêtre vicaire en l'église de ce lieu. [Signé : A Le Long]

Accord entre Claude Queyrel et Henry Roy de La Bastidonne – f°144

Le 28/03/1615 ont comparu Claude Queyrel et Henry Roy de La Bastidonne (84), lesquels « desirant effectuer la liquidation faite par Charles Girard et Claude Ginieis dudit La Bastidonne comis et députés par le sieur lieutenant de baille de leur consantement par ordonnance sur dixiesme du present sur les differantz qu'ilz avoient entre eulx pour raison de l'auctorization des rapportz faitz par les estimateurs jurés dudit La Bastidonne en concequance de leur acte d'arrantement » ont déclaré que pour tout ceci et suivant la déclaration desdits députés et de Jean Martin fils de Pierre de La Tour-d'Aigues pris pour tiers, ils demeurent quitte l'un envers l'autre « heu esgard que le fumier mentionné ausditz rapportz appartenoit audit Roy et non audit Queyrel tant s'en fault qu'icellui Roy pourra prandre quand luy plera vingt cinq saumées de fumier que sont dans la sueille dudit Queyrel pour reste des rente, saumées que ledit Roy devoit prandre suivant sondit acte d'arrantement, demeurant ledit Roy en faculté de prandre seze trousses de paille en sa pailliere au cas qu'il en ayt de reste conformément audit acte, a condition qu'il ne pourra rien demander pour les arrerages de la paille depuis le passé, demeurant par mesme moien ledit Queyrel en faculté de fere nettoyer ses arbres fructiers si bon luy semble sans qu'il en puisse rechercher ledit Roy soubz pretexte de mauvais mesnage ou autrement en facon que soyt, sauf que ledit Roy sera tenu de les bien fossoyer et entretenir suivant son contract. Et suivant la mesme declaration desdits expertz ledit Queyrel ne pourra poursuivre ledit Roy par clame sauf les autres voyes d'assurance et ypotheque pour raison de la rante jusques au premier aoust nonobstant le terme dudit acte. En consideration de quoy et atandu que ledit Queyrel estoit en chemin relever appel de certaine sentence intervenue entre eulx a cause de quelques injures verballes y contenues en date du vingt ungiesme du present mois, ledit Roy c'est desparty et despart de ladite querelle et poursuite et tout de mesme ledit Queyrel de sondit appel. » Ils renoncent à tout procès.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence des experts, de Me Claude Darbon fils de Jean et de Jean Claude Jourdan de ce lieu. [Signé : C Queyrel, J Martin, C Darbon, JC Jourdan]

Quittance pour Henry Roy – f°147

Le 28/03/1615 a comparu Claude Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu d'Henry Roy dudit lieu, présent, toute la rente des biens que ledit Roy tient, paie échue à la récolte dernière, d'où quittance. Ils ont partagé le « bestail menu » mentionné dans leur acte d'arrentement et chacun a reçu sa part, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Martin et de Charles Girard de ce lieu. [Signé : J Martin, C Queyrel]

Dette pour Jean Pierre Mazoyer – f°148

Le 28/03/1615 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Pierre Mazoyer de G... [Gap ?], présent, la somme de 18 livres, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Olivier de La Bastidonne (84) et Ceris Meyran de ce lieu. [Signé : P Mazoyer]

Quittance pour Pierre Long – f°149

Le 28/03/1615 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 10 livres pour reste et entier paiement de tout ce que ledit Long lui devait jusqu'à ce jour tant en grains, prix de bétail qu'argent, selon leur compte-final, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jérôme Ricard et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : J Ricard]

Dette pour le sieur Lombard – f°151

Le 30/03/1615 a comparu Simon Guillen menuisier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu.

Le 01/12/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Guillen, absent. Fait en présence de Claude Rougon et Mathieu Nel de ce lieu.

Achat de maison et terre pour Jacques Serre – f°151

Le 31/03/1615 a comparu Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jacques Serre de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, une petite maison et plassage limitrophes, d'haut en bas, à Saint-Martin-de-la-Brasque « et au bout de ville du costé de la montagne du Lebreon » confrontant maison de Michel Bret, jardin précédemment plassage dudit Bret et le chemin public. La vente est faite pour la somme de 30 livres à payer en quatre paies égales, la première à la Saint-André prochaine, la seconde au 15 août suivant et les deux autres aux deux 15 août suivants. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans de ce lieu et de Pierre Bret fils de Michel de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Constans]

Le 12/03/1616 ledit Bret a confessé avoir reçu dudit Serre, présent, 7 livres et demie pour la première paie, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Laurent Michellis de Pertuis (84) et Guillaume Darbon. [Signé : Darbon, L Michellis]

Le 11/02/1617 ledit Bret a confessé avoir reçu dudit Serre 7 livres et demie pour la deuxième paie, d'où quittance. Fait en présence de Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues (84) et Denis Colomp.

Le 21/11 [pas d'année précisée] ledit Bret a confessé avoir reçu dudit Serre, présent, 7 livres et demie pour la troisième paie, d'où quittance. Fait en présence de Mathieu Pavin et Michel Pelat de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : M Pavin]

Le 04/01/1620 ledit Bret a confessé avoir été entièrement payé, d'où quittance envers ledit Serre. Fait en présence de Mathieu Rambaud et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Achat pour André Menard – f°154

Le 31/03/1615 a comparu Pierre Bonardel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a vendu à Barthélemy Leothier veuve de Georges Meynard, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), absente, André Meynard son fils présent, une terre de neuf émines quartier de Belestaille, à La Motte-d'Aigues, confrontant terres de Jeanne Roux, d'Etienne Roux et le terroir de Saint-Martin-de-la-Brasque. La vente est faite pour la somme de 14 livres 14 sols que les parties ont compensé sur ce que ledit Bonardel doit à ladite Leothier pour argent prêté en plusieurs fois, d'où quittance. Ledit Bonardel se réserve le semé qui est actuellement dans la terre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Noël Rougier de ce lieu, Michel Trouchet de Saint-Martin-de-la-Brasque et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel]

Dette pour André Menard avec mègerie – f°157

Le 31/03/1615 a comparu Pierre Bonardel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à André Meynard, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 15 livres pour l'achat de deux ânesses poil gris, garnies de leur bât et cordage, le tout reçu précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante. Les parties déclarent que ledit Meynard a baillé en mègerie audit Bonardel une chèvre poil roux et une chèvre « buire ? » poil roux pour six ans à partir de ce jour, reçues précédemment par ledit Bonardel d'où quittance. Il devra bailler audit Meynard trois livres de fromage par bête, « les avortades payant les deux pour une » à chaque Saint-Michel. Le bétail mâle se partagera tous les trois ans. En cas de différend, ils passeront par l'arbitrage de deux amis sans procès. Au bout des six ans, le bétail et son croît se partagera à parts égales. Le bétail et les ânesses sont hypothéqués. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Bouchard et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel]

Dette pour Jacques Gueidan – f°158

Le 04/04/1615 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, la somme de 12 livres 15 sols pour l'achat d'une ânesse poil gris avec son bât, reçue précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin de ce lieu et Michel Roche de Lurs (04). [Signé : J Gueidan, H Thurin]

Dette pour sieur Lombard – f°160

Le 06/04/1615 a comparu Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge et demie de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance à rendre au 15 août. Fut présent Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84) et Antoine Astoin de ce lieu.

Le 27/10/1615 ledit Lombard fait quittance audit Bouchard ayant été payé des mains et propres grains dudit Pourchier à qui il fait cession d'action contre ledit Bouchard. Fait en présence de Mathieu Nel et Claude Favier.

Dette pour Jean Allemand – f°160

Le 06/04/1615 a comparu Audet Arlaud, de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Jean Allemand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, cinq panaulx de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Ginoux de Lourmarin (84) et Louis Porre de ce lieu.

Quittance pour Jean Ginoux – f°161

Le 06/04/1615 ont comparu Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, rentiers des droits seigneuriaux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé avoir reçu de Jean Ginoux, de Lourmarin (84), présent, la somme de 15 livres 16 sols pour le droit de lods des acquisitions faites des biens de Jean et Jacques Roman, frères, de Saint-Martin-de-la-Brasque, actes chez ce notaire et chez Me Daniel Lamy notaire de Cabrières-d'Aigues (84) d 26/02/1614, d'où quittance, grâce faite du surplus. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bertrand Coussin et Pierre Laugier. [Signé : Sicard, Darbon, Coussin]

Dette pour monsieur Jacques Martin – f°161

Le 06/04/1615 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Me Antoine Courenc sergent royal de ce lieu, beau-frère dudit Barthélémy, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Negreau de Roquevaire (13) et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : Courenc]

Dette pour le sieur Lombard – f°162

Le 06/04/1615 a comparu Vinson Mothon ménager de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : T Sauvecane]

Le 10/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Mothon. Fait en présence d'Antoine Roux et Jean Sauvat.

Dette pour Jean Allemand – f°163

Le 08/04/1615 a comparu Audet Arlaud, de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, cinq panaulx de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Martin fils de Pierre.

Dette pour le sieur Lombard – f°164

Le 08/04/1615 ont comparu Marquet Nicolas et Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge deux panaulx de blé annone, reçue en prêt à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Pierre Laugier.

Dette pour monsieur Martin – f°164

Le 07/04/1615 [sic, les actes précédents sont datés du 8] a comparu Honoré Roux ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, deux charges de blé annone et trois charges cinq panaux de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : H Rous]

Le 03/09/1615 acte barré, ledit Martin ayant été payé par ledit Roux d'où quittance. Fait en présence de Guillaume Gaspard, d'Ansouis (84), et Jean Pourret. [Signé : H Rous, Guillaume Gasquet]

Dette pour monsieur Lombard – f°165

Le 07/04/1615 [sic, les actes précédents sont datés du 8, ici il est écrit « L'an et jour que dessus » en référence à l'acte précédent] a comparu demoiselle Marguerite Laidet, veuve d'Elzias Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, mesure courante, reçue en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Mathieu Furet.

Le 01/09/1615 ledit Lombard a confessé avoir été payé par ladite Laidet, d'où quittance. Fait en présence de Georges Meisonier et Michel Chivalier de ce lieu. [Signé : Lombard, Guillaume Gasquet]

Quittance pour Barthélémy Icard – f°165

Le 11/04/1615 a comparu Jacques Blanc, bourgeois de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 7 livres que Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu, arbitres accordés par les parties ont déclaré être due audit Blanc par ledit Icard pour « tous affères qu'ilz ont heur affere ensemble procedant de tailles et censes exhigées par ledit Icard tant principal que despans et dont ilz avoient proces a Aix et en ce lieu selon le compte ce jourdhuy resolu par lesditz deputés », d'où quittance. De même ledit Icard fait quittance audit Blanc « desdites tailles et censes pour le temps qu'il en a esté exacteur. » Toutes les autres quittances sont incluses ici. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans de ce lieu et Me Joseph Dille de Brignoles (83). [Signé : B Icard, J Blanc, Constans, Dille]

Dette pour monsieur Martin – f°167

Le 13/04/1615 a comparu Mathieu Freissinier, de Grambois (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Bertet et Jean Durand.

Le 28/10/1615 ledit Martin a fait quittance audit Freissinier. Fait en présence de Pierre Long et Barthélémy Silvy de ce lieu.

Dette pour le sieur Martin – f°167

Le 14/04/1615 a comparu Antoine Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge de blé annone, mesure courante, reçue en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fut présent Me Antoine Courenc sergent royal de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Henry Marron de ce lieu. [Signé : Courenc]

Dette pour le sieur Lombard – f°168

Le 14/04/1615 a comparu Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Coussin]

Dette pour Me Pons May – f°169

Le 14/04/1615 a comparu Guillen Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une charge de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, reçues précédemment d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Roman fils de François et de Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P May, P Roman]

Dette pour Me Pons May – f°169

Le 14/04/1615 a comparu Claude Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, deux charges sept panaulx de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Roman fils de François et de Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P May, C Ferrier, P Roman]

Le 14/04/1615 Esprit Pourret de ce lieu, mégier dudit Ferrier, a confessé avoir reçu une charge et demie de conségal issue de cet acte, à rendre pour ledit Ferrier audit May. Fait et publié en ce lieu en présence de Jaumet Goirand et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : C Ferrier]

Le 28/11 [année non précisée] acte barré suivant une quittance faite par ledit May faite audit Ferrier chez Me Gueidan notaire de ce lieu du 26 de ce mois. [Signé : C Ferrier]

Dette pour Me Pons May – f°171

Le 14/04/1615 a comparu Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fut présent Pierre Roman fils de François dudit Saint-Martin-de-la-Brasque, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Jean Durand de ce lieu. [Signé : P May, P Roman, C Ferrier]

Le 07/11/1615 ledit May a fait quittance audit Jourdan. Fait en présence de Claude Favier et Barthélémy Volonne. [Signé : P May]

Dette pour monsieur Martin – f°172

Le 15/04/1615 ont comparu Joseph Just, écuyer de Marseille (13), Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84) et Antoine Negreau de Roquevaire (13), lesquels ont confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, deux charges et demie de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Charpin et Sauvaire Bertet de ce lieu. [Signé : Joseph Just, F Charpin]

Dette pour le sieur Martin – f°173

Le 15/04/1615 a comparu Antoine Negreau, de Roquevaire (13), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge deux panaulx et demie de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Joseph Just et Antoine Courenc de ce lieu. [Signé : Joseph Just, Courenc]

Quittance pour Joseph Just, Antoine Bonafoy et Antoine Negreau – f°173

Le 15/04/1615 a comparu Antoine Garcin, marchand de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de Joseph Just, Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84) et Antoine Negreau de Roquevaire (13), présents, la somme de 12 livres pour l'entier paiement de 18 livres 2 sols pour les dépens de congé adjugés par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) suivant les lettres compulsoires du 9 de ce mois, d'où quittance, grâce faite du surpris. Ledit Garcin consent « au relaxation de la gagerie et en a deschargés Balthezard Billard sequestre en force de la presente. » Lesdits Just, Bonafoy et Negreau ont prorogé audit Garcin « le payement du droict de fournage qu'il leur doibt pour deux mois prochains. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Antoine Courenc de ce lieu. [Signé : A Garcin, Joseph Just, Courenc]

Dette pour le sieur Martin – f°174

Le 16/04/1615 a comparu Louis Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, cinq panaulx de conségal, mesure courante,

reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Bouchard et Marc Antoine Boyer de ce lieu.

Le 27/10/1615 ledit Martin a fait quittance audit Rougier. Fait en présence de Me Louis Jourdan et Claude Favier.

Dette pour le sieur Lombard – f°175

Le 17/04/1615 a comparu Guillaume Gobin, serrurier habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Claude Favier de ce lieu. [Signé : G Gobin]

Le 28/02/1619 ledit Lombard a fait quittance audit Gobin. Fait en présence d'Honoré Thurin et Laurent Solliers de ce lieu. [Signé : H Turin]

Cession pour monsieur Jacques Martin – f°175

Le 23/04/1615 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel en paiement de 35 livres 9 sols qu'il doit à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), intendant aux affaires pour monseigneur de Créquy, pour argent et grains prêtés, il a cédé audit Martin, présent, semblable somme à prendre de Jean Chabert, maître gipier de Manosque (04) pour « reste du travail faict par ledit Long aux foussés venant de Mirail a l'estang de La Motte selon leur convention y compris les despans faictz contre ledit Chabert pour avoir payement de ladite some restante estant l'instance pendante pardevant les officiers de cedit lieu. » D'où quittance moyennant le paiement. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Joseph Just de Marseille (13) et Guillaume Sicard de ce lieu. [Signé : Martin, Joseph Just, Sicard]

Dette pour monsieur Martin – f°177

Le 24/04/1615 a comparu François Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, deux charges de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fut présent Joseph Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Olivier et Pierre Laugier de ce lieu.

Le 06/12/1615 ledit Martin a fait quittance audit Silvestre. Fait en présence de Jean Chansaur et Mathieu Nel.

Quittance pour François Pourchier – f°177

Le 27/04/1615 a comparu Michel Ventron, de Maubec (84), comme époux de Jeanne Darbon fille de feu Claude, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 18 florins pour la pension annuelle qu'il doit audit Ventron pour le prix des biens acquis par acte chez ce notaire, paie échue à Noël, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier de ce lieu et Laurent Michellis de Pertuis (84). [Signé : L Michellis]

Dette pour Martin Philip – f°178

Le 29/04/1615 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Martin Philip, maître fontainier de ce lieu, présent, la somme de 27 livres 12 sols, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Charpin et François Brun de ce lieu. [Signé : M Phelip, F Charpin]

Dette pour monsieur Lombard – f°179

Le 30/04/1615 a comparu Guillen Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, sept charges deux panaulx de conségal,

reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Antoine Pourchier, marchand de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et François Brun de ce lieu. [Signé : F Brun]

Le 27/10/1615 ledit Lombard a confessé avoir été payé par lesdits Andrieu et Pourchier, d'où quittance. Fait en présence de Mathieu Nel et Claude Favier.

Déclaration pour Guilhen Andrieu – f°180

Le 30/04/1615 a comparu Antoine Pourchier, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Guillen Andrieu de ce lieu, présent, de le relever de l'obligation passée ce jour où ledit Pourchier est pleige, en faveur de monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), l'emprunt étant pour ledit Pourchier. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : Barthemi Gedan]

Dette pour le sieur Lombard – f°181

Le 30/04/1615 a comparu François Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge deux panaulx de conségal, le tout reçu en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Pourchier et Pons Aubin.

Le 07/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Rougon. Fait en présence de Claude Favier et Jean Sauvat de ce lieu.

Dette pour monsieur Lombard – f°181

Le 02/05/1615 a comparu Pierre Ripert, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Barthélémy Icard et Louis Porre de ce lieu. [Signé : B Icard]

Le 15/11/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Ripert. Fait en présence de Jean Pascal et Bastian Bar.

Dette pour monsieur Martin – f°182

Le 02/05/1615 a comparu Henry Roy, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, trois charges six panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fut présent Antoine Bonafé de La Bastidonne, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Icard et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : Icard]

Le 30/10/1615 ledit Martin a fait quittance audit Roy. Fait en présence de Claude Favier et Mathieu Nel.

Dette pour le sieur Martin – f°183

Le 02/05/1615 a comparu Benoît Abel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, trois charges deux panaulx de blé annone, mesure courante, le tout reçu d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Roy et Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84).

Dette pour le sieur Martin – f°183

Le 02/05/1615 a comparu Joseph Just, écuyer de Marseille (13), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, treize charges et demie de blé annone, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fut présent Jacques Gondon, bourgeois de Saignon (84), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu

de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Pierre Laugier de ce lieu.
[Signé : J Gondon, Joseph Just]

Mariage entre Jean Delacoste et Jeanne Batarel – f°185

Le 03/05/1615 contrat de mariage entre Jean Delacoste, fils de Guillen et de Magdeleine Gabriel, de Céreste (04), résidant ce lieu de La Tour-d'Aigues, et « discrete fille » Jeanne Batarel fille d'Etienne et Antoinette Fulhete du lieu de Saint-Martin-de-Castillon (84). Les époux sont assistés de leurs pères et mères.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 240 livres à payer ainsi : 60 livres le jour du mariage, somme reçue à l'instant d'où quittance et reconnaissance, et 24 livres par an à partir de ce jour en un an. L'époux ne pourra recevoir cette somme annuelle qu'avec l'achat « d'ung fondz bien assuré et au proffict de ladite Batharelle et des siens. »

Le père l'époux a donné à son fils, sous forme de donation entre vifs pour cause de nocces tous les acquêts et conquêts qu'il pourra faire.

La mère de l'époux a donné à son fils la somme de 60 livres à prendre sur son bien après son décès en déduction de ses droits maternels.

L'époux et le père de l'épouse feront faire à communs dépens à l'épouse des habits et bijoux nuptiaux d'une valeur de 24 livres ; en plus le père de l'épouse devra donner à sa fille un coffre de bois de noyer de la valeur de 9 livres pour le jour du mariage. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

La mère de l'épouse lui a donné une bassaque avec son traversier, deux linceuls et deux serviettes pour le jour du mariage. Me Alexandre Estier, cordonnier de Céreste, parrain de l'épouse, lui a donné huit livres de poil de chenevé pour le jour du mariage.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de nocces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Me Pascal Sicard, en présence de Me Bernard Constans et Jean Sicard de ce lieu, et André Batarel de Saint-Martin-de-Castillon.
[Signé : Alexandre Estyer, Constans, Sicard]

Dette pour le sieur Lombard – f°191

Le 04/05/1615 a comparu Mathieu Olivier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal en prêt, reçus d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Molinet et Esprit Roux de ce lieu.

Le 19/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Olivier. Fait en présence de Jean Estienne et Raymond Gras.

Mariage entre Barthélémy Laugier et Françoise Gautier – f°192

Le 04/05/1615 contrat de mariage entre Barthélémy Laugier fils de Jaumet et d'Hugonne de Saint-Etienne, du lieu de Dauphin (04), et Françoise Gautier fille de Pierre et d'Antonie Bremond de Saint-Michel (04). L'époux est assisté par Barthélémy Giraud, natif de Castellane (04) habitant Pertuis (84) son oncle comme procureur dudit Jaumet Laugier père de l'époux suivant procuration chez Me de Jaques notaire royal de Saint-Michel du 21/04/16154, et il est aussi assisté par Pierre de Saint-Etienne son oncle maternel ; l'épouse est assistée par sa mère qui est aussi procuratrice de son père suivant acte chez ledit Me de Jaques du 23/04/1615, et par Me Benoît Abel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son beau-frère.

La mère de l'épouse a assigné en dot à sa fille, à savoir de la part de son mari la somme de 60 livres et de sa part 60 livres, le tout en déduction et à bon compte des droits paternels et maternels de l'épouse. La somme venant de son mari sera payable en paies égales de 15 livres, la première de ce jour en un an et ainsi de suite à la même date les années suivantes. Pour sa part, la mère de l'épouse paiera en un fond d'une terre située à Saint-Michel, quartier de Foyeux confrontant terres d'Etienne Gleyzo, d'Esprit Foretz et le chemin public allant à Forcalquier. L'épouse prendra

possession de tout ou partie de la terre, à hauteur de 60 livres, suivant estimation à faire par deux amis communs. Pour les paiements, elle hypothèque une terre audit lieu, quartier des Eissartz confrontant terres d'Antoine et Gaspard Gaultier, et de Barthélémy Cornaille. Elle devra donner à sa fille une caisse de bois blanc garnie de sa serrure et de sa clef dans un mois. L'époux fait aussi reconnaissance des meubles et habits, valant selon l'estimation des parties 15 livres.

Ledit Barthélémy Giraud, comme procureur dudit Laugier, a donné à l'époux tous les acquêts et conquêts qu'il fera. De même il donne audit époux tous les biens que son père aura à son décès. Il est veuf, mais s'il se remarie et a d'autres enfants, l'époux n'aura des biens sur son héritage qu'en proportion du nombre d'enfants qui auront tous, filles ou garçons, une part égale. Le père de l'épouse devra faire faire à ses dépens à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neuf pour le jour du mariage. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Abel, en présence de Barthélémy Gueidan, Grégoire Velixandre et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Billard, Barthemi Gedan]

Mègerie d'une truie pour Jaume Roux – f°199

Le 04/05/1615 a comparu Jaume Roux couturier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), présent, une truie et quatre petits pourceaux, poil noir, reçus précédemment dudit Roux d'où quittance, pour trois ans à partir de ce jour. Ledit Roux fournira audit Richard un panau de conségal et un panau d'orge par portée de porcs. Le bétail vendu sera partagé. Si du bétail meurt, chacun y participera par moitié, sauf si ledit Richard est responsable. A la fin du bail, tout le bétail et son croît se partagera. Ledit Richard hypothèque le tout au profit dudit Roux. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Balthazar Lantelme de ce lieu. [Signé : J Richard, L Jourdan]

Dette pour Me Pons May – f°201

Le 05/05/1615 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, une charge et demie de conségal, mesure courante, reçue en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Bartemi Gedan]

Dette pour le sieur Lombard – f°201

Le 06/05/1615 a comparu Daniel Bertrand de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu.

Le 17/08/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Bertrand. Fait en présence de Barthélémy et François Icard, frères de ce lieu. [Signé : B Icard, Icard]

Quittance et déclaration pour François Roy – f°202

Le 06/05/1615 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Roy de Lourmarin (84), présent, trente bêtes à laine femelles « partie vieilles et le reste de nouvelles » et huit quintaux de foin mayenq, que le dit Roy était tenu de lui fournir suivant acte d'arrentement des biens que ledit Roy tenait en arrentement de demoiselle Claire Reynaud femme de Jean Faizan, de Marseille (13), par acte chez ce notaire du 01/10/1614. De plus ledit Roux a reçu dudit Roy 12 livres pour le prix de la paille, d'où quittance. Il promet de rendre le bétail, huit quintaux de foin et de paille jusqu'à la valeur de 12 livres suivant les clauses dudit acte d'arrentement. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Barthélémy Mouret de ce lieu. [Signé : H Rous]

Dette pour monsieur Lombard – f°204

Le 07/05/1615 a comparu Jacques Roman, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Francesquin et Pierre Laugier.

Le 12/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Roman. Fait en présence de Marquet Nicolas et Daniel Ripert, de Cabrières-d'Aigues (84).

Testament pour messire Etienne Guion prêtre – f°204

Le 07/05/1615 vers 14h, testament de messire Etienne Guion, prêtre, fils des feus Antoine Guion et Catherine Bon, de la ville de Reillanne (04), malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu ou du lieu où il décèdera ; que soient faites « deprecation et prieres pour son ame par les sieurs prebtres la desservantz ».

Il lègue à Claude Guion, sa sœur, 3 livres à payer un an après son décès.

Il nomme héritier universel messire Pascal Bon, prêtre bénéficiaire en l'église métropolitaine Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence (13), son oncle maternel. A charge pour ce dernier de payer ce que le testateur doit, savoir au chapitre Saint-Ginies à Avignon (84) 127 florins environ « pour erreur de compte de sa derniere administration », 12 écus à 60 sols pièce empruntés par lui de Me Jean Michel tisseur de toiles de Manosque (04) époux de feu Anthonone Bon tante du testateur suivant acte chez Me Fabre notaire de Reillanne, et 4 florins à un muletier de Marseille (13) pour « le port de ses ardes de Carpentras à Aix. » Il nomme pour gadiateurs messire François Templeri prêtre bénéficiaire en ladite église et François Velixandre l'un des consuls de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la chambre de la maison de Jacques Gueidan où le testateur habite, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre sacristain en l'église de ce lieu, messire Jacques Castan prêtre de Pertuis (84), Me Jean Menard, Louis Alard, Jacques Olivier tailleur, Jean Sauvat maçon et Antoine Astoin couturier, de ce lieu. [Signé : E Guyon, J Lantelme, J Castan, L Alard, J Menard]

Dette pour le sieur Lombard – f°208

Le 11/05/1615 ont comparu Pierre et Jaumet Barthélémy, frères, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret.

Le 07/09/1615 ledit Lombard a fait quittance auxdits Barthélémy. Fait en présence de Louis Porre et Pons Aubin.

Dette pour le sieur Lombard – f°209

Le 11/05/1615 a comparu Philippe Estienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en présence d'Honoré Chansaur et Jean Pourret de ce lieu.

Le 08/05/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Estienne. Fait en présence de Philippe Astoin et Jean Lacoste.

Dette pour le sieur Lombard – f°209

Le 11/05/1615 ont comparu Georges Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues en principal, et Antoine Pourchier de ce lieu en pleige, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, dix charges huit panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Chansaur et Louis Garcin de ce lieu.

Le 27/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Pourchier, absent. Fait en présence de Mathieu Nel et Claude Favier de ce lieu.

Quittance pour Honoré Chansaur – f°210

Le 12/05/1615 a comparu Antoine Chansaur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir précédemment reçu d'Honoré Chansaur, son frère, présent, la somme de 8 florins pour reste et entière satisfaction « de tout ce qu'il devoit bailler audit Anthoine pour la plus value d'une thine suivant leur partage », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Pierre Laugier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°211

Le 14/05/1615 ont comparu Jean Sambuc et Mathieu Bret, de Cabrières-d'Aigues (84) a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal « pour prest pour chascun », le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Billard et Honoré Thurin de ce lieu.

Dette pour Antoine Martin – f°212

Le 14/05/1615 a comparu Michel Chivalier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Martin, de Gap (05), résidant en ce lieu, absent, la somme de 24 livres reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugeir et Jean Pourret de ce lieu.

Le 13/10/1615 Dominique Martin, frère et procureur dudit Antoine a confessé avoir été payé par ledit Chivalier, présent, de la somme de 12 livres pour reste et entier paiement de l'obligation, d'où quittance. Fait en présence de Jean Pourret et Claude Favier. [Signé : D Martin]

Dette pour monsieur Martin – f°212

Le 14/05/1615 a comparu Denis Thopin, de Vaugines (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, la somme de 60 livres, reçue en plusieurs fois en prêt « pour s'en servir a son mesnage » à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Simon Guillen et du capitaine André Brunel dudit lieu.

[En marge : Il y a compte final le 12/09/1620 chez ce notaire]

Dette pour Me Pons May – f°213

Le 15/05/1615 ont comparu Esprit Pourret et Jean Rochel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, ledit Pourret une charge et demie de conségal, et ledit Rochel une demie charge de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt, d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Guillen Andrieu de ce lieu.

Dette pour Pons May – f°214

Le 15/05/1615 a comparu Benoît Abel maréchal, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, une charge et demie de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillen Andrieu et Esprit Pourret de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°215

Le 15/05/1615 a comparu Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, neuf panaulx six cosses de conségal, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu

de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin, de Gap (05) et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : A Martin]

Le 02/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Meynier. Fait en présence d'Antoine Astoin et Jean Pourret de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°215

Le 16/05/1615 ont comparu Marquet Nicolas et Jean Malan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Chansaur et Louis Rougier de ce lieu.

Quittance pour Honoré Aufant et reconnaissance pour Antoinette Canard – f°216

Le 16/05/1615 ont comparu Arnaud Reynaud et Antoinette Canard, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ladite Canard fille et héritière de feu Espérite Aufant, lesquels ont confessé avoir reçu d'Honoré Aufant cordonnier d'Apt (84), présent, la somme de 36 livres accordée entre les parties pour l'entière satisfaction des droits dotaux de ladite feu Espérite Aufant suivant la donation faite à cette dernière par feu Jaume Aufant son père dans son contrat de mariage chez Me Lazare notaire royal d'Apt le 03/04/1570. D'où quittance envers ledit Aufant, son oncle, et reconnaissance au profit de sa femme. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de François Charpin, en présence de ce dernier et de Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : F Charpin]

Dette pour le sieur Lombard – f°218

Le 21/05/1615 a comparu Michel Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Gueidan et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : J Gueidan]

Dette pour le sieur Lombard – f°219

Le 22/05/1615 a comparu Joseph Buy d'Oppedette (04), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fut présent Daniel Magnan, de Cabrières-d'Aigues (84), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu.

Le 31/08/1615 acte barré, ledit Lombard faisant quittance audit Buy.

Achat de terre pour Jean Allemand – f°220

Le 23/05/1615 ont comparu Claude et Martin Ricard, père et fils, tant pour eux que pour Jean Ricard autre fils dudit Claude, habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont vendu à Jean Allemand, de ce lieu, présent, un coin de terre d'environ trois cosses quartier de l'Hôpital Pauvre confrontant pasquier de Jacques Olivier, pasquier dudit Allemand et la draie. La vente est faite pour le prix de 10 livres 16 sols, somme reçue avant cet acte en une charge un panau de blé annone, d'où quittance. Les vendeurs « faisant ceste alienation expres pour l'employer au mariage de Marguerite Ricarde fille d'icellui Claude ainsi qu'ilz ont dict. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Georges Constans et Pierre Jourdan de ce lieu. [Signé : G Constans]

Cession pour Jean Allemand contre Jean Dupuy – f°222

Le 23/05/1615 a comparu Jean Dupuy laboureur de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel est débiteur envers Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour neuf charges sept panaulx de blé moitié annone, moitié conségal, comme cessionnaire de Valentin Clemens de ce lieu, suivant acte de cession chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu du 17/12/1614. Ledit Dupuy a ces

dettes envers ledit Clement suivant des actes chez feu Me Jean Sauvecane et dudit Louis des 22/10/1592 et 27/04/1609. Pour cela, il cède audit Allemand trois charges de blé annone mesure courante à prendre sur la rente des biens que ledit Dupuy tient et possède à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier de Belestaille, biens tenus à ferme par Marquet Nicolas. La valeur des grains sera celle du marché de Pertuis (84) du vendredi après le 15 août. Cette cession vaudra pour ledit Nicolas et les autres rentiers pour les quatre années à venir. Moyennant le paiement ledit Allemand tient quitte ledit Dupuy et à défaut maintient ses hypothèques et la possibilité de se payer sur le bien dudit Dupuy. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Perben et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Billard]

Dette pour le sieur Lombard – f°225

Le 26/05/1615 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°225

Le 27/05/1615 a comparu Etienne Roux de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Jean Chabert, de Manosque (04).

Quittance pour Etienne Augier, Poncet et Claude Laborel – f°226

Le 27/05/1615 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, dame de Créquy, comme épouse et procuratrice général de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, laquelle a confessé avoir reçu d'Etienne Augier, Poncet et Claude Laborel, de Monieux (84), présents, la somme de 2300 livres en déduction et à bon compte de plus d'argent qu'il doivent à Me Pierre Blanc avocat consistorial au parlement du Dauphiné pour le prix de l'arrentement de la terre de Monieux de laquelle ledit Blanc était cessionnaire de ladite feu comtesse de Sault. Somme reçue des mains desdits rentiers, précédemment, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire, baile et lieutenant de juge de ce lieu, et Me Pierre Bernusset d'Aurel (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Augier, Labourel, P Bernusset]

Dette pour monsieur Gaspard d'Armand sieur de Lux – f°227

Le 27/05/1615 ont comparu Etienne Augier et Poncet Laborel, de Monieux (84), lesquels ont confessé devoir à noble Gaspard d'Armand seigneur de Lux en Dauphiné, présent, la somme de 2300 livres, somme reçue en prêt d'où quittance, à rendre en deux paies, 1800 livres dans huit jours et les 500 livres restantes à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Gaspard Hupais notaire, baile et lieutenant de juge et Me Pierre Bernusset de Monieux. [Signé : De Lux, Augier, Labourel, P Bernusset]

Le 12/07/1617 acte barré en vertu d'un acte de quittance exhibé au notaire suivant un extrait retiré par ledit Labourel, acte chez Me Jean Saumain notaire de Beaurières (26) le 08/12/1615 par lequel ledit sieur de Lux fait quittance du total. Fait en présence de Benoît Abel et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : Labourel]

Quittance pour Me Pierre Bernusset – f°229

Le 27/05/1615 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, fils et héritier de la comtesse de Sault, laquelle a confessé avoir reçu de Pierre Bernusset marchand habitant à Aurel (84), présent, la somme de 1700 livres pour la rente qu'il doit audit Créquy pour cette année pour ladite terre d'Aurel, paies échues en janvier et en ce

mois de mai, suivant acte d'arrentement chez ce notaire le 20/07/1612, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais baile, lieutenant de juge de ce lieu et [blanc dans l'acte]. [Vaccat]

Dette pour monsieur Gaspard d'Armand sieur de Lux – f°230

Le 27/05/1615 a comparu Me Pierre Bernusset, marchand habitant d'Aurel (84), lequel a confessé devoir à noble Gaspard d'Armand seigneur de Lux en Dauphiné, présent, la somme de 1700 livres, en prêt amiable, somme reçue pour l'employer à l'acquittement de semblable somme qu'il doit à [vaccat]

Cession pour monsieur de Lux – f°231

Le 27/05/1615 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, fils et héritier de la comtesse de Sault, laquelle a cédé à noble Gaspard d'Armand, seigneur de Lux en Dauphiné, présent, la somme de 1700 livres à prendre de Pierre Bernusset marchand habitant d'Aurel (84), présent et acceptant, pour la rente que ce dernier doit audit Créquy cette année pour la terre et seigneurie d'Aurel, paies échues en janvier et au 1^{er} mai, suivant acte d'arrentement passé chez ce notaire le 20/07/1612. Cette cession est faite en paiement et déduction des intérêts dus audit seigneur de Lux par ledit Créquy suivant l'obligation passée chez Me Etienne Paysan et Me Jean Desnotz notaires au Châtelet de Paris (75) du 12/05/1612. Moyennant le paiement ledit d'Armand fait quittance audit Créquy. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire, baile et lieutenant de juge et Pierre Mairtet de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Delux, P Bernusset]

Dette pour le sieur Lombard – f°234

Le 29/05/1615 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges six panaux de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : H Turin, N Olivier]

Dette pour le sieur Lombard – f°234

Le 29/05/1615 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge huit panaulx de conségal, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et François Pourchier.

Dette pour Gauvan Caire – f°235

Le 29/05/1615 a comparu Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Gauvan Caire, laboureur de Grambois (84), présent, la somme de 33 livres pour l'achat d'un cheval poil noir « garny de barde et licol » reçu ce jour d'où quittance, à payer au 15 août avec hypothèque du cheval. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Pierre Mairtet et Louis Porre de ce lieu. [Signé : Coussin]

Dette pour le sieur Lombard – f°236

Le 30/05/1615 a comparu Laurent Reymond de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges six panaulx de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Me Joseph Emin qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Hupais et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Emin]

Le 12/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Reymond. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Icard et François Icard de ce lieu. [Signé : B Icard]

Quittance pour Jean Coste – f°237

Le 30/05/1615 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, laquelle a confessé avoir reçu de Jean Cost, de Saint-Tropez (83), présent, la somme de 1540 livres 8 sols en déduction et à bon compte de la rente de la place et baronnie de Grimaud (83) pour les paies échues, suivant l'acte chez Me Jean Octoul notaire de Ramatuelle (83) du 09/11/1608, d'où quittance. Ledit Coste paie « comme constraint et poursuivy par madite dame en force de l'arrest obtenu par mondit seigneur de la cour de parlement de Paris » du 14 avril. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38) et Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, J Coste, Hupais]

Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°239

Le 30/05/1615 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, laquelle a arrenté à Jean Coste, bourgeois de Saint-Tropez (83), présent, la baronnie de Grimaud (83), ses fruits et émoluments, « ses membres et dependances consistantz en censes, services, rantes de maisons, terres, predz, ramages, passages, pescages, lodz, trezains et autres revenus et autres droictz ordineres » dépendants de la baronnie et en général les droits que le seigneur a, comprenant la maison qu'il a à Saint-Tropez, le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de la Saint-Michel dernière. La rente annuelle est de 2250 livres à payer en deux paies, la première au 1^{er} janvier à partir de 1616 et l'autre au 1^{er} mai de la même année et ainsi de suite. Il devra donner aussi une douzaine de chapons gras et une douzaine de perdrix par an, par moitié à chaque paie. La rente est à porter aux dépens du rentiers au château de La Tour-d'Aigues ou à Aix-en-Provence (13) ou à Marseille (13) au choix du seigneur. Le tout suivant les mêmes clauses que l'arrentement passé à Honoré Coste par le sieur de Vaquet, procureur de feu la comtesse de Sault, acte chez Me Pierre Morard notaire de Sault (84) du 11/01/1602. Il y est ajouté toutefois que ledit Coste devra « fere netoyer les foussés du domaine dudit arrentement et les laisser netz a la fin et terme d'icelluy. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38) et Me Gaspard Hupais notaire et lieutenant de juge de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, J Coste, Hupais]

Quittance pour Marquet Berard – f°242

Le 30/05/1615 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur de madame Magdeleine de Bonne Desdiguières épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, lequel a confessé avoir reçu de Marquet Berard, jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 46 livres 10 sols pour la rente du jardin qu'il tient du seigneur, à bon compte des paies échues à Pâques suivant acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jean Coste bourgeois de Saint-Tropez (83) et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, J Coste]

Quittance pour Jean Jouvent – f°243

Le 30/05/1615 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy fils de la comtesse de Sault, lequel a confessé avoir reçu de Jean Jouvent jardinier de ce lieu, présent, la somme de [blanc dans l'acte, acte barré et inachevé]

Achat pour Michel Granier et Jean Lantelme – f°244

Le 01/06/1615 a comparu demoiselle Catherine de Gaultier veuve du capitaine André Roux, de Pertuis (84), héritière testamentaire de feu Barthélémy Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu à Jean Lantelme et Michel Granier, de ce lieu, présents, le reste de la maison que ledit feu Martin possédait en ce lieu, quartier et rue du Tripot, consistant en une cave limitrophe de la cave d'Antoine Martini, et au-dessus de la salle de ladite maison « qu'est la moitié seulement dudit dessus restante audit feu Martin » confrontant l'autre moitié du dessus acquise par ledit Lantelme, confrontant aussi maisons de Me Louis Sauvecane notaire, de François Charpin et la rue publique. La vente est faite pour le prix de 127 livres 10 sols en déduction de laquelle la somme lesdits acheteurs ont payé 7 livres 10 sols d'où quittance, et le reste, soit 120 livres, est à payer en deux paies, moitié à la Saint-Michel et l'autre moitié au même jour l'année suivante.

Ledit Lantelme avait été colloqué [sur sa partie du bien a priori] sur du bien du vivant dudit feu Martin et la vendeuse s'engage à faire approuver cette vente à ses beaux-fils lors du paiement. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Barthélemie François, en présence de Louis Allard de ce lieu et Simon de Saint-Martin bourgeois et baile abbatial de Pertuis [Signé : de St Martin, L Alard]

Dette pour le sieur Lombard – f°248

Le 01/06/1615 ont comparu Noël et Georges Rougier, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges quatre panaulx de conségal, reçus en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Hupais et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

Dette pour le sieur Lombard – f°248

Le 01/06/1615 ont comparu Michel et Pierre Bret, père et fils, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge huit panaulx de conségal, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Hupais et Claude Favier.

Dette pour le sieur Lombard – f°249

Le 03/06/1615 a comparu Jean Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : J Thurin]

Le 02/01/1620 ledit Lombard a fait quittance audit Thurin. Fait en présence d'Esprit Blanc et Vincent Barrière.

Dette pour le sieur Lombard – f°250

Le 06/06/1615 a comparu Claude Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de blé annone, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en présence de François Icard et Georges Meisonier de ce lieu.

Le 30/08/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Jourdan. Fait en présence de Barthélémy Icard et François Brun de ce lieu. [Signé : B Icard]

Quittance pour Barthélémy Icard – f°250

Le 06/06/1615 a comparu Jaume Arnaud, de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Icard dudit lieu, présent, cinq panaulx de conségal et une coupe de vin pour reste et entier paiement de la pension qu'il doit audit Arnaud pour cette année suivant leur transaction,

échéance au 15 août prochain, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Simon Guillen dudit lieu. [Signé : B Iccard]

Quittance pour Pierre Perin – f°251

Le 10/06/1615 a comparu Jean Estienne maçon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Perin dudit lieu, présent, la somme de 10 livres « pour le pris d'une colocation sur une vigne fete par ledit Estienne et a quoy Jehanne Felissianne de La Motte et ledit Perin sont esté condamnés par sentence de monsieur le lieutenant general des submissions au siege d'Aix ces jours passés » d'où quittance sauf à ce que la valeur de la colocation soit différente et dans ce cas il faudra ajuster à la hausse ou à la baisse. Ledit Estienne se départ de la colocation contre cette somme. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et du capitaine Bernard Roy de ce lieu. [Signé : B Iccard, B Roy]

Le 17/09 [1615] ledit Estienne a confessé avoir reçu dudit Perin 1 livre 16 sols pour tout reste de ladite colocation, d'où quittance et a rendu les exploits de ladite colocation. Fait en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Roman de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Roman, Morel]

Quittance pour Roland Ripert – f°252

Le 10/06/1615 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, laquelle a confessé avoir reçu de Roland Ripert, bourgeois de Saint-Saturnin-les-Apt (84), présent, la somme de 2550 livres pour la rente dudit Saint-Saturnin, paie de cette année, échue le 1^{er} mai, suivant leur acte d'arrentement. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de monsieur Salomon Lombard son argentier et Antoine de Bremond de Saint-Saturnin coseigneur de Vachères. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, R Rippert, de Bermond]

Dette pour le sieur Lombard – f°254

Le 12/06/1615 ont comparu Pierre Beymond et Samuel Thomas, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombar de Grenoble (38), absent, trois charges six panaulx de conségal, reçus en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Marquet Berard de ce lieu. [Signé : Billard]

Le 05/10/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Beymond [et Samuel Thomas ? Était-il en fait le pleige ?]. Fait en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Claude Ferrier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°255

Le 12/06/1615 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, reçus en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié « au lieu et presences que dessus. »

Le 08/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Pardigon. Fait en présence de Claude Favier et Jean Pascal.

Quittance pour François Velixandre – f°255

Le 13/06/1615 a comparu Me Jean Candolle, d'Aix-en-Provence (13), résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de feu Me Jacques Vian, ancien visiteur des greniers à sel en ce pays, suivant cession chez Me Sauvecane notaire de ce lieu, a confessé avoir reçu de François Velixandre de ce lieu, présent, la somme de 150 livres en déduction et à bon compte du prix d'une maison sur la place, vendue audit Velixandre par ledit feu Vian suivant acte chez ce notaire, et ce sur les 300 livres de ladite cession. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le

notaire, en présence de Jean Etienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Candolle]

Dette pour le sieur Lombard – f°257

Le 13/06/1615 a comparu Etienne Roy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Estieny Rey]

Le 10/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Roy. Fait en présence de Claude Favier et Antoine Roux de ce lieu.

Quittance pour Jean Jouvent – f°257

Le 15/06/1615 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur de dame Magdeleine de Bonne Desdigières, femme et procuratrice générale de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, lequel a confessé avoir reçu de Jean Jouvent jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 67 livres 10 sols pour la rente du jardin qu'il tient du seigneur près du pigeonnier, paie de cette année échue à Pâques, suivant acte d'arrentement, d'où quittance. Cette quittance ne comprend pas la valeur à estimer de l'ortolaille dudit jardin suivant le rapport en possession dudit Jourdan et qu'il « presuppose imputer sur les payes à venir. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Antoine Pascal de Gap (05). [Signé : Martin, A Pascal]

Dette pour le sieur Lombard – f°259

Le 15/06/1615 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges quatre panaulx de conségal, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Joseph Emin et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : H Rous, Emin, Darbon]

Le 04/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Roux. Fait en présence de Jean Pascal et Jean Pourret. [Signé : H Rous]

Déclaration entre Marquet Berard et Jean Jouvent – f°260

Le 15/06/1615 a comparu Marquet Berard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré avoir sous-arrenté à Jean Jouvent jardinier de ce lieu, présent, le jardin qu'il tient à rente de monseigneur de Créquy, quartier de La Burlière, joignant l'Anthin, pour le temps qu'il lui reste à savoir le premier janvier prochain, ainsi que toute l'ortolaille et le blé qui y est, moyennant le paiement de la rente, à l'exception de 12 livres de la paie échue à Pâques. Il devra laisser l'ortolaille prévue selon l'arrentement pour la fin du terme. « La verité est telle qu'il [Jourdan] a payé ladite rante eschue fors treze livres et demye combien que la quittance soit au nom dudit Berard dont l'en a quicté et quicte en bonne et deue forme. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Barthélémy Eyriès de ce lieu. [Signé : Eyrieys]

Le 30/10/1615 acte barré par les parties qui se font quittance réciproque. Fait en présence de Mathelin Colomp et Claude Favier de ce lieu.

Dette pour Jean Poissard – f°262

Le 15/06/1615 a comparu Jean Imbert de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Poissard de Beaumont-de-Pertuis (84), présent, la somme de 30 livres 10 sols pour l'achat d'un âne poil blanc garni de son bât, reçu précédemment d'où quittance. En déduction du prix ledit Imbert a cédé au vendeur 15 livres à prendre de Jean Jouvent, débiteur dudit Imbert terme à échoir à la Saint-Michel prochaine pour la rente des vignes dudit Imbert. Le même jour, ledit Imbert paiera

audit Poissard 3 livres. Pour les 13 livres 10 sols restantes, il les paiera au 15 août prochain en un an, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Jacques Perben de ce lieu.

Le 30/09/1615 ladite cession a été intimée audit Jouvent qui a dit « que apres que le trezorier sera payé de la taille courante offre payer le reste. » Fait et publié en ce lieu, dans le jardin que ledit Jouvent tient à rente, en présence de Jacques Perben et Georges Meisonier.

Le 19/08/1617 acte barré en présence de Jacques Perben « soy disant » procureur et cessionnaire dudit Poissard qui fait quittance des 15 livres 10 sols restantes, d'où quittance envers ledit Imbert présent. Fait en ce lieu en présence de Philippe Astoin et Jean Pascal de ce lieu.

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°264

Le 17/06/1615 a comparu demoiselle Jeanne Arthaud de La Roche-sur-Buis (26), laquelle a confessé avoir reçu de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, absent, monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38) ayant charge de ses affaires, présent, la somme de 18 livres à bon compte de la pension que le seigneur lui doit suivant acte de transaction chez Me Cheissieu notaire de Grenoble (38) du 23/08/1607, paies échues, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Antoine Pascal de Gap (05). [Signé : Martin]

Dette pour le sieur Lombard – f°266

Le 20/06/1615 a comparu Antoine Guion laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge huit panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fut présent Me Joseph Emin de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Emin]

Dette pour le sieur Lombard – f°267

Le 20/06/1615 a comparu Marguerite Gouirand veuve de Guilhen Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de blé annone et six panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fut présent Daniel Toupin de Vaugines (84), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret.

Le 26/10/1615 ledit Lombard a fait quittance à ladite Gouirand. Fait en présence de Claude Favier et Mathieu Nel dudit lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°268

Le 22/06/1615 a comparu Daniel Pavin de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, reçus en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fut présent Jaumet Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugeir et Louis Porre de ce lieu.

Le 07/09/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Pavin. Fait en présence de Louis Porre et Jean Sauvat.

Dette pour le sieur Lombard – f°268

Le 22/06/1615 ont comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), Barthélémy Reynier de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), Jean François Bouzon et Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq charges quatre panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en

prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Pierre Laugier.

Dette pour le sieur Lombard – f°269

Le 22/06/1615 ont comparu Etienne Roux et Daniel Jourdan, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), douze panaulx de conségal, reçus précédemment d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Louis Porre de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°270

Le 22/06/1615 a comparu Jean Martin fils de feu Pierre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges quatre panaulx de conségal, reçus en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Louis Porre de ce lieu. [Signé : J Martin]

Le 27/08/1615 ledit Lombard a fait quittance audit Martin. Fait en présence de Claude Favier et Louis Porre de ce lieu. [Signé : J Martin]

Département de querelle entre Pierre Nicolas, et Constant et Jean Geoffoy – f°271

Le 28/06/1615 ont comparu Pierre Nicolas, potier de Peypin-d'Aigues (84) d'une part, et Jean Geoffroi tant pour lui que pour son frère Constans potiers de Pertuis (84), lesquels ont déclaré que « dix ou douze jours apres les festes de Pasques dernieres, ilz heurent entre eulx quelque querelle dans Avignon et receut ledit Nicollas certains coups de poing sans aulcun aultre excès, a cause de quoy y a heu information et decret et se treuve ledit Constans encores dettenu a l'arrest de la ville, mais pour esviter toute dispute et vivre en paix entre eulx, c'est ledit Nicollas desparti et despart de toute querelle et instance contre desdits Geoffrois a laquelle il a renoncé et renonce, a consanti et consant au relaxement diffinif desdits freres aveq promesse de jammais les rechercher ni porsuivre en aulcune facon, demurant lui deschargé des frais de justice qui seront payés par lesdits Geoffrois, le tout sans prejudice du droict du procureur fiscal. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : Barthemi Gedan, H Turin]

Permission pour Michel Chivalier – f°272

Le 29/06/1615 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguieres, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, laquelle en cette qualité « inclinant aux humbles prieres que luy sont esté faictes par Michel Chivalier bolenger natif dudit lieu Desdiguieres et pour autres considerations a ce la mouvant a permis et permet audit Chivalier, present, et avec tres humble actions de graces acceptant et stipullant pour luy et les siens a l'advenir savoir de fere et edifier un fourt, y cuire pain de boulangerie affin de le vendre et debiter a tous qui en vouldront achepter perpetuellement sans fraud ny abus et ce dans cedit lieu de La Tour ou aux faulx borgz, la part et endroit que par ledit Chevalier sera advisé que le tiendra et recognoitra tenir tousjours soubz la margeur directe de mondict seigneur et des seins. Ceste permission faicte pour et moyenant la sence annuelle et perpetuelle que madicte dame a mis et imposé sur ledit fourt de cinq panaulx bled formant bon, beau et receptable porté et randu aux despans dudict Chivalier dans le chasteau de mondict seigneur en cedit lieu tous les ans a chacun jour et feste de Noel comanceant le premier payement le mesme jour de Noel apres la construction et que ledit fourt sera en exercice d'oeuvre et ainsin continuant perpetuellement a tel jour a peyne de tous despans et intherestz et aultre. Ladite sence sera ledit Chivalier tenu de mouldre tousjours tous le grain dont il fera ledit payn de boulangerie aux molins seigneuriaux de mondict seigneur et payer le droict de moulture acoustumé sur les peynes contenues en la tranzaction. Et là où ledict Chivalier cometra abus a cuire pain pour aultruy au prejudice du droict de fournage de mondict seigneur tel pain qu'il

cui sera confisqué au proffict de mondict seigneur et des siens, oultre ce payera trente livres pour chacune fois qu'il y contraviendra et ainsin expressement stipule. Et par ce moyen madicte dame en ladicte quallité a ceddé et remis, cede et remet audit Chivalier et aux siens les droictz que mondict seigneur a pour l'erection et bastiment dudict fourt en la condition susdite et l'en a subrogé en son mesme droict, lieu et place. »

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Salomon Lombard de Grenoble (38) argentier de ladite dame et Me Gaspard Hupais, notaire et lieutenant de juge de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Lombard]

Dette pour Me Claude Gavaudan – f°274

Le 30/06/1615 ont comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84) et Antoine Negreau de Roquevaire (13), mégier de la bastide de Joseph Just, lesquels ont confessé avoir acheté à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, un tonneau de vin de la contenance de trente-huit coupes qui est dans la cave dudit Gavaudan « qu'est le second en entrant a main droicte », tonneau « receu a leur pouvoir » d'où quittance, moyennant le prix de 25 sols la coupe à payer au 15 août « avec que pache exples que se ledit thonneau tient plus ou moingz qu'ilz payeront suivant la reve qu'en sera faicte. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Chivalier de ce lieu et Jean Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : R Queyrel]

Dette pour le sieur Lombard – f°276

Le 02/07/1615 a comparu Jacques Perben de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge huit panaulx de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Antoine Chansaur de ce lieu.

Dette pour Martin Philip – f°276

Le 03/07/1615 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), rentier de la bastide de Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Martin Philip, absent, la somme de 6 livres en déduction et à bon compte du prix de deux saumées d'amandes vendues à ce dernier par ledit Bouchard et qu'il promet d'expédier durant le mois prochain au prix des amandes qui se vendront à Pertuis (84). D'où quittance des 6 livres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Claude Bouzon de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°277

Le 04/07/1615 ont comparu Olivier et Jean Antoine Bagnol, père et fils, ledit Jean Antoine tant pour lui que pour ses frères, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 15 écus reçue précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Claude Favier. [Signé : J Bagnol, L Jourdan]

Achat pour Jean Sauvat – f°278

Le 13/07/1615 a comparu Claude Favier tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que comme époux de Bernardine Rey sa femme présente, acceptante, et « d'aultant que ladite maison est dirrute et proche de thumber, ayant porsuivy la permission de ceste vante pardevant les officiers de cedit lieu », lequel a vendu à Jean Sauvat maître maçon de ce lieu, présent, un chenevier de deux émines et demie, mesure de dextre, en ce lieu, quartier du Colombier confrontant jardin de Jean Menard, draie entre eux, chenevier de Me Claude Darbon, de Claude Ricard, de Pierre Vian et le fossé. La vente est faite pour le prix de 45 livres en paiement de laquelle, ledit Sauvat a promis « reprarer et remettre en bon estat jusques a la concurante somme de quarante cinq livres une maison que ledit Favier a et poccede dans cedit lieu et cartier des Teolledes confrantant maison de Jehan Chansaur, de Jehan Pourret au dernier de Jehan Martin de Pierre et la rue publique et autres, abatre

le devant jusques a pied ferme et le redresser bien et deuement de l'espessur de deux pans jusques a plan de rue et de la tant hault que ledit Favier voudra d'un pan et demy d'espaisseur bien et deuement bastie a chaulx et sable et fere en ladite muraille une arcade de boutique de pierre de taille telle que ledit Favier luy baillera avec son taulier sans que ledit Favier soyt tenu fournir autre chose que ladite pierre que besoin sera et tout le reste sera aux despans dudict Sauvat. Il sera oultre ce tenu couvrir et decouvrir ladite maison sans rien fournir que son travail pour ledit couvert et accommoder les autres endroictz de ladite maison que ledit Favier advisera jusques au montant de la susdite somme comme dict est. Et computera le pris dudit travail a raison de cinquante quatre soulz pour quane tant plein que vuide et a quoy ledit Sauvat comensera travailler par tout le mois d'aoust prochain et continuera jusques a perfection d'oeuvre a peyne de tous despans, dommages et interestz, et en cas que ledit Sauvat feust troublé a la jouissance du susdit chenevier soyt par ladite Reyne, ses enfans ou par autres, audict cas ledit Sauvat prendra son payement de ladicte somme de quarante cinq livres, droict de lodz et reparations, pour le pris de sa fourniture et travail sur partie de ladite maison a l'extime qu'en sera faicte par deux amis comuns que les parties conviendront pour cest effaict. » Si ledit Favier et sa femme, d'ici deux ans, paient la somme de 45 livres avec droit de lods et réparations, ledit Sauvat devra rendre ledit chenevier. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : Courenc]

Le 28/05/1618 ledit Flavier a confessé avoir reçu desdits Sauvat, présents, la somme de 12 livres 2 sols pour reste et parfait paiement du prix du susdit chenevier « ayant compancé et compté le surplus dudit pris a la facture des murailles faictes par lesdits Sauvats en la maison contenue au susdit acte selon la liquidation et visitation faicte par mestres massons » d'où quittance « sauf ses actions de rambourcement pour le pris de la petite muraille contre Jehan Martin. » Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Roy tailleur et Philippe Astoin maçon de ce lieu.

Dette pour Antoine Pourchier – f°281

Le 21/07/1615 a comparu Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84), lequel, tant pour lui que pour Jean son fils qui ratifiera cet acte sous huit jours, a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 33 livres pour l'achat d'une vache poil rouge, reçue précédemment d'où quittance, à payer : 6 livres au 15 août et le reste au même jour un an après. Il hypothèque la vache. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré et Antoine Chansaur, frères de ce lieu.

Vente de taille pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°282

Le 22/07/1615 « soyt a tous notoyre que ce treuvant la communauté de ce lieu de La Tour d'Aigues debitrissse envers pluzieurs creanciers d'environ vingt ung mil escus tant a fondz de pantyon perpetuelle que debtes a jour, elle auroit recherché toute sorte de moyens pour s'en acquitter, et deffaict par delliberation du conseil general de ladite communauté tenu le troiesieme may dernier seroit esté imposé une talhe anuelle de huict escus pour livre durant douze années d'huy en la comptable sur tous les manans et possedantz biens audit La Tour, et pour avoyr permission d'icelle vandre se seroit prouvenu par le... pardevant nosseigneurs de la cour des comptes, aydes et finances pour Sa Magesté en se pays de Prouvance, sur laquelle ladite cour auroit deputté commissaire monsieur mestre Pierre de Thomas sieur de Piarrefeu et Dardami conseiller du roy en icelle, quy a cest effaict seroit venu en ce lieu pour procedder a la dellivration de ladite talhe, mais ne cestans presentés pardevant luy d'ancherisseur profitable pour ladite communauté, joinct que les articles quy avoient esté sur ce dressés se truvoient aulcunement deffecteux, les consulz l'auroient supplié differer ladite deslivrance pour estre le tout mieux represanté a leur conseil, ce qu'yl leur auroit acordé et s'en seroit retourner la ville d'Aix, et seur ce ledit conseil se seroit de nouveau assamblé le quatorizesme juin dernier, auquel plusieurs personnes auroient présenté et balhé d'offres, seur lesquelles seroit est desliberé que seroit dressé nouveaux articles par mestres Bernard notere, Joseph Emin et Claude Darbon de Francois pour seur iceulx et offres de tous les prethandantz prandre une entiere et finalle resollution. Par façon qu'ayant lesdits articles esté

dressés et represantés en dhivers conseils tenus par ladite communauté des vingt uniesme et vingt huitiesme juing dernier, cinquiesme, douziesme et dix neufviesmes du present mois, lesdites offres seroient estés continués par les mentionnés au registre des delliberations, mesme par mestre Anthoine Olivier notaire royal de la ville de Pertuis, l'offre duquel ledit conseil auroit tenu plus proffitable pour le bien du public que nulle des autres, et comme telle l'auroit acceptée et acordée, et dellibration que luy en sera passé acte de vante de ladite talhe pour ledit tamps. »

Ont comparu Me Jean Sicard l'un des consuls modernes, lesdits Emin et Darbon, lesquels ont vendu audit Me Antoine Olivier notaire royal, présent, ladite imposition de taille de 24 livres par livre durant douze ans dès cette année sur tous les manants et propriétaires en ce lieu tels qu'ils « seront descriptz dans le livre cazarnet que luy sera annuellement expedyé par ladite communauté a checun jour dixiesme juing durand lesdites douze années » pour 343 livres [cadastrale ?], à exiger en deux paies égales de 12 livres par livres cadastrale, la première à chaque 30 septembre et l'autre fin décembre de chaque année.

Moyennant cette imposition, ledit Olivier devra payer pour ladite communauté en argent comptant aux créanciers de la communauté jusqu'à la somme de 64 800 livres tant pour le capital de fonds de pension perpétuelle que dettes à jour. Et ce suivant et « conformément au roolle et estat que une fois pour toutes luy sera expédié, tel que sera transcript et especiffié sy dernier en suite du presant acte » et ledit Olivier déclaré que ces dettes dues par la communauté, il en a « plaine et entiere certitude et cognoissance. » Les paiements se feront à ses risques, périls et fortunes. Il devra en rapporter quittances publiques à es dépens en faveur de la communauté. Ces quittances devront être fournies à la communauté chaque 31 mai. Ledit Olivier décharge « ladite communauté avec tous interestz courantz, pantions et arreraiges, icelles que pourroient se truver estre deues dans et durant lesdites douze années. »

S'il ne rapport pas les quittances au dernier mai, « est dit il y sera constrainct et les plaiges sollideremant l'ung pour l'autre sans division ny discussion par toutes voyes de justice qu'il apartiendra et neanlmoingz ladite communauté les pourra aclamer pour quinze cents livres pour pache promis et non observé et les contraindre au payement de cent cinquante livres pour chescune foys qu'il se treuvera deffalhan a l'expedition desdites quittances, demeureront au proffict de ladite communauté pour paine espressemant stipulée, toute opposition cessant s'il n'y a legitime empechemant. »

La communauté ne pourra pas être contrainte de lui faire « expédition d'aulcung cazarnet année pour année jusques que ledit mestre Olivier aura satisfait au payement et expédition de quittance susdictes demeurant tousjours icelluy mestre Olivier chargé en son propre du payement du quapital, pantion et interestz que se treuveront estre deubz ausdits creanciers, ensamble de souffrir tous despans, domaiges et interestz que par moyen de ce ou a faulte de ce ladite communauté et particulliers pourroient souffrir et endurer sans que ledit mestre Olivier ny ses plaiges puissent former aulcune opposition au contrere ainsin espressemant convenu. Et advenant que ledit mestre Olivier fist payement et rapporta quittance des creanciers que quapital qu'il est chargé si dessus faire, pour plusieurs sommes que se montera ledit fondz du cazarnet que tel surpayement luy sera imputté et mis en descharge sur les quittances et payementz qu'il est tenu faire l'autre année subsecquante ensamblement pour la pantion et interestz pour ledit surpayement. »

Si la communauté fait un nouveau cadastre et qu'il y a un changement supérieur ou inférieur aux 343 livres du cazarnet annuel, dans ledit cas ledit Olivier « ne pourra prethandre aulcung prejudice » sauf « de donner en descharge sur ses quitanctes les sommes » de ces changements s'il y a diminution de la valeur cadastrale. Si la valeur augmente, il devra donner chaque année aux consuls les sommes excédentaires aux consuls.

Si des particuliers ne peuvent payer, ledit Olivier sera seul responsable pour récupérer les sommes en fonds ou fruits. Si ledit Olivier est empêché de faire sa recette, « ladite communauté sera tenue prandre sa garantie et deffance et luy admettre en descharges les sommes que se monteront les cotte de tels opposantz et quy auront obtenu lesdites inibissions pour demeurer comme payés mais apres lesdites oppositions finies, ou inibissions ... icelluy mestre Olivier sera tenu d'en faire et

continuer la recepte soit du courant ou arreraiges et les employer a son chargement sans que ladite communauté soit tenue ausdit mestre Olivier que luy payer les interests ou pantion au denier seize pour les sommes que monteront telles impositions a proportion de tamps de tel retardement desdites inibissions. » [Si un imposable forme une opposition, la communauté devra le soutenir ; si cet imposable obtient gain de cause, la communauté compensera au profit dudit Olivier ; si cet imposable n'obtient pas gain de cause, ledit Olivier devra continuer à récupérer les sommes et la communauté de lui devra que les intérêts du retard de paiement au denier seize.]

Si les créanciers de la communauté font des difficultés pour recevoir le paiement dudit Olivier et qu'il a besoin de faire dépôt de la somme et aller en justice, la communauté fera les poursuites à ses propres dépens, ledit Olivier fera juste le dépôt de la somme.

Si l'état donné audit Olivier des dettes à payer n'est pas de 64800 livres de capital, il devra payer la différence aux consuls « ensablement des interestz fors de mil huict centz livres que ledit mestre Olivier sera tenu les payer durant lesdites douze années et a chescunes d'icelle cent cinquante livres sans aucuns interestz et les emploiera et rapportera quittance a ses despans pour les derniers du roy et du pays suyvnt les mandatz que par lesditz consulz et conseil de ladite communauté luy seront anuellement adressés. »

Si la communauté souhaite faire une autre imposition d'un écu par livre cadastrale sur les propriétaires et « ung capaigne » sur les habitants pour les deniers du roi, ledit Olivier devra s'en charger et il touchera 5% de la recette.

Ledit Olivier « sera tenu faire la tenue et recepte des debtes deubz par les particulliers a ladite communauté par moyen des obligations, proces verbaux, radiation des comptes que autres sellon l'estat que luy en sera bailhé soubz mesme sallere et d'en expedier les deniers qu'il en recepvra anuellement suyvnt les mandatz que luy seront adressés par lesditz consul et conseilz sans toutesfois que ledit mestre Olivier soit tenu randre que les deniers qu'il en pourra recouvrer et discussion faicte des fruictz et choses exploictables il pourra contnuer les ececutions sur les fondz des debtors et faire les collocations suyvnt l'indication et adveu de ladite communauté, lesquelles collocations elle sera tenue prandre pour argent comptant. » En cas d'opposition, la communauté s'en chargera et déchargera ledit Olivier. Mais quand les oppositions seront finies, il devra poursuivre les exécutions et prêtera le reliquat au 10 mai de chaque année, une fois pris son droit de recette.

Il pourra payer les créanciers dans l'ordre qu'il voudra, sauf ceux dont la créancer a été à ce jour « resduictz a cinq pour cent qu'il ne pourra payer que aux dernieres années de la recepte. »

« A esté convenu que en cas de peste en ce lieu ou guerre particulliere ou generale en ce pays de Prouvence pendant ledit tamps (que Dieu ne vulhe) ladite imposition et exaction sera ... [...s'izel] demeurant ladite communauté chargée du capital et interestz desdites debtes pendant ledit tamps, et apres ladite peste ou guerre finye ledit mestre Olivier sera tenu continuer ladite charge les années suyvntes en la susdite quallité et là où guerre demeroit plus que de deux ans entiers et revollus audit cas a esté convenu et stipullé entre les parties que ledit mestre Olivier sera entierement deschargé de ce que restera a faire de ladite recepte et payemantz sans que de part ny dautre puisse prethandre aucungz domaiges ny interestz fors que si ledit mestre Olivier se truvoit saisi et debiteur de quelques sommes a faulte de les avoyr employer au payement susdit sera tenu les expedier suyvnt la delliberation du conseil avec interestes au denier seze desduit son droict de recepte en la qualitté que dessus. » Et s'il est créancier, au contraire, il sera payé.

Se sont portés pleiges Jean Garcin bourgeois, Me Melchion Jacquet notaire royal et Claude Rougier marchand, de la ville de Pertuis.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Joseph Dille régent des écoles de Cabasse (83) et messire Claude Garnier prêtre de Valence (26). [Signé : Jehan Sicard, Emin, Darbon, Olivier, J Gassin, Jacquet, Rougier, C Garnier, Dille]

Quittance pour Me Martin – f°297

Le 27/07/1615 a comparu Jacques Perben de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), ayant charge aux affaires de monseigneur Charles de Créquy absent, la somme de 102 livres 16 sols pour l'achat de deux juments l'une poil roux, l'autre bouchard, avec un petit poulain à lait, le tout reçu précédemment d'où quittance. La somme a été reçue des mains dudit Martin, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Me Bernard Constans de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, Constans]

Accord et partage entre Barthélémy et François Icard – f°298

Le 12/08/1615 suite aux différends entre Jacques Arnaud de La Bastidonne (84), d'une part et Barthélémy et François Icard, frères, de La Tour-d'Aigues, il a été passé un acte de transaction chez Me Louis Sauvecane le 24/03/1614 portant que les biens mentionnés dudit Arnaud se partageront entre lesdits frères suite aux donations par lui faites en leur contrat de mariage. Les frères doivent s'égaliser puisque ledit Barthélémy a reçu en argent et bétail plus que ledit François durant ces donations. « Et d'autant que sur lesdites esgalisations lesdits freres entrarent en quelque dispute, ilz passarent acte de compromis » chez ce notaire le 01/09/1614 portant pouvoir à Me Claude Darbon fils de feu Jean et Jean Martin fils de Pierre ainsi qu'Antoine Ange de ce lieu pris pour tiers, de juger de leurs différends. Par sentence du 19/01/1615 ils ont adjugé à François la somme de 437 livres 17 sols 6 deniers à prendre sur le fonds des biens désesparés par ledit Arnaud, et le reste se partagera à parts égales. « De laquelle sentence ledit Barthelemi comme presuposant estre grevé auroit appellé, relevé et exploicté pardevant la cour de parlement de ce pais ou la cause est a presant pandant, mais desirant lesdits freres quicter tous proces et fere cesser pour tousjours toute dispute, ilz auroient recherché tous moiens d'y parvenir et en effect faict [vider] leurs differantz a de leurs amis comuns qui aruoient liquidé toutes les prethensions dudit Francois tant adjugées par ladite sentece que autres a la somme de trois centz livres. »

Ont comparu lesdits frères Icard, ledit Barthélémy comme père et administrateur d'Antoine son fils et de feu Barthélemie Arnaud fille dudit Jacques, d'une part et ledit François comme mari d'Antoinette Arnaud autre fille dudit Jacques, lesquels ont approuvé la liquidation à 300 livres et de ce fait ledit Barthélémy cède à son frère : un pré de trois émines sept cosses à La Bastidonne, quartier de Galance confrontant près d'Anne, Françoise et Andrieve Arnaud en deux parts, de Me Antoine Queyrel, le vallat dudit Galance et le fossé conduisant l'eau aux prés du quartier ; une terre audit lieu, quartier de La Chantresse de deux saumées, confrontant terres de Catherine Mallet, de Françoise Icard et la draie du Tourret ; un pasquier devant la maison où habite ledit Arnaud, de trois émines confrontant pasquier des hoirs de Pascal Daumas, le grand chemin public et jardin de Jean Bounaud ; finalement une terre et aire limitrophes quartier de La Fontaine d'une saumée comprenant l'aire, confrontant terre et aire d'Antoine Bonafoy, verger dudit héritage à présent tenu par ledit Arnaud et verger des hoirs de feu Louis Arnaud. Moyennant ces désesparations ledit François a fait quittance audit Barthélémy son frère et à son fils de ladite somme de 300 livres pour tout ce qu'il pouvait prétendre contre eux suite aux transactions et sentence arbitrale ainsi que pour toutes autres affaires jusqu'à ce jour.

Ils ont convenu de partager le reste de l'hérite, partagé en deux parts égales.

La part dudit François consiste en : la moitié du jas avec un bâtiment au-dessus, disrute, du côté de La Bastidonne confrontant le jas, terre de Magdeleine Ricard et le bâtiment, terre d'Antoine Bonafoy, « auquel jas sera faict une porte a la part dudit Francois et ung buget au milieu aux comuns despans des parties » ; une terre de trois saumées quartier du Castellet confrontant terres du prieuré, de Pons Andrieu et dudit Barthélémy Icard ; une terre dite Le Valon au terroir de La Bastidonne de trois saumées six émines avec le chemin allant à La Thuilière entre deux confrontant terres de ladite Ricard, ledit chemin et terre de la part de son frère ; une vigne à Raphinel, terroir de ce lieu, de trois carterades confrontant terre de Delphine Heritier, le chemin, vigne de Françoise Fabre ; une terre de quatre saumées deux émines dite Les Perieres quartier de Galance à La Bastidonne, confrontant terres de Raymond Arnaud sur le mitan, terre de Françoise Icard, le chemin du

quartier ; une terre plantée d'amandiers quartier de Saint-Julien de deux saumées confrontant terres des hoirs d'Antoine Pourret et le chemin de Mirabeau ; une terre quartier de Saint-Jean audit terroir confrontant terre de Claude Queyrel et le fossé de Galance ; une terre d'une saumée aux « Coletz dict en Ganedes » confrontant terre gaste ; une terre de six saumées sept émines à Pertuis quartier des Condamines confrontant terres de Jean Dorgon, d'Andrieve Arnaud, le chemin du Contrast et terre restante de l'autre part ; finalement une vigne de trois hommes à la Garrigue, en ce lieu, confrontant vignes d'Auban Rebouillon, terre de François Daumas.

La part dudit Barthélémy consiste en : l'autre moitié du jas et bastide limitrophe du côté du levant avec un autre bâtiment disrute confrontant l'autre susdit bâtiment de la part dudit François ; une terre de quatre saumées et demie même quartier des Heuzes à La Bastidonne confrontant terres d'Antoine Bonafoy et le chemin de Pertuis ; une terre audit quartier de deux saumées cinq émines confrontant la Thuilière, terre de Françoise Icard et ledit chemin ; une maison vieille à La Bastidonne, quartier du Puit avec la crotte et la tine de pierre confrontant maison de Pierre Queyrel et le chemin de Mirabeau ; une vigne à Venas de sept hommes, audit lieu, confrontant vignes de Françoise Icard, d'Etienne Ferrat et Magdeleine Ricard ; une vigne à La Garrigue d'une carterade confrontant vignes de Jaumet German, de François Daumas ; une terre quartier de La Chantresse d'une saumée où il y a des amandiers confrontant terres de François Icard, d'Andrieve Arnaud et vigne d'Isnard Queyrel ; une vigne de deux hommes 260 souches quartier de Rafinel, en ce lieu, confrontant vigne de Claude Tamisier en deux parts et le chemin du quartier ; une terre de cinq saumées une émine quatre cosses à Pertuis, aux Condamines, confrontant l'autre part ci-dessus, terre dudit Dorgon et le chemin du Contrast, dans laquelle les frères ont planté deux bornes ; une terre audit quartier d'une saumée six émines confrontant terres d'Andrieve Arnaud, de Jean Lourd ; et finalement une terre quartier de La Parotte d'une saumée confrontant terres d'Antoine Bonafoy, d'Henry Queyrel.

Chaque frère paiera la moitié de ce qui est dû pour les tailles et censes. Ledit Barthélémy ne pourra rechercher ledit François pour les intérêts et dépens payés à Lazarin Corgordan de Marseille (13) époux d'Andrieve Suige jusqu'au mois de janvier dernier. Après cette date chacun paiera ce qui lui est dû tant en principal qu'intérêts. Ledit Barthélémy devra payer à son frère 38 livres et demi à Noël pour remboursement de ce que ledit François a payé aux experts qui ont fait ledit arbitrage et « pour tout ce qu'il pouvoit prethendre et demander a cause de ce que ledit Barthelemi avoit exigé de l'heritage de feu Nicollas Icard et dont il en avoit faict randre compte aux hoirs de feu Isnard Maienq sans que ledit Francois l'en puisse a jamais rechercher en façon que soyt ny moingz de certaine autre prethension qu'il avoit contre ledit Barthelemi pour la restitution de certaines tailles de l'année six centz trois dont il y avoit proces entre eulx, et s'en sont mutuellement quités en forme et rompu les piecces du vouloir des parties, savoir la requeste et la quittance prethendue declairée nulle pour n'y avoir aulcune germination ny fraude demeurant ledit Barthelemi deuement deschargé desdites piecces qu'il avoit en communication en sera rayé au registre du greffe estant en mains de mestre Loys Sauvecane notere. » Les parties renoncent à tout procès.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Queyrel baile de La Bastidonne et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : B Iccard, Iccard, Queyrel, L Jourdan]

Cession pour Nicolas Olivier – f°309

Le 18/08/1615 a comparu messire Jean Sigaloux prêtre et vicaire de Cadenet (84), lequel a cédé à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 60 livres à prendre de Louis Garcin de ce lieu, que ce dernier doit audit Sigaloux suivant acte d'accord chez ce notaire du 14 mars. Cette cession est faite en paiement de semblable somme pour le prix d'une jument poil roan vendue par ledit Oliver ce jour audit Sigaloux, garnie de son bât et de ses mors, reçue précédemment d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel de ce lieu et Louis Pertus de Cadenet. [Signé : J Sigallous, N Olivier, Lois Pertus]

Arrentement pour Pascal Lantelme – f°310

Le 18/08/1615 a comparu Pascal Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean François Bouzon de ce lieu, présent, un chenevier, terre et pré en ce lieu, quartier de Rorabeau, confrontant jardin de Laurent Solliers et le fossé du quartier ; et une terre quartier de Saint-Vincent confrontant terres de Jacques Gueidan, d'Honoré Daumas et des hoirs de feu Jean Mallet. Le chenevier et pré pour quatre ans et quatre prises de fruits et la terre pour cinq ans et quatre prises de fruits, à partir du 31 août contre une rente annuelle de 5 livres 8 sols à payer moitié à la Saint-Michel, moitié à la Toussaint, à partir de la prochaine Saint-Michel en un an. Ledit Bouzon devra payer chaque année, en avance, le montant des tailles et censes, et ce, en déduction de la rente. Ledit Bouzon devra remettre la terre limitrophe du pré en jardin et il pourra prendre les fruits et hortolaille jusqu'à deux mois après le terme du présent contrat. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Isnard Lantelme de ce lieu. [Signé : I Lantelme, B Icard]

Le 26/08/1631 lesdits Bouzon et Lantelme ont fait quittance réciproque. Fait en présence de messire Antoine Le Long vicaire et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : A Lelong]

Quittance pour Charles Jourdan – f°313

Le 18/08/1615 a comparu Catherine Motte, veuve de Jean Grangier, d'Aix-en-Provence (13), laquelle a confessé avoir reçu de Charles Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 21 livres 1 sol pour reste et entier paiement de 37 livres 10 sols 3 deniers adjudgées à ladite Motte par sentence arbitrale chez ce notaire du 18/03/1615, ainsi que 15 sols pour les dépens. Somme reçue en conségal et en argent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel et Jean Estienne de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Charles Jourdan, Morel]

Obligation pour Jean Miolan – f°314

Le 21/08/1615 a comparu Antoine Laurens boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Miolan marchand habitant Marseille (13), présent, la somme de 30 livres pour le prix d'un âne poil roux garni de son bât, de son mors et de son cordage, reçu précédemment d'où quittance, à payer en deux paies : moitié au 15 août et moitié au même jour l'année d'après. Il hypothèque l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et de Michel Coturier de Marseille. [Signé : Jehan Miollan, C Tamisier]

Quittance pour Pierre Long – f°315

Le 27/08/1615 ont comparu Claude Alunete et Jeanne Jourdan, mariés, habitants d'Orange (84), lesquels ont confessé avoir reçu de Pierre Long de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), présent, neuf panaulx de blé pour reste de la rente des biens qu'il tiens des enfants de ladite Jourdan, « payant suivant les ordonnances sur ce intervenues en jugement par les officiers dudit lieu », lesdits mariés ayant compensé le surplus de ladite rente sur les tailles et censes dues sur lesdits bien comme argent reçu et non payé, que ledit Long devra payer pour les mariés et pupilles. Fait et publié audit La Motte-d'Aigues, dans la maison d'Anne Brunet, en présence d'Etienne Goirand et Pierre Bonardel dudit lieu.

Achat de terre pour Antoine Pourchier – f°316

Le 27/08/1615 a comparu Antoine Richier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, une terre de deux saumées en ce lieu, quartier de La Garrigue, confrontant terres d'Antoine Astoin, de Guillaume Reynaud, de Jean Silvy et le grand chemin public. La vente est faite pour le prix de 60 livres, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Jean Garcin travailleur de ce lieu. [Signé : T Sauvecane]

Quittance pour le capitaine Gabriel Madon – f°319

Le 01/09/1615 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur substitué de dame Magdeleine de Bonne Desdigières procuratrice générale et épouse de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, procuration dudit Martin chez ce notaire le 14/02/1613, lequel a confessé avoir reçu à l'instant du capitaine Gabriel Madon de Roussillon (84), présent, la somme de 600 livres en déduction et à bon compte de la rente de la place de Roussillon, paies échues suivant acte d'arrentement chez ce notaire en 1608, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Pascal Sicard et Joseph Emin de ce lieu. [Signé : Martin, G Madon, Sicard, Emin]

Dette pour le sieur Lombard – f°320

Le 01/09/1615 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, la somme de 26 livres 8 sols et onze panaulx de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Saint-Michel. Ledit Danjou hypothèque les fruits pendants de ses vignes en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Meisonier de ce lieu et Pierre Perin de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : J Danjou, Lombard]

Compte-final pour demoiselle Piere de Noves – f°322

Le 01/09/1615 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à demoiselle Piere de Noves, femme de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), absente, son mari présent, la quantité de quatre charges de blé annone et une charge deux émines d'avoine, grande mesure, et ce pour compte-final de tout ce que ledit Ange devait suivant les actes passés, déduction faites des paiements faits jusqu'à ce jour. Le tout à rendre à Pâques, date de la prorogation. En échange du paiement, ladite de Noves fait quittance de toutes les obligations passées chez ce notaire et se départ de l'instance de clame. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Georges Meisonier de ce lieu. [Signé : Ange, JP Cossin]

Cession pour François et Jean Brun – f°324

Le 07/09/1615 a comparu Me Jean Sauvecane, fils de feu Me Jean, praticien résidant à Apt (84), lequel a cédé à François et Jean Brun, frères, enfants et héritiers de feu François Brun marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues de ce son vivant, ledit Jean présent, son frère devant ratifier l'acte dans un mois, savoir la somme de 131 livres 11 sols 6 deniers à prendre ainsi : 48 livres qui lui sont dues par Salomon Jourdan de ce lieu comme cessionnaire de Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu son frère suivant acte chez Me Gueidan notaire de ce lieu il y a deux jours ; et le reste à prendre sur la rente et fruits de sa bastide et de la part qui lui est échue en ce lieu quartier de Rorabeau pour le temps nécessaire à leur paiement après déduction des tailles et droits des cosses. Pour la perception de la rente, lesdits Brun seront tenus d'admettre pour prix le prix de vente des grains chaque année suivant la valeur du marché de Pertuis de chaque 15 août.

Cette cession est faite en paiement de semblable somme que ledit Sauvecane doit auxdits Brun pour marchandises et fournitures que feu leur père lui a faites selon leur compte-final, comprenant 60 livres que ledit Sauvecane avait cédées audit feu Brun sur ledit Me Sauvecane son frère, acte chez ce notaire l'an dernier, cession désormais considérée comme nulle par les parties. Ledit Sauvecane ratifie l'acte de transport passé par lui audit feu François Brun d'un chenevier quartier du Colombier acte chez ce notaire. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Honoré Vernet de ce lieu. [Signé : J Sauvecane, J Brun]

Dette pour le sieur Lombard – f°327

Le 09/09/1615 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, dix charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt, à rendre à Noël. Fait et publié en présence de Jean Meyran et Antoine Mallet de ce lieu.

Quittance pour Pierre Jehan et Antoine Vincens – f°328

Le 14/09/1615 ont comparu Antoine Vassal et Françoise Meyran, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Constant Vincens leur beau-fils, lesquels ont confessé avoir reçu d'Antoine Jehan et Pierre Vincens, de Viens (84), ledit Jehan présent, la somme de 75 livres à bon compte et en déduction de ce qu'ils ont promis audit Constans dans son contrat de mariage chez de ce notaire le 11/03/1612, en plusieurs paiements faits précédemment et ici pour la troisième paie. D'où quittance. Lesdits Vassal et Meyran ont fait reconnaissance au profit dudit Constans. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Olivier de La Bastidonne (84) et Mathieu Rochel de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, M Rochel]

Dette pour Jacques Gueidan – f°329

Le 14/09/1615 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, absent, deux charges de blé annone, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Etienne Silvy et Brancais Vian de ce lieu.

Arrentement pour Noël Rougier – f°330

Le 14/09/1615 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jeanne Felissian et Jacques Richier, mère et fils, de ce lieu, présent, toutes les pièces et propriétés que ledit Rougier possède quartier de Valpetite, en ce lieu pour six ans et six prises de fruits à partir de la Toussaint dernière, « d'autant que les guerets sont prestz a present a semer ceste saison, les ayant payés audit Rogier. » Le tout contre une rente annuelle de quatre charges un panau de blé moitié annone moitié conségal, à payer à chaque Sainte-Magdeleine à partir de la prochaine. Les fermiers feront consommer les pâtures, emploieront le fumier sur les biens, ne couperont aucun bois vert sans l'autorisation dudit Rougier sauf les saules et piboules qu'ils pourront « tondre » par tiers comme le veut la coutume. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Marquet Berard et Esprit Rougier de ce lieu.

Le 23/01/1620 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en présence de Bastien Bar et Jean Roux de ce lieu.

Convention pour Jacques Isnard – f°331

Le 14/09/1615 ont comparu Jacques Isnard et Philippe Astoin maître maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont passé une convention entre eux. Ledit Astoin « sera tenu fere ung planchier en la maison dudit Isnard de ung quart de pan d'espoisseur de la mesure de celle de Claude Fournier, bien et deuement et en la mesme façon et largeur d'une travete a l'autre du passage de ladite maison et neanmoins fournir de somiers d'un pan d'espoisseur a tout costé bois de piboulles, bien et deuement posées et sechés ensemble de chevrons de mesme bois tels que viendront des mains du syeur, a quoy il travaillera du jour et feste Saint Michel prochain venent et finira a tel jour de Saint Michel apres en ung an et fournira oultre ce tout le plastre et choses neccesserres pour ladite besoigne de planchier, le tout sans abus, moyennant la somme de trente une livre dix soulz » à payer, 6 livres maintenant reçues d'où quittance, 9 livres à la Toussaint et le reste au 15 août suivant. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Just et Claude Fournier de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

Le 25/04/1617 ledit Astoin a confessé avoir reçu dudit Isnard, présent, la somme de 30 livres à bon compte du prix-fait, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Allemand et Jean Darbon de ce lieu.

Le 07/11/1617 acte barré en présence desdits Astoin et Isnard qui contents se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et Marquet Martin de ce lieu. [Signé : H Thurin]

Mariage entre Denis Megi et Catherine Abel – f°333

Le 17/09/1615 contrat de mariage entre Denis Megi, fils de feu Jacques et d'Antoinette Guiraud, natifs de Montlaux (04) habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Catherine Abel fille de Benoît Abel et de feu Marguerite Bremond, de ce lieu. L'époux est assisté de Claude son frère, et ladite Abel de son père.

Le père de l'épouse lui a constitué en dot la somme de 180 livres en paiement de laquelle il a baillé une boutique avec une cave au-dessous aux faubourgs de ce lieu, quartier de Carrière Neuve confrontant maison de Claire Reynaud, maisons de Phelipe Fillol, de David Mure et la rue publique. La boutique et la cave ont été estimées à 90 livres. Pour le reste, ledit Abel paiera en paies annuelles de 24 livres, dont la première aura lieu de ce jour en un an et ainsi de suite au même jour les années suivantes. En plus de cette somme, il donne par donation entre vifs pour cause de nocces à sa fille un chenevier d'une éminade et demie, acquis de Laurent Vian, en ce lieu, quartier de Hourgouze confrontant cheneviers de Claude Ricard, de Charles Jourdan, la draie et le fossé d'Hourgouze, dès à présent. Le père de l'épouse se réserve les fruits et la jouissance de ladite cave pour une année.

En plus de tout ceci, le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 225 livres à prendre sur les biens et héritage de feu Michel Bremond aïeul de ladite Catherine, à récupérer « a son risq, peril et fortune sans que ledit Abel soit tenu d'aucune chose ausdits mariés et fere ledit recouvrement suivant la forme, paches et qualités portées en son contract de maraige » chez Me Jehanon notaire royal de Saint-Michel (l'Observatoire, 04) du 19/09/1598.

Le père de l'épouse devra faire faire à sa fille une robe et un aubergeon de drap fin de boutique de la couleur qu'elle voudra, avec un coffre de bois blanc garni d'une serrure avec clef, pour le jour du mariage. L'épouse fera faire à l'épouse une chaîne d'argent garnie de ses attaches de bourse d'une valeur de 24 livres, pour le jour du mariage.

Fut présente Catherine Chabert, femme de Me Pascal Sicard, laquelle a donné à l'épouse, sa filleule, 3 livres pour le jour du mariage.

Fut présente ladite Phelipe Fillole, qui a donné un panau de graine de chenevé à expédié au mariage. Les habits et joyaux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de nocces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 45 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Abel, en présence de Jean Menard maître menuisier, Philippe Astoin maçon et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : Barthemi Gedan, J Menard]

Dette pour Me Jean Candolle – f°341

Le 21/09/1615 a comparu Pons Escariot de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Candolle, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 6 livres pour tout reste de leurs affaires jusqu'à ce jour selon leur compte-final, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Marquet Berard et Pons Aubin de ce lieu.

Le 23/09/1618 ledit Me Candolle a consenti à faire barrer l'acte. [Signé : Candolle]

Investiture pour Me Claude Darbon – f°341

Le 22/09/1615 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, laquelle audit nom informée de l'acquisition faite par Me Claude Darbon fils de François de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une boutique avec une cave au-dessous, en ce lieu, quartier de l'Amourier confrontant par-dessus messire Laurent Vian prêtre et à côté maisons et cave de Chabert et Etienne Silvestre, et de Marguerite Gaide, vendue par Laurent Solliers pour le prix de 90 livres suivant acte chez ce notaire en 1613, ledit Darbon ayant payé le lods, elle a approuvé la vente et a investi ledit Darbon dans son bien. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Pascal Sicard et Joseph Emin de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres]

Investiture pour Henry Darbon – f°344

Le 22/09/1615 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguieres, épouse et procuratrice de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, laquelle audit nom informée de l'acquisition faite par Henry Darbon d'une vigne de cinq hommes en ce lieu de La Tour-d'Aigues, quartier du Plan, confrontant vignes d'Honoré Eyriès, de Catherine Velixandre, de Balthazar Billard et le chemin public allant à Ansouis, vendue par Françoise Billard de ce lieu pour 72 livres 12 sols suivant acte chez Me Grognerd notaire d'Aix-en-Provence (13) du 13/02/1615, contente du droit de lods et trézain « par madite dame donné à ladite Billarde en consideration de son mariage », elle a approuvé la vente et a investi ledit Darbon dessus. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Pascal Sicard et Joseph Emin de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres]

Mègerie pour Marie Arnaud – f°346

Le 23/09/1615 a comparu Marie Arnaud, veuve de François Lantelme, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a baillé en mègerie à Denis Daumas de ce lieu, présent, une truie poil blanc, reçue précédemment d'où quittance, pour trois ans à partir de ce jour ; ladite Arnaud devra bailler audit Daumas une émine d'orge pour chaque portée de porcs. Ledit Daumas sera chargé d'entretenir également le croît. En cas de décès, chacun participera à parts égales sauf si ledit Daumas est responsable. Lorsque du bétail sera vendu, chacun aura la moitié ; chacun paiera la moitié de l'aglandage. A la fin du bail, tout se partagera à parts égales. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

Cession pour Me Jean Chabert – f°347

Le 24/09/1615 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur substitué de dame Magdeleine Desdiguieres épouse et procuratrice de Charles de Créquy fils et hoir de la comtesse de Sault, suivant procuration chez ce notaire du 14/02/1613, lequel en ladite qualité a cédé à Jean Chabert maître maçon et gipier de Manosque (04), présent, la somme de 210 livres à prendre de Me Hannibal Guigues rentier de la place de Calas (83). Cette cession est faite en paiement et remboursement des sommes dues légitimement audit Chabert à bon compte et en déduction de celles-ci « pour l'éviction que luy a esté faite des deniers a luy cedés par feu cappitaine Estienne Pascal sur les rantes dudit Calas prins et retirés par les dames novaine des couventz Sainte Clere d'Aix et Marseille et par le chappitre de l'esglise Saint Sauveur de ladite ville d'Aix en force et execution de l'arrest de la cour de parlement de ce pais. » D'où quittance contre ce paiement. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Pascal Sicard de ce lieu et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Jehan Chabert]

Cession pour Me Jacques Martin – f°350

Le 24/09/1615 a comparu Jean Chabert maître maçon et gipier de Manosque (04), lequel en paiement de la somme de 210 livres qu'il doit à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), pour argent prêté en diverses fois durant le négoce que ledit Chabert avait en ce lieu de La Tour-d'Aigues, selon leur compte-final fait ce jour, ledit Chabert cessionnaire de Charles de Créquy suivant acte de cession passé ce jour chez ce notaire, a rétrocédé audit Martin, présent, la susdite somme de 210 livres à prendre de Me Hannibal Guigues rentier de la place de Calas (83) sur ce qu'il doit de la rente faite audit Charles de Créquy. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Bœuf vitrier et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Jehan Chabert]

Quittance réciproque entre Jean Chabert et Michel Granier – f°352

Le 24/09/1615 ont comparu Jean Chabert maître maçon et gipier de Manosque (04), d'une part et Michel Granier maçon habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré être contents l'un de l'autre pour raison du prix-fait « des crottes et murailles des foussés venantz des sources du Lebreon a l'estang de La Motte » selon acte chez ce notaire en 1613. D'où quittance réciproque.

Ledit Granier se départ de toutes ses exécutions de clame et décharge les séquestres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Bœuf vitrier et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Jehan Chabert]

Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°353

Le 24/09/1615 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur substitué de dame Magdeleine de Bonne Desdiguieres épouse et procuratrice de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, suivant procuration du 14/02/1613 chez ce notaire, lequel audit nom a arrenté à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, le droit des cosses dû par les « particuliers possédant terres subjectes et ja reduites de la tasque du septain conformément a la transaction et rapport d'arpentage receu par feu mestre Francois Lieuvre notere royal de Pertuis, a ce compris les terres possédées par les hoirs de feu Anne Sauvecane, de cappitaine Bernard et Jehan Lois Roys frere au terroir de Saint Martin de la Brasque cartiers du Molin, de La Motte et Font Bonne, que sont les cosses deues par lesdits particuliers annuellement a chascun jour quinziesme aoust et pour la paye escheue ledit jour quinziesme aoust dernier, ensemble toutes les autres censes et services generalmente deues tant en bled, argent que gelines que autres par les habitantz de cedit lieu et de La Bastidonne et telles que mondit seigneur a accoustume prandre suivant ses transactions et recognoissances et encores les courvées deues par lesdits habitantz dudit La Tour excepté vingt que sont esté accordées a Isnard Brun megier des ferrages de cedit lieu et six que mondit seigneur se reserve, sans rien comprandre au present bail le droict de censes desdites quatre cosses et services deubz par mestre Gaspard Hupais notere royal, baille et lieutenant de juge de cedit lieu de pache expres reservées, pour ceste année tant seullement. »

Le tout contre une rente de 124 charges de blé, mesure courante, à payer durant le mois d'octobre et à porter dans le château de ce lieu aux frais dudit Jourdan et « en la chambre que pour cest effect luy sera baillée dans laquelle icellui Jordan fera mesurer ledit bled et l'expediera au jour susdit. » Ledit Jourdan devra aussi payer la somme de 240 livres au 1^{er} mai. Ledit Martin devra fournir audit Jourdan le livre de l'arpentage pour faire la levée du droit des cosses, et celui des censes, le tout ayant été reçu à l'instant, l'un signé Lieuvre notaire et l'autre Hupais. Il rendra les livres au terme de ce contrat. Il ne pourra ni s'associer, ni sous-arrester cette ferme sans l'accord du seigneur. « Il ne pourra contraindre les debtors reffuzantz paier lesdites cosses et censes qu'en force des lettres de contrainte qu'il prandra des officiers de cedit lieu conformément ausdites transactions. »

Ledit Jourdan devra fournir la caution sous forme de garants, à savoir Josph Just de Marseille (13), et Pierre Jourdan son frère, dans huit jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence dudit Me Hupais et de Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Martin, L Jourdan, Hupais]

Dette pour le sieur Lombard – f°357

Le 26/09/1615 a comparu Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomo Lombard de Grenoble (38), absent, neuf charges de conségal, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : H Turin]

Le 23/09/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Bonafoy présent. Fait en présence de Jean Lacoste et Antoine Chansaur de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°358

Le 29/09/1615 a comparu Joseph Just, écuyer de Marseille (13), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année aux terres de sa bastide, quartier du Real, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce

lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine Bernard Roy et de Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Joseph Just, B Roy]

Cession pour Me Joseph Maixe – f°359

Le 29/09/1615 a comparu Me Jean Antoine Authier avocat en la cour, originaire « du lieu de La Pene en la vallée de Chanan », tant pour lui que comme procureur de Me Jean Antoinée Authier son père, sieur du Colet et en partie de Thoard comme époux de demoiselle Diane de Bompard, rétrocessionnaire de celle-ci et celle rétrocessionnaire dudit Authier avocat son beau-fils, premier cessionnaire de Me Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, selon la première cession dudit Allemand chez Me Angleze notaire d'Aix-en-Provence (13) du 29/03/1612, puis dudit Authier à sa belle-mère chez Me Lions notaire de La Rochette (04) du 01/07/1614, et ladite procuration chez Me Honoré Lions notaire du Puget (84), lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Me Joseph Maixe baile et lieutenant de juge de Pierrevert (04) et des mains d'Antoine Maixe son fils, présent, et des deniers dudit Joseph, la somme de 600 livres, d'où quittance. Pour rembourser cette somme ledit Authier a cédé audit Maixe 600 livres à prendre de la communauté de Pierrevert qu'elle doit audit Allemand son beau-fils comme cessionnaire de celui-ci « et au paradvant débitrice audit mestre Maixe pour les causes portées aux proces verbaux de reduction, contractz et indicatz sur ce intervenus. »

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Allemand, en présence de François Blanc cardeur à laine de ce lieu, Michel Roux de Saint-Michel (04), et Jean Antoine Chabot de La Pene. [Signé : Maixe, Du Collet]

Dette pour le sieur Lombard – f°362

Le 29/09/1615 a comparu Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone et trois charges de conségal, mesure courante, pour semer en ses terres et celles de sa femme audit lieu et à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Chivalier et Jean Pourret de ce lieu.

Le 25/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Malan. Fait en présence de Pons Aubin et Jean Pascal.

Dette pour le sieur Lombard – f°363

Le 29/09/1615 a comparu Pierre Malan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone et cinq panaulx de conségal, mesure courante, pour les semer cette année en ses terres et celles de sa femme audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Chivalier et Jean Pourret de ce lieu.

Le 15/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Malan. Fait en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°363

Le 02/10/1615 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, dix charges de conségal et cinq charges deb lé annone, mesure courante, pour semer cette année ses terres et celles qu'il tient en arrentement de demoiselle Claire Reynaud en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Claude Favier de ce lieu. [Signé : H Roux]

Le 24/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Roux, présent. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud et Claude Favier de ce lieu. [Signé : H Roux]

Dette pour le sieur Lombard – f°363bis

Le 03/10/1615 ont comparu Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84) et Joseph Just écuyer de Marseille (13), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, huit charges de conségal, mesure courante, pour semer cette saison en leurs terres quartier du Real à La Bastidonne, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

Dette pour le sieur Lombard – f°365

Le 03/10/1615 ont comparu Toussaint, Joseph, François et Louis Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges de blé annone et six charges de conségal, pour semer cette saison en leurs terres en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré et Antoine Chansaur frères de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

Le 08/11/1617 ledit Lombard a fait quittance auxdits Sauvecane, présents. Fait en présence de Laurent Plantard et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : T Sauvecane]

Dette pour le sieur Lombard – f°366

Le 03/10/1615 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges de conségal mesure courante, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque de la somme de 24 livres qui lui est due par Claude Jourdan son frère pour la rente d'un jardin quartier du Colombier, payable à la Saint-Michel suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu ; cette somme sera cédée à bon compte du conségal si ce dernier n'est pas rendu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Sicard, Louis Porre de ce lieu et Mathieu Goiran de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Sicard]

Dette pour le sieur Lombard – f°367

Le 03/10/1615 a comparu Antoine Berard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal et cinq panaulx de blé annone, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu en « presences que dessus. »

Le 30/08/1616 acte barré, ledit Lombard fait quittance audit Berard. Fait en présence de Claude Bouzon et Claude Favier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°368

Le 03/10/1615 a comparu Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges et demie de conségal et trois charges de blé annone, mesure courante, pour semer cette saison en ses terres et celles de sa femme audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues et « en presences que dessus. »

Dette pour le sieur Lombard – f°369

Le 05/10/1615 ont comparu Antoine et Barthélémy Reynier, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges de blé annone et quatre charges de conségal, pour semer aux terres qu'ils tiennent à rente de Toussaint Sauvecane et ses frères audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Furent présent Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues,

qui se sont portés pleiges. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Claude Favier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

Le 21/02/1617 ledit Lombard a fait quittance auxdits Reynier. Fait en présence de Jean Pascal et Vincent Barrière de ce lieu. [Signé : Lombard]

Mègerie entre Guillaume Sicard et Antoine Roux – f°370

Le 05/10/1615 ont comparu Guillaume Sicard et Antoine Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait une convention entre eux. Ledit Roux tiendra en mègerie un pré rompu que ledit Sicard possède quartier de Saint-Vincent pour deux années et deux prises, avec les mêmes clauses que l'acte de mègerie passé entre Jean Sicard et Salomon Jourdan « auquel ils se rapportent entierement. » La mègerie inclut une terre à Hourgouze pour cette année et saison seulement « a condition que ledit Roux cultivera les arbres que sont en ladite terre et fera toutes les factures jusques a l'entiere reduction et le disme et caulcage payé tout le reste se partagera entierement, demeurant ledit Roux chargé de randre la semance que ledit Sicard luy fera prester cestedite année. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Isnard Molinet de ce lieu. [Signé : B Iccard, Sicard]

Dette pour le sieur Lombard – f°371

Le 05/10/1615 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, pour les semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silvy et Antoine Pourchier de ce lieu.

Quittance entre Barthélémy Silvy et Michel Beodin – f°372

Le 05/10/1615 ont comparu Barthélémy Silvy maître menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Michel Beodin de Saint-Michel (l'Observatoire, 04), lesquels se font quittance réciproque « des choses contenues » dans l'acte d'apprentissage passé entre eux concernant le fils dudit Beodin, acte chez Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu cette année, et ont consenti à ce que l'acte soit barré. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84).

Dette pour le sieur Lombard – f°374

Le 05/10/1615 ont comparu Jean et Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges de conségal et trois charges de blé annone, ledit Jean une charge de blé et deux de conségal, et ledit Noël le reste, le tout pour semer cette saison en leurs terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Goirand de La Motte-d'Aigues (84) et Monet Romane de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Dette pour le sieur Lombard – f°375

Le 05/10/1615 a comparu Monet Romane de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge et demie de blé annone et deux charges de conségal, pour semer cette saison en ses terres à Peypin-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues, qui s'est porté pleige avec la même hypothèque « et a la charge que ledit Romane portera les gerbes en son hieie a Fonjallouze. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Meynier et Mathieu Goirand de La Motte-d'Aigues (84).

Dette pour le sieur Lombard – f°376

Le 05/10/1615 a comparu Mathieu Goirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, pour semer cette année en ses terres et celles de sa femme audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean et Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84).

Le 17/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Goirand, présent. Fait en présence de Pons Aubi et Claude Favier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°377

Le 06/10/1615 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres et celles de sa femme en ce lieu, le tout reçu précédemment, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pons Aubin et Etienne Gorrin de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Dette pour le sieur Lombard – f°377

Le 06/10/1615 a comparu Jean Sambuc de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone et une charge et demie de conségal, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Me Louis Jourdan et Louis Porre de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 29/11/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Sambuc. Fait en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°378

Le 06/10/1615 a comparu David Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Jean Pourret de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°378

Le 06/10/1615 a comparu Mathieu Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge et demie de conségal et deux charges de blé annone, pour semer cette saison en ses terres audit lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Jean Pourret de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°379

Le 06/10/1615 a comparu Daniel Bertrand de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal pour semer en ses terres, reçue, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Jean Pourret de ce lieu.

Le 29/11/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Bertrand. Fait en présence de Jean Pascal et Jean Sambuc dudit lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°379

Le 06/10/1615 a comparu Marquet Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges et demie de conségal et une

demie charge de blé annone, pour semer, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Guillaume Morel.

Le 14/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Nicolas. Fait en présence de Vincent May et Jean Archimbaud de ce lieu.

Dette pour Me Bernard Constans – f°380

Le 08/10/1615 a comparu Antoine Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Bernard Constans de ce lieu, « present absant » [sic], une charge et demie de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Berard et Antoine Chansaur de ce lieu. [Signé : Berard]

Le 28/08/1618 acte barré à la demande dudit Constans. [Signé : Constans]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Me Antoine Olivier – f°381

Le 08/10/1615 a comparu Me Joseph Dille, régent des écoles de ce lieu de La Tour-d'Aigues, originaire de Cabasse (83à, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu, et des mains et propres deniers de Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84) adjudicateur de la taille, présent, la somme de 71 livres 14 sols pour reste de ses états et gages pour ladite charge cette année, payant ledit Olivier suivant le mandat qui lui a été fait par les consuls le 1^{er} de ce mois. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu. [Signé : Dille, Olivier, J Martin, V May]

Dette pour Me Bernard Constans – f°382

Le 10/10/1615 a comparu Antoine Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Bernard Constans de ce lieu, absent, une charge de conségal, pour semer en une terre qu'il tient de Guillaume Sicard, à Hourgouze, ladite charge reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre de ce lieu et de Charles Gerard de Pertuis (84). [Signé : J Martin]

Le 28/08/1618 ledit Constans a consenti à faire barrer l'acte. [Signé : Constans]

Dette pour le sieur Lombard – f°383

Le 10/10/1615 a comparu Antoine Guion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq charges de blé annone et cinq charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il tient en mègerie de Me Joseph Emin à Saint-Médier en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent ledit Me Joseph Emin qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu en « presences que dessus. » [Signé : Emin]

Dette pour le sieur Lombard – f°384

Le 12/10/1615 a comparu Elzias Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble, absent, une charge de conségal, pour semer aux terres de sa femme en ce lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Claude Favier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°385

Le 12/10/1615 a comparu Jacques Roman, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, huit panaulx de blé annone et une charge de conségal, pour semer aux terres de sa femme audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en « presences que dessus. »

Le 18/11/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Roman. Fait en présence de Marquet Nicolas et Daniel Ripert de Cabrières-d'Aigues (84).

Achat de vigne pour Pierre Desmichels – f°385

Le 12/10/1615 a comparu Françoise Colombe originaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, femme de Gervais Fabre du lieu d'Orgon (13), laquelle autorisée par son mari présent, a vendu à Pierre Desmichels tisseur de toiles de ce lieu, présent, une vigne de cinq hommes en ce lieu, quartier de Raffinel, confrontant vignes de David Mure, de Jean Martin et le chemin allant à La Perrière. La vente est faite pour le prix de 60 livres. Ledit Desmichels comme mari d'Isabeau Gueyrard a cédé à ladite Colombe 60 livres à prendre de Me Claude Darbon fils de feu Jean comme héritier universel de feu Jean Darbon son neveu de ce lieu, somme qu'il doit à ladite Gueyrard pour le legs fait par ledit feu Darbon à cette dernière dans son testament chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu le 09/05/1612. « A condition que le recouvrement de ladite somme ne se pourra fere que jusques au mois de septembre prochain, et au cas qu'elle ou ledit Fabre son mary qui a desjà cy devant recogneu ladite somme sur ses biens au proffict de ladite Colombe sa femme par acte de reconnaissance receu par mestre Hubert Gaultier notere dudit Orgon du dernier septembre dernier a esté dict que pour son assurance ladite vigne luy sera et demeurera des a present affectée et ypothequée sans pouvoir estre vandue, engagée ni alienée jusques qu'il sera entierement payé et satisfait dudit pris. »

Comme l'argent de l'achat vient de ladite Isabeau Gueirard, ledit Desmichels reconnaît que la vigne appartient à sa femme, présente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Favier tailleur et Denis Brun cordonnier, de ce lieu. [Signé : Danis Brun, Pierre Desmichielz]

Dettes pour le sieur Lombard – f°389

Le 12/10/1615 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal et deux charges de blé annone, pour semer en ses terres et celles de sa femme audit lieu et à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Pourret de ce lieu.

Dettes pour le sieur Lombard – f°390

Le 12/10/1615 a comparu Jean Estienne maçon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone et cinq charges de conségal, pour les semer cette année en ses terres et celles de sa femme audit lieu et à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Berneud de La Bastidonne (84) et Me Claude Darbon de ce lieu.

Dettes pour le sieur Lombard – f°391

Le 13/10/1615 a comparu Joseph Just, écuyer de Marseille (13), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, dix charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres au quartier du Real en ce lieu de La Tour-d'Aigues, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : Joseph Just, L Jourdan, Darbon]

Dettes pour le sieur Lombard – f°392

Le 13/10/1615 ont comparu Claude Ravel et Daniel Pavin, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, ledit Ravel trois charges de blé annone et quatre charges de conségal, et ledit Pavin une charge de blé annone et une

demie charge de conségal, pour semer cette année en leurs terres et celles de leurs femmes audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Silvestre de Peypin-d'Aigues (84) et Pons Aubin de ce lieu.

Quittance pour Honoré Roy – f°393

Le 13/10/1615 a comparu Andrieve Arnaud femme de Joseph Queyrel de La Bastidonne (84), laquelle a confessé avoir reçu d'Honoré Roy dudit lieu, présent, quatre panaulx moitié annone moitié conségal, qu'il devait pour reste de la rente des biens qu'il tient à ferme desdits époux pour la paie de cette année échue à la récolte dernière suivant acte chez Me Olivier notaire royal de Pertuis (84). Elle a aussi reçu quinze quintaux de paille qu'il devait bailler suivant la sentence arbitrale intervenue entre eux vers le mois de mai dernier, d'où quittance. Le surplus de ladite rente, qui est de six charges moitié blé annone, moitié conségal, est entre les mains de François Arnaud, dudit lieu, « l'en ayant ladite Arnaude faict deputer sequestre par autorité de monsieur le lieutenant general des submissions au siege d'Aix depuis le mois de juillet dernier, des mains duquel elle les pourra retirer lhors qu'elle voudra, et par ce moien l'en a quicté entierement de toute ladite rante. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard de ce lieu et Antoine Malan de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : B Iccard]

Dette pour le sieur Lombard – f°394

Le 14/10/1615 a comparu Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), asent, trois charges de blé et cinq charges de conségal, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pourret et Claude Favier de ce lieu.

Le 06/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Jourdan. Fait en présence de Jean Pascal et Bastien Bar.

Déclaration pour Antoine Faure – f°395

Le 15/10/1615 a comparu Antoine Faure, fils de feu Esprit, de Saint-Martin-de-Queyrières (05), lequel a déclaré « qu'il se treuve indispozé de sa personne au moien du resentment de fiebvre qu'il a de present, ne pouvant a ceste occasion suivre André Estieu son compaignon dudit lieu pour travailler a la doubage du chenevé, constraint de sejourner encores en ce lieu de La Tour d'Aigues dioceze d'Aix, lequel Estieu luy a presté amiablement trois livres douze soulz pour se secourir qu'il promet luy restituer a sa premiere requeste, ayant faict ceste declaration audit Estieu pour sa descharge envers tous qu'il appartient. »

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le logis où pend pour enseigne « la roze » tenue en arrentement par Valentin Clemens, en présence de ce dernier et de Claude Pons fils de Nicolas de Saint-Martin-de-Queyrières « autres compaignons travaillant audit estat fortuitement treuvés audit La Tour. » [Signé : Anthoyne Faure, Andre Coulon ?, Claude Pons]

Dette pour le sieur Lombard – f°396

Le 17/10/1615 a comparu Christophe Boyer habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, pour semer cette année aux terres qu'il tient en mègerie du capitaine Bernard Roy, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu en présence de Vincent Durand de ce lieu et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P Roman]

Le 25/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Boyer. Fait en présence de François Icard et Guillen Andrieu de ce lieu. [Signé : Iccard]

Dette pour le sieur Lombard – f°397

Le 17/10/1615 a comparu Pierre Roman fils de feu François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone et quatre charges de conségal, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent Durand et Christophe Boyer de ce lieu. [Signé : P Roman]

Dette pour Me Bernard Constans – f°397

Le 17/10/1615 a comparu Vincent Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Bernard Constans de ce lieu, absent, quatre charges de conségal, mesure courante, reçue précédemment d'où quittance, pour semer aux terres qu'il tient en mègerie de Jean Louis Roy, à rendre à la sainte-Magdeleine. Fut présent Christophe Boyer habitant de ce lieu, qui s'est porté pleige. Ledit Durand hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel et de Gabriel Michel dudit lieu. [Signé : G Michel]

Dette pour Me Pascal Sicard – f°398

Le 19/10/1615 ont comparu Pierre Le Long et Jean Pierre Boqui son beau-fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, quatre charges d'avoine, grosse mesure, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Desmichels et Louis Porre de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long, Pierre Desmichielz]

Le 19/07/1631 ledit Me Sicard a confessé avoir été payé par les débiteurs « en travail faictz par ledit Boqui en d'habitiz. » Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Gavaudan notaire et Marquet Martin de ce lieu. [Signé : Sicard, L Gavaudan]

Dette pour le sieur Lombard – f°399

Le 19/10/1615 a comparu Laurent Vian fils de Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, six charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Olivier et Honoré Roy de ce lieu. [Signé : L Vian]

Le 11/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Vian, absent. Fait en présence d'Esprit Pourret et Jean Sauvat de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°400

Le 20/10/1615 a comparu Jean Dupuy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges et demie de blé annone et une charge de conségal, pour semer en ses terres et celles de sa femme audit lieu et à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel et Jean Brun dudit lieu. [Signé : Morel]

Le 17/11/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Dupuy. Fait en présence de Benoît Abel et Antoine Chansaur de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°401

Le 20/10/1615 a comparu Etienne Roux de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges et demie de blé annone, trois charges et demie de conségal et une charge d'orge, pour semer en ses terres et celles de sa femme audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Armand de La Motte-d'Aigues et Antoine Chansaur.

Le 02/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Roux. Fait en présence de Jean Thorame dudit lieu et de Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues (84).

Dette pour le sieur Lombard – f°402

Le 20/10/1615 a comparu Jean Armand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, pour semer en ses terres et celles de sa femme, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Lacoste et Vincent Barrière de ce lieu.

Le 03/11/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Armand. Fait en présence de Jean Bouchet et de Claude Favier.

Dette pour le sieur Lombard – f°402

Le 20/10/1615 a comparu Jean Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, pour semer dans les terres qu'il tient à ferme de Piere Tempier, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Louis Jourdan et de Vincent Barrière de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 13/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Durand. Fait en présence de Michel Chivalier et Grégoire Richaud de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°403

Le 21/10/1615 a comparu François Gabriel, menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé, pour semer en ses terres dotales à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Pierre Balleguier prêtre et François Brun de ce lieu. [Signé : P Balleguier, F Brun]

Dette pour le sieur Lombard – f°404

Le 22/10/1615 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone, et trois panaulx d'orge gros, pour semer cette année en ses terres et en celles de sa femme en ce lieu quartiers du Revest de La Thuilière, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Nel et Claude Favier de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Dette pour le sieur Lombard – f°405

Le 23/10/1615 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq charges moitié blé moitié conségal, pour semer en ses terres et celles de sa femme audit lieu et à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence « que dessus. »

Procuration pour Antoine Negrel – f°405

Le 24/10/1615 a comparu Antoine Negrel de Roquevaire (13), lequel a nommé pour procureur Vincent Negrel son frère, présent, pour exiger en son nom tout ce qui lui est dû « pour sa part le concernant, negocier et gerer tous les affaires qui le concernent audit lieu et ailleurs en quoy que concistent, transiger et accorder de tous differantz et proces qu'ilz ont aveq tous qu'il appartiendra ainsi qu'il jugera estre neccessere, conceder quittance de ce qu'il recouvrera et consantir au

barrement des actes si besoing est soubz l'obligation des biens dudit constituant a toutes cours en deue forme et en cas de refus de paiement poursuivre les debtors par les voies de justice qu'il apartiendra jusques a fin de proces » avec possibilité de substituer les procureurs. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pons Aubin de ce lieu et Claude Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : C Queyrel]

Dette pour le sieur Lombard – f°407

Le 24/10/1615 a comparu Antoine Malan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Pierre Long de ce lieu.

Le 14/11/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Malan. Fait en présence de Pons Aubin et Guillaume Morel dudit lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°408

Le 24/10/1615 a comparu Daniel Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal et deux panaulx de blé annone, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence « que dessus. »

Dette pour le sieur Lombard – f°409

Le 24/10/1615 a comparu Vinson Mothon de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, trois charges de conségal et une charge d'orge prin, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence « que dessus. »

Le 23/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Mothon. Fait en présence de Me Bernard Constans et Claude Ricard dudit lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°409

Le 24/10/1615 ont comparu Antoine Roux et Antoine Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, ledit Roux une charge de blé annone, et ledit Reynaud une charge de conségal, mesure courante, pour semer cette année aux terres dudit Roux en mègerie en ce lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec clause de précaire. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Colomp dudit lieu. [Signé : L Jourdan]

Quittance pour Me Louis Jourdan – f°410

Le 27/10/1615 a comparu Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 29 livres 3 sols pour les dépens suivant les lettres compulsoires suite à la sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), somme reçue à l'instant d'où quittance. Il a remis audit Jourdan lesdites lettres et extrait de sentence avec l'exploit de commandement de payer au pied de celles-ci. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de Me Bernard Constans de ce lieu. [Signé : J Martin, Constans, L Jourdan]

Dette pour le sieur Lombard – f°412

Le 27/10/1615 a comparu Pierre Desmichels tisseur de toiles habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze

panaulx de conségal, pour semer en une terre qu'il tient à rente de Jean Cassan à La Garrigue, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Paul Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Pierre Desmichiels, L Jourdan]

Dette pour le sieur Lombard – f°413

Le 27/10/1615 a comparu Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges de blé annone et trois charges de conségal, pour semer en ses terres et celles de sa femme audit lieu et à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jean Bouchard et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel]

Achat de culture de guéret pour Marquet Berard – f°413

Le 27/10/1615 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Marquet Berard de ce lieu, présent, la culture de guéret d'une saumée de terre quartier de La Thuilière confrontant terres de Jean Sauvecane et d'Etienne Silvestre, pour le prix de 10 livres 16 sols, le tout payé à l'instant par ledit Berard d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Freissinier et Sauvaire Caire de Grambois (84). [Un renvoi à la fin de l'acte : « et le gland qu'est aux chesnes que y sont », probablement inclus dans la vente] [Signé : Sauvaire Caire]

Dette pour Barthélémy Long – f°415

Le 28/10/1615 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Barthélémy Long dudit lieu, présent, deux charges de conségal et 3 livres en argent, le tout en prêt, reçu précédemment d'où quittance, à rendre, le conségal à Pâques et l'argent au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu et Hugues Fressinier de Grambois (84).

Dette pour le sieur Lombard – f°415

Le 28/10/1615 a comparu Barthélémy Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Freissinier de Grambois (84) et Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues.

Le 23/01/1617 ledit Lombard a confessé avoir été payé des mains de Marguerite Goirand veuve dudit Barthélémy Long, et des propres deniers de celle-ci d'où quittance envers les hoirs du défunt, avec cession d'actions au profit de ladite Goirand pour son remboursement. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jean Sauvat et Jean Lacoste de ce lieu.

Déclaration pour Me Jacques Martin – f°416

Le 28/10/1615 a comparu Me Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), présent, « trente poules dinde tant grosses que petites et masles que femelles qu'il a desja receues en son pouvoir et a mesme instant remizes audit mestre Roman pour les garder, nourrir et conserver en pere de famille jusques a Pasques prochain moyenant le pris et somme de vingt quatre livres receues par ledit mestre Pierre Roman des mains dudit sieur Martin » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Denis Thopin de Vaugines (84) et Pascal Estienne d'Ansouis (84). [Signé : Martin, Pascal Estienne]

Dette pour David Mure – f°417

Le 28/10/1615 a comparu Christophe Escoffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à David Mure de ce lieu, présent, six panaulx de conségal, pour semer en une de ses terres quartier de La Garrigue, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Michel Chivalier de ce lieu. [Signé : Sicard]

Le 31/12/1618 ledit Mure a fait quittance audit Escoffier. Fait en présence de Jean Baptiste Jouvent et Honoré Chansaur dudit lieu.

Dette pour le sieur Martin – f°418

Le 29/10/1615 a comparu Benoît Abel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, quatre charges de conségal et deux charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Marquet Berard de ce lieu.

Le 08/01/1617 ledit Martin a fait quittance audit Abel. Fait en présence de Jean Lacoste et François Rougon de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°419

Le 29/10/1615 a comparu Claude Blain de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée et demie de blé annone, pour semer en ses terres et celles de sa femme, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Marquet Berard et Georges Meisonier.

Le 08/10/1616 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Blain. Fait en présence de Jean Ripert et Guillen Rey de Cabrières-d'Aigues (84).

Dette pour le sieur Lombard – f°419

Le 30/10/1615 a comparu Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone, pour semer en ses terres, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Guillaume Brigas de ce lieu. [Signé : B Goirand, V May, Brigas]

Quittance pour Marquet Berard – f°420

Le 30/10/1615 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur et ayant charge aux affaires de madame de Créquy, procuratrice générale et épouse de Charles de Créquy, fils et héritier de la comtesse de Sault, lequel a confessé avoir reçu de Marquet Berard, jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 46 livres 10 sols pour l'entier paiement de la dernière paie de l'arrentement du jardin qu'il tient du seigneur à La Burlière, paie à échoir à la Toussaint suivant leur acte chez ce notaire. La somme a été reçue des mains de Jean Jouvent de ce lieu, sous-fermier dudit jardin, payant suivant l'acte de déséparation et cession dudit arrentement, acte chez ce notaire le 15/06/1615, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Guillaume Bœuf et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : Martin, Darbon]

Quittance pour Jean Jouvent – f°422

Le 30/10/1615 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires de madame de Créquy, femme et procuratrice générale de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, lequel a confessé avoir reçu de Jean Jouvent jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 66 livres 10 sols pour reste et entier paiement de la dernière paie de l'arrentement du jardin du pigeonier, paie à échoir à la Toussaint, suivant acte chez ce

notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Guillaume Darbon et Guillaume Bœuf de ce lieu. [Signé : Martin, Darbon]

Quittance pour Jean Jouvent – f°423

Le 30/10/1615 a comparu Jean Imbert habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Jouvent, jardinier de ce lieu, Marguerite Daigremont sa femme présente, la somme de 6 livres pour reste et entier paiement de 15 livres qu'il doit suivant une cédule privée retirée à l'instant par ladite Daigremont, le surplus de la somme ayant été payé par le couple à Me Antoine Olivier, notaire royal, adjudicateur de la taille, en acquittement de la cote dudit Imbert. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Vincent May de ce lieu. [Signé : Constans, V May]

Dettes pour le sieur Martin – f°424

Le 30/10/1615 a comparu Antoine Bonafoi de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), absent, deux charges de blé annone, mesure courante, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Joseph Just écuyer de Marseille (13), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Antoine Barthélémy de ce lieu. [Signé : Joseph Just, L Jourdan]

Dettes pour le sieur Lombard – f°425

Le 30/10/1615 a comparu Henry Roy de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq charges de conségal, pour semer en ses terres et autres qu'il cultive audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Adam Pichot de ce lieu.

Le 11/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Roy. Fait en présence de Jean Pascal et Jean Arnoulx de ce lieu.

Dettes pour le sieur Lombard – f°426

Le 31/10/1615 a comparu Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six charges de conségal et six charges de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres de l'affar de sa bastide quartier de Valpetite, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : Coussin]

Dettes pour le sieur Lombard – f°427

Le 02/11/1615 a comparu François Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, pour semer en une terre qu'il tient des hoirs d'Honoré Mallet à Pertuis (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Volonne et Claude Favier de ce lieu.

Le 01/11/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Solliers. Fait en présence d'Elzias Martin et Jean Chansaur de ce lieu.

Dettes pour Christophe Boyer – f°428

Le 02/11/1615 a comparu Jean Armand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Christophe Boyer dudit lieu, présent, la somme de 18 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris, reçue précédemment d'où quittance, à payer : 6 livres à Noël et le reste au 15 août suivant. Il

hypothèque l'ânesse. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Queyrel et Henry Roy de La Bastidonne (84). [Signé : C Queyrel]

Le 18/03/1617 ledit Boyer a fait quittance audit Armand. Fait en présence de François Rougon et Bastien Bar.

Dette pour le sieur Lombard – f°429

Le 03/11/1615 a comparu Jacques Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone pour semer en ses terres audit lieu, reçue d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Jaques Nicolas]

Le 25/09/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Nicolas. Fait en ce lieu en présence de François Rougon et Antoine Chansaur de ce lieu. [Signé : Jaques Nicolas]

Dette pour Me Antoine Olivier, notaire – f°429

Le 05/11/1615 a comparu Michel Andrieu laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), absent, deux charges de conségal, mesure courante, semées aux terres dudit Olivier quartier de La Billadoire, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : N Olivier, B Icard]

Dette pour le sieur Lombard – f°430

Le 05/11/1615 a comparu Mathieu Hupais maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et François Blanc de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

Dette pour Catherine Reboul – f°431

Le 05/11/1615 a comparu Piere Tempier femme d'Antoine Turrier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Catherine Reboul veuve de Jean Volaire de ce lieu, présente, la somme de 10 livres pour le prix de robes et aubgeron vendus à ladite Tempier lors du mariage de sa fille, pour sa part, « dont y avoit heu proces jugé par les officiers de ce lieu qui demeure compris avec les despans a la presente obligation », à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Hupais et Jacques Olivier. [Signé : Mathieu Hupais]

Le 19/08/1617 acte barré en présente de ladite Reboul qui fait quittance à ladite Tempier. Fait en présence de Jean Pascal et Jean Roux de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°432

Le 06/11/1615 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge et demie de blé annone, mesure courante, pour semer en sa terre quartier de Badareau, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés et des raisins. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Meisonier et Pons Aubin. [Signé : Billard]

Le 21/09/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Billard. Fait en présence de Claude Favier et Pons Aubin. [Signé : Billard]

Arrentement pour Elzias Philip – f°433

Le 06/11/1615 a comparu Elzias Philip maître fontainier habitant à Aix-en-Provence (13), lequel a arrenté à Mathieu Turrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un jardin de deux saumées environ en ce lieu, quartier de La Boisse, confrontant terre dudit Philip et le chemin pour trois ans

à partir de ce jour contre une rente annuelle de 36 livres à payer à chaque Toussaint à partir de la prochaine. Ledit Philip « remettra la fonteyne en estat pour couler tout l'année pour l'arrouyage dudit jardin et la ou demeureroit ung mois de couler il deduirait Turrier le tiers de la susdite rante. » Ledit Turrier devra entretenir le jardin et « clos de haie vive » et le laissera dans le même état que lors de leur premier acte d'arrentement. Ledit Turrier « jouira de la sueille que ledit Phelip a au Portal Romieu sans paier aucune rante, se reservant ledit Phelip dix cosses de terre pour fere jardin du costé du jardin que tient Magdeleine Gondonne. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Sicard et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : Sicard]
Le 18/05/1622 acte barré suivant une quittance de ce jour chez Me Sauvecane.

Dette pour le sieur Lombard – f°435

Le 06/11/1615 ont comparu Me Louis Ricard notaire royal et Pascal Rochel, de Grambois (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, sept charges de blé annone et six charges de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques et à porter en ce lieu au château. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Bouzon et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Rochel, Ricard]

Le 07/09/1619 ledit Lombard a fait quittance audit Ricard, présent, pour sa part. Fait en présence de Jean Chansaur et Mathieu Nel. [Signé : Ricard, Lombard]

Dette pour le sieur Lombard – f°436

Le 06/11/1615 a comparu Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé pour semer cette année en la terre qu'il tient de Georges Thurin au Colet de Bastard, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Philip et Mathieu Turrier de ce lieu.

Prix-fait pour Pierre Mairtet – f°437

Le 07/11/1615 ont comparu Pierre Mairtet bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues d'une part, et Jean, Esprit et Léger Sauvat père et fils, maçons de ce lieu lesquels ont convenu que lesdits Sauvat « seront tenus travailler a prisfait pour ledit Mairtet les œuvres cy apres descriptes. Premièrement de monter les murailles du dernier de sa maison située aux faulx bourgz jusques a entiere perfection, y metre les fustes, randre le couvert en estat bien et deuement fere aussi les portes et fenestres que y seront neccesseres, emboucher par tout lesdites murailles au mesme ordre de celles du long de la montée. Plus feront toutes les murailles de l'estable, y feront aussy une porte piarre de taille, les creches pozeront les fustes et couvriront la muraille comme dessus. Seront aussi tenus de rompre toutes les vieilles et prandront la piarre pour l'employ des susdites murailles. »

Ledit Mairtet devra leur payer « a raison de vingt soulz la canne » à payer durant et après le travail. Lesdits Sauvat travailleront sans discontinuer jusqu'à la fin du chantier. Ledit Mairtet fournira « les atraictz neccesseres sur la place. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Guillaume Brigas de ce lieu. [Signé : Mairtet, Sicard, G Brigas]

Dette pour le sieur Lombard – f°439

Le 07/11/1615 a comparu Pierre Jourdan dit Rouge, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, pour semer en ses terres au Lebreron dudit Cabrières-d'Aigues, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Daniel Lamy notaire et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues. [Signé : Lamy]

Le 29/11/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Jourdan. Fait en présence de Claude Favier et Jean Chansaur de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°439

Le 07/11/1615 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de blé annone mesure courante, pour semer aux terres qu'il tient en arrentement de la communauté de ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : Sicard]
Le 17/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Rougier et « declare estre payé de tout ce qu'il luy devoit de tout le passé. » Fait en présence de Pierre Mouret et Louis Porre de ce lieu.

Dette pour Pierre Mairetet – f°440

Le 09/11/1615 a comparu Balthazar Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, une charge de blé annone et une charge de conségal, pour semer aux terres de sa femme à Rorabeau, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Berard et Guillaume Brigas de ce lieu. [Signé : G Brigas]
Le 05/07/1617 ledit Mairetet a fait quittance audit Lantelme, absent. Fait en ce lieu en présence de Bastien Bar et Jean Pascal de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°441

Le 10/11/1615 ont comparu François Darbon fils d'Etienne et Michel Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal et deux charges de blé annone, mesure courante, pour semer aux terres qu'ils tiennent du prieuré et de Georges Thurin quartiers de Saint-Hilaire et La Billadoire, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Hupais et Jaume Roman de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]
Le 17/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Darbon. Fait en présence de Noël Rougier et Jean Martin.

Dette pour Benoît Roux – f°442

Le 13/11/1615 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Benoît Roux habitant de La Bastidonne (84), absent, la somme de 24 livres pour l'achat de huit moutons, reçus précédemment d'où quittance, à payer au 15 août avec hypothèque des moutons. Fut présent Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin, Louis Porre et Denis Daumas de ce lieu. [Signé : H Turin]

Procuration pour les hoirs de Dieulefés Ravel – f°443

Le 13/11/1615 a comparu Bernard Ravel de Beauvoisin (30), lequel tant pour lui que pour Louis Ravel son frère, héritiers de feu Dieulefés Ravel vivant de Cadenet (84), lequel a constitué pour procureur Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour « poursuivre le proces intanté contre Francois Pourchier de ce lieu de La Tour d'Aigues en qualité de mary et mestre des droictz dotaux de Franchoise Ravelle fille de eu Jehan Ravel dudit Cadenet et pour cest effect fere toutes les poursuites requizes et neccesseres pardevant les officiers de cedit lieu jusques a fin de proces, ayant acesfins retiré une promesse privée dattée du premier juillet en l'année mil cinq centz huictante trois. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gueidan et Me Louis Ravel apoticaire de Pertuis (84). [Signé : Ravel, Ravel, Ange]

Dette pour le sieur Lombard – f°444

Le 13/11/1615 a comparu Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge et demie de blé annone et cinq panaulx de mescle, pour semer cette année en ses terres et en celles de sa femme audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Elzias Beraud et Antoine Chansaur de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°445

Le 14/11/1615 ont comparu Jean Meynier et Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, mesure courante, pour semer en leurs terres et en leurs fermes, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Thurin et Mathieu Hupais de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°446

Le 23/11/1615 a comparu Me Pierre Vial, procureur au siège de Forcalquier (04), lequel a confessé avoir reçu des consuls et communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et des mains et propre argent de Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), adjudicateur de la taille de la communauté, présent, à la réquisition de Me Jean Sicard et François Velixandre deux des consuls de ce lieu présents, suivant délibération du conseil général de ce lieu de ce jour, à savoir la somme de 160 livres 11 sols ; 138 livres 2 sols 9 deniers que la communauté doit pour semblable somme que ledit Me Vial a payé pour la communauté tant au receveur du roi du taillon que pour la taille royale du pays, des cartiers de février, avril, mai, juillet, août, octobre et novembre de cette année, comprenant l'imposition faite par le pays pour l'achat des « parmis », « le tout mentionné en dix acquitz publicz et privés presentement remis par ledit mestre Vial audit mestre Olivier » ; et 12 livres 16 sols pour les gages que la communauté donne audit Me Vial ; et les 9 livres 12 sols restantes pour le pargait paiement de ladite somme de 160 livres 11 sols sont pour les intérêts de l'attente de ladite somme principale avec les dépens du voyage qu'il a fait en ce lieu. D'où quittance, et il a été « remis audit mestre Olivier quatre lettres mesmes deux desdits consuls et deux de mestre Ange par ledit mestre Vial, paraffées pour sa cautelle. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Jehan Sicard, Vial, Olivier]

Dette pour Antoine Pourchier – f°448

Le 23/11/1615 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, présent, la somme de 18 livres 16 sols pour l'achat d'une vache poil rouge, reçue d'où quittance, à payer au 8 août avec hypothèque de la vache. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Darbes de Pertuis (84) et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : Darbes]

Le 26/07/1617 Marie Estienne femme et « soy disant » procuratrice dudit Pourchier a fait quittance audit Rougier. Fait en présence de Bastien Bar et Pons Aubin de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°449

Le 23/11/1615 a comparu Monet Romane de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, pour semer aux terres de sa femme à Peypin-d'Aigues (84), reçue d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent Noël Meynier qui s'est porté pleige. Ledit Romane hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Darbes de Pertuis (84) et Pierre Roman fils de François dudit lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°450

Le 24/11/1615 a comparu Laurent Reymond de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, sept charges de blé annone, pour semer cette année aux terres qu'il tient à ferme de Me Joseph Emin de ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre dans le château à Pâques. Fut présent ledit Me Joseph Emin qui s'est porté pleige. Ledit Reymond hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Beymond et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : Emin, C Tamisier]

Dettes pour le sieur Lombard – f°451

Le 24/11/1615 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq charges de blé annone et sept charges et demie de conségal, « pour vivre ceste année et subvenir en ses affaires et de sa famille a la megerie des biens qu'il tient de Barthelemy et Francois Icardz freres dudit La Tour », le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au château à Pâques. Fut présent Pierre Bourcet maréchal de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Ledit Beymond hypothèque sa part et moitié de tous les grains qui se récolteront dans l'affaire de la bastide desdits Icard et les olives dans les biens dudit Beymond l'année prochaine à La Motte-d'Aigues. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Louis Porre de ce lieu. [Signé : Morel]

Dettes pour Jean Bouchet – f°452

Le 25/11/1615 a comparu Joseph Jouvent jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Bouchet dudit lieu, présent, la somme de 19 livres 10 sols pour le prix d'une ânesse poil gris avec son poulain poil noir, garnie de son bât et de son cordage, le tout reçu précédemment, depuis le 21 septembre, d'où quittance. Il y a une cédule privée écrite et signée de la main de Jean Brigas à ce propos qui sera considérée comme de nul effet. La somme est à payer en deux paies : moitié à la Saint-Michel et l'autre moitié au même jour un an après. Ledit Jouvent hypothèque le bétail. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Darbon et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon, J Bouchet, L Jourdan]

Cession pour le sieur Lombard – f°453

Le 25/11/1615 a comparu Jacques Olivier maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 54 livres à prendre de Jean Brigas de ce lieu, qu'il doit audit Olivier suivant acte de compte-final chez ce notaire du 22/12/1614. Cette cession est faite en paiement de semblable somme que ledit Olivier doit audit Lombard pour argent prêté dont il en demeurera quitte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Darbon et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon, L Jourdan]

Le 25/11/1615 ladite cession a été intimée audit Jean Brigas, lequel a répondu « qu'il ne l'accepte aucunement pour avoir ledit Olivier quantité de soye entre ses mains depuis le mois d'aoust dernier, requérant d'en venir a compte et ce fait s'il doit payera, protestant en cas contraire de toute indeue poursuite, despans, dommages et interestz. » D'où acte en présence de Mathieu Nel et Louis Porre de ce lieu. [Signé : J Brigas]

« Et depuis » les parties ont fait compte de toutes leurs affaires, « et en consideration d'icelles ledit Brigas a déclaré qu'il accepte ladite cession avec protestation qu'il ne doit autre chose audit Olivier présent qui l'a ainsi accordé. » D'où acte fait et publié en ce lieu en présence de Guillaume Sicard et Denis Colomp de ce lieu. [Signé : J Brigas, Sicard]

Achat de vin pour messire Balthazar Emin – f°455

Le 26/11/1615 a comparu Me Joseph Emin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à messire Balthazar Emin prêtre de ce lieu, son frère, présent, 200 coupes de vin, logées dans la cave dudit Me Emin vendeur quartier de l'Amorier, limitrophe des maisons de Me Claude Gavaudan et Jean Gaillard, en quatre tonneaux et une bouthe, que ledit messire prendra cette année quand il

voudra. Cette vente est faite en paiement du le prix de 100 livres, somme due par ledit Joseph à son frère Balthazar suivant une cédule privée écrite et signée de sa propre main du 20 janvier, retirée et rompue par ledit messire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon fils de François et de Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu. [Signé : B Emin, Emin]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°457

Le 28/11/1615 a comparu Me Jean Chabert, gipier de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de monseigneur de Créquy, fils et héritier de la comtesse de Sault, et des mains de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur et intendant en ses affaires en ce pays, présent, la somme de 90 livres à bon compte de qui lui est dû pour les édifices du château suivant les actes de prix-faits et cessions par feu le capitaine Etienne Pascal, à prendre sur les rentiers de Calas « oultre et par-dessus les cessions faictes audit Chabert receus par moydit notere » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Guillaume Darbon de ce lieu et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Jehan Chabert]

Dette pour le sieur Lombard – f°459

Le 28/11/1615 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, neuf panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque d'une jument poil noir. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bouchard et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : J Richard]

Dette pour le sieur Lombard – f°460

Le 28/11/1615 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone et trois charges de conségal, en prêt amiable, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château de ce lieu de La Tour-d'Aigues à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Berard et Guillaume Morel dudit lieu. [Signé : Berard]

Procuracion pour Barthélémy Icard – f°461

Le 28/11/1615 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] Curet, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, pour « se presenter et comparoir pardevant monsieur le lieutenant general des submissions et autres ou besoing sera, et en jugement ailleurs ou il sera requis declairer bien qu'il heust de suffizantz moyens pour soubstenir la quittance comunicuée au proces d'entre ledit Icard deffendeur en clame et oblige et demandeur en reconvention contre damoyselle Orianne Boucharde demanderesse et deffanderesse et a luy concedée par icelledite damoyselle Orianne signée par icelle et escripte au corps d'icelle par ung de ses filz eagé d'environ dix ou douze ans ayant sondit filz escript la datte d'icelle en chiffre mal depeincte pour ne scavoir depeindre les lettres bien a propos et n'avoir aulcune ortographe ou bien peu et laquelle quittance icelledite damoyselle Orianne a fait remettre au greffe dudit sieur lieutenant general et raporté ordonnance que seroit signiffiée audit Icard de declairer s'il s'en vouloit servir, ce nonobstant que icelluydit pour sortir de proces et des longueurs ausquelles ladite damoyselle Orianne desireroit le fere tumber, ayant d'ailleurs de quittances et de tiltres plusque suffizantz pour soubstenir sadite reconvention et par le moien de ce la fere decheoir de sa convention et luy assorbir son principal comme dict est qu'il ne veult ny entend se servir de ladite quittance ains qu'il se despart de la communication d'icelle et de tout son contenu. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Martin et de Claude Favier de ce lieu. [Signé : B Icard]

Dette pour le sieur Lombard – f°463

Le 01/12/1615 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge d'orge prin et une charge et demie de mescle annone et orge, mesure courante, pour semer en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Rougon et Claude Berard de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°464

Le 01/12/1615 a comparu Jean Estienne maçon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge et demie de mescle orge et annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres de sa femme audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Roman et Mathieu Rambaud de ce lieu. [Signé : P Roman]

Dette pour Jean Jourdan – f°465

Le 02/12/1615 a comparu Sauvaire Mouret, tant en son nom qu'en celui de Jean son fils qui devra ratifier cet acte dans huit jours, lequel a confessé devoir à Jean Jourdan et ses frères de Cabrières-d'Aigues (84), une charge de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fut présent Michel Pavin de Cabrières-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues et Pascal Estienne d'Ansouis (84).

Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°466

Le 03/12/1615 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur de dame Magdeleine de Bonne Desdiguères, épouse et procuratrice de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, lequel audit nom a arrenté à Denis Thopin de Vaugines (84) et Pascal Estienne d'Ansouis (84), présents, le droit de tasque des olives que le seigneur prend aux lieux de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) pour cette année et saison seulement, contre une rente de 19 livres en argent et onze charges d'huile d'olive, à porter aux dépens des fermiers dans le château de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en janvier. Les fermiers devront « recevoir lesdits droictz de tasque sur les habitantz desdits lieux de Cabrieres et La Motte comme de coutume ainsi que dict est sans en abuser. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du caiptaine André Brunel de Simiane (04) et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : Martin, Pascal Estiene]

Le 14/11/1616 monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38) argentier de ladite dame a confessé avoir reçu dudit Estienne présent, les onze charges d'huile d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Jourdan et Bastien Bar de ce lieu. [Signé : Lombard, Pascal Estiene]

Le 23/11/1616 ledit Martin a consenti à faire barrer l'acte ayant reçu le paiement dudit sieur Lombard, d'où quittance envers ledit Estienne. [Signé : Martin]

Dette pour le sieur Lombard – f°467bis

Le 03/12/1615 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges de blé annone et une demie charge de conségal, le tout reçu précédemment d'où quittance, et le tout semé dans les terres qu'il tient de Jacques Gueidan et des siens, à rendre à Pâques avec hypothèque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Jean Brun de ce lieu. [Signé : J Brun]

Quittance pour Me Antoine Olivier contre Honoré, Antoine et Jean Chansaur – f°468

Le 03/12/1615 ont comparu Honoré, Antoine et Jean Chansaur, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains et propres

deniers de Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84) adjudicateur de la taille de la communauté de ce lieu, présent, la somme de 39 livres 16 sols pour les dépens auxquels la communauté a été condamnée envers lesdits Chansaur par arrêt de la cour, le tout couché à l'état dudit Olivier. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Joseph Emin et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Olivier]

Dette pour le sieur Martin – f°469

Le 05/12/1615 a comparu Denis Thopin de Vaugines (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), absent, la somme de 60 livres, en prêt amiable, reçue précédemment d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Brigas de ce lieu et Me Antoine Darbes de Pertuis (84). [Signé : J Brigas, Darbes]

Le 12/04/1616 acte barré en présence dudit Martin qui fait quittance audit Thopin sans préjudice de la précédente obligation. Fait en présence d'Antoine Chansaur et Guillaume Bœuf de ce lieu. [Signé : Martin]

Dette pour Jaume Roux – f°469

Le 05/12/1615 a comparu Mathieu Hupais maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jaume Roux couturier de ce lieu, présent, la somme de 72 livres, en prêt amiable, et ce au moyen de la cession que ledit Roux fait maintenant audit Hupais : 37 livres 8 sols de principal et 24 livres 18 sols pour les intérêts de treize années à raison de 5% suivant délibération du conseil de la communauté de ce lieu, procès-verbal fait par le sieur conseiller et commissaire député à la révision des comptes du 28/09/1602, soit 62 livres 6 sols au total ; et le restant pour le parfait de ladite cession, la somme a été reçue précédemment par ledit Hupais des mains dudit Roux, d'où quittance. Ledit Hupais promet de rembourser dans dix ans et en attendant, il paiera les intérêts au denier seize chaque année à la Saint-Michel dont le premier paiement aura lieu à la prochaine Saint-Michel. Ledit Hupais hypothèque une vigne avec la terre et verger d'oliviers limitrophes, en ce lieu, quartier de La Garrigue, confrontant verger des hoirs de François Lantelme, vigne de Jean Roux et le grand chemin allant de ce lieu à La Bastidonne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Mathieu Hupais, H Thurin]

Achat pour Pierre Mairetet – f°472

Le 09/12/1615 ont comparu Me Antoine Olivier notaire royal habitant Pertuis (84) et Nicolas Olivier, son frère, tant pour eux que pour Me Bernard et messire Barthélémy Olivier prêtre, leurs frères, héritiers de feu Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, les frères absents devant ratifier cet acte dans un mois, lesquels ont vendu à Pierre Mairetet, bourgeois de ce lieu, présent, un cazal et deux chambres limitrophes, disruptes, aux faubourgs de ce lieu, quartier de La Carrière Neuve, confrontant maison et cazal de Philippe Astoin, étable de Georges Vian, le chemin alentours allant aux aires. La vente est faite pour le prix de 120 livres, à payer de ce jour en quatre ans sans intérêts. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon fils de François de ce lieu. [Signé : Mairetet, N Olivier, Olivier]

Le 05/04/1619 ledit Nicolas Olivier a confessé avoir reçu dudit Mairetet présent la somme de 60 livres pour la moitié du prix du cazal et des chambres, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Marcel et Antoine Andrieu de ce lieu. [Signé : N Olivier, Mairetet]

Le 08/08/1619 ledit Me Antoine et [Nicolas ?] Olivier, frères et héritiers dudit feu Me Elzias, ont confessé avoir reçu dudit Mairetet, présent, les 60 livres restantes, d'où quittance. Les frères ont payé 11 livres pour le droit de lods dû [probablement à Jacques Gondon qui signe] par ledit feu Me Elzias Olivier pour l'acquisition dudit cazal, grâce faite du surplus. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Bernard Constans et Antoine Courenc de ce lieu. [Signé : Olivier, J Gondon, Courenc, Mairetet]

Dette pour le sieur Lombard – f°477

Le 10/12/1615 a comparu Guiot Vial habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, mesure courante, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine et Vincent Negrel.

Dette pour Me Claude Darbon – f°478

Le 16/12/1615 a comparu Balthazar Pazier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de François dudit lieu, absent, trois charges six panaulx de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Billard et Mathieu Nel dudit lieu. [Signé : B Pazier]

Le 20/08/1618 ledit Darbon a fait quittance audit Pazier. Fait en présence de Bastien Bar et Claude Favier de ce lieu.

Dette pour Jean Roy – f°478

Le 16/12/1615 a comparu Daniel Roux laboureur de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Roy, tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 13 livres et demie, en prêt amiable, somme reçue précédemment d'où quittance, à rendre au 15 août. Ledit Roux hypothèque une carterade de vigne à La Motte-d'Aigues, quartier de Curnier, confrontant vignes de Jacques Roux et le chemin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Toussaint Sauvecane de ce lieu. [Signé : L Le Long, T Sauvecane]

Le 27/01/1617 ledit Roy a fait quittance audit Roux. Fait en présence de Jean Lacoste et Antoine Gabriel. [Signé : *illisible* [geajroi ?]]

Quittance pour Laurent Vian – f°480

Le 17/12/1615 a comparu Me Daniel Lamy notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel comme procureur de Laurent Vian fils de feu maître Nicolas, suivant procuration chez Me Augier notaire de Viens (84) cette année, a confessé avoir reçu de Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, demoiselle Marguerite Athenoux sa femme présente, 15 livres pour le principal tant de 6 livres de la pension que ledit Vian fait annuellement que 9 livres de provision à lui adjudgées par sentence du lieutenant général ainsi que des dépens exécutifs, le tout reçu précédemment par ledit Lamy, toutes quittances incluses ici, d'où quittance générale de la somme et décharge des séquestres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Chivalier et Vincent May de ce lieu. [Signé : Lamy, V May]

Dette pour Me Daniel Lamy – f°481

Le 17/12/1615 a comparu Pierre Roman fils de feu François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à maître Daniel Lamy notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84), présent, deux charges quatre panaulx de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Chivalier et Vincent May de ce lieu. [Signé : P Roman, Lamy, V May]

Quittance pour Me Louis Jourdan – f°482

Le 19/12/1615 a comparu Jacques Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 30 livres 8 sols pour les dépens taxés suite à la sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 3 de ce mois, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Claude Garnier et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé : C Garnier, Anthoine Mallet]

Quittance pour Me Antoine Olivier – f°483

Le 21/12/1615 a comparu Mathieu Hupais maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Jaume Roux de ce lieu son beau-père, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains et propres deniers de Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), adjudicateur de la taille de la communauté de ce lieu, présent, la somme de 24 livres 18 sols pour les intérêts qui lui sont dus suivant l'état du trésorier suivant la délibération du conseil de la communauté du 22/11/1615, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre de ce lieu et Pierre Devoulx marchand de Pertuis. [Signé : P Devoulx, Mathieu Hupais]

Compromis entre Joseph Just d'une part, et Antoine et Vincent Negrel – f°485

Le 22/12/1615 ont comparu Joseph Just de Marseille (13) résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Antoine et Vincent Negrel, frères, de Roquevaire (13), lesquels « desirantz fere cesser les differantz et disputes intervenues entre eulx a cause des dommages et interestz que lesdits Negrelz presuposent souffrir pour la non jouissance de la pluspart des biens de l'affar de la bastide dudit Just située au cartier du Real teroir dudit La Tour par luy baillée a megerie ausdits freres pour le temps conté en l'acte sur ce fait receu par moy notere l'année six centz [blanc dans l'acte] et jour y contenu, ayant esté lesdits biens evincés au moien de la colocation faite par Scain [?] Just frere dudit Joseph par autorité de la cour, procedant aussy leur dispute des autres negociations et affaires qu'ilz ont heu pendant ledit temps » les parties ont remis ces différents à l'arbitrage de Laurent Vian fils de Jacques et de Jean Martin fils de Pierre de ce lieu, qui pourront prendre un tiers s'ils le veulent, qui rendront leur sentence dans un mois. Les parties devront acquiescer à la sentence des arbitres sous peine de 100 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Chivalier et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

Dette pour monsieur Jacques Martin – f°487

Le 24/12/1615 a comparu Antoine Maurel fils d'André, greffier de Redortiers (04), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), présent, la somme de 105 livres pour l'achat d'un cheval poil gris garni de sa selle et de sa bride, reçu précédemment d'où quittance, à payer en ce lieu de La Tour-d'Aigues « au peril et fortune » dudit Maurel, en janvier. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunel et de Simiane (04) et Vincent Barrière de ce lieu. [Signé : A Maurel, Martin]

Arrentement des fours pour monseigneur de Créquy – f°488

Le 29/12/1615 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur substitué et ayant charge aux affaires de dame Magdeleine de Bonne Desdiguieres, femme et procuratrice de Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, lequel audit nom a arrenté à Olivier, Jean Antoine, Gilles et Claude Baignol, père et enfants, de Saint-Martin-de-Castillon (84), ledit Claude absent, les autres présents, ledit Claude devant ratifier l'acte d'ici huit jours, savoir les fours seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et tous les droits de fournage dus au seigneur par les particuliers, manants et habitants de ce lieu pour deux années entières à partir du 1^{er} janvier. Le tout contre une rente annuelle de vingt charges de blé annone et trente charges de conségal, mesure courante, à payer à chaque 15 juillet dès l'année prochaine, à porter aux dépens des fermiers dans le château ou autre maison qu'il plaira au seigneur en ce lieu. Les fermiers feront mesurer les grains dans le grenier. S'ils ne paient pas dans les temps, le seigneur pourra les remplacer sans procédure et sans dommages et intérêts pour les rentiers. Le seigneur « se reserve de cuyre ausdits fours franc de fournage pour la provision de sa maison audit La Tour, sa famille, domestiques et eiguiziers, sans aulcune diminution de rante comprennant ausdits domestiques mestre Gaspard Hupais notere baille et lieutenantz de juge et moydit notere pour leur maison et famille et tout de mesme pour le

fermier general que mondit seigneur aura en cedit lieu, entendant y comprendre le rantier qu'il metra dans sa maison au jeu de paulme qui ne sera aussi tenu payer ledit droict de fournage. »

Les fermiers ne devront pas faire payer plus que ce que veut la coutume. « Les portes desdits fours sur la rue seront racomodées et fermées aux communs despans des parties et iceulx fours lesdits Baignolz laisseront a la fin de leur terme bien cloz et fermés a la clef des serrures que mondit seigneur leur fera bailler. »

Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Guillaume Darbon de ce lieu et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, J Baignol, Darbon]

Le 05/01/1616 ledit Claude Baignol, informé de l'acte, l'a ratifié. Fait et publié en ce lieu en présence de Guillen Nicolas de Pertuis (84) et Pascal Chalier de ce lieu.

Quittance pour Louis Garcin – f°491

Le 29/12/1615 a comparu Me Bernard Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme cessionnaire de Georges Gueidan suivant acte de cession chez Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu, son frère, en 1614, lequel a confessé avoir reçu de Louis Garcin, de Grambois (84), absent, Marguerite Olivier sa femme présente, la somme de 24 livres 10 sols de principal et 5 livres 16 sols pour les dépens taxés suite à la sentence du lieutenant général et aux dépens executifs jusqu'à présent, d'où quittance et décharge de Jean Ricard fils de Bertrand, séquestre. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Constans, B Icard, Coussin]

Arrentement des moulins à huile pour monseigneur de Créquy – f°492

Le 29/12/1615 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires du seigneur Charles de Créquy fils et héritier de la comtesse de Sault, lequel a arrenté en ladite qualité à Me Claude Darbon fils de François, Nicolas Olivier, Guillaume Sicard et Mathieu Hupais de ce lieu, le moulin à huile que le seigneur a en ce lieu avec ses droits et appartenances et usage de l'eau venant de l'étang « sans en abuser » pour cette année et récolte seulement, que les habitants de ce lieu et sa vallée « et aultres y deferont et mouldront leurs olives » contre une rente de quatorze quintaulx d'huile net, pur et recevable, huile d'olive et cler porté et randu aux fraiz desdits fermiers dans les piarres d'huile que sont dans le château apres que ledit huile se treveura cler et reposé a Caresme prenant prochain, aveq pache que lesdits fermiers seront tenus fere mouldre audit molin les olives de mondit seigneur provenues du vergier du Castelas franc sans qu'ilz puissent retenir pour le droict de moulure aultre chose que le grignon demeurant mondit seigneur en pouvoir de fere ung enfer a part, et pour la norriture desdits fermiers et travaillantz pendant la moulure sera a l'acoustumée et suivant les precedantz contractz et prendront le droict de moulure aussi a l'acoustumée sans rien excéder a la surcharge des habitantz. » Les fermiers « prendront les engins et sportins par rolle et les randront a la fin du terme » [dans le même état]. Le seigneur devra bailler aux fermiers « quatre douzennes d'esportins outre les vieulx que y sont, ensemble ung grand peyrol et thonneau pour reposer les eaues et randront le tout a la fin de leur terme. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : Martin, Darbon, Mathieu Hupais]

Arrentement du four de La Motte-d'Aigues – f°495

Le 30/12/1615 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur et ayant charge aux affaires du seigneur Charles de Créquy, lequel en ladite qualité a arrenté à André Meynard laboureur de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, le four à cuire le pain que le seigneur possède à La Motte-d'Aigues (84) avec le droit de fournage, pour deux ans à partir du 1^{er} janvier « y comprenant le droict de pulverage acoustumé prendre au moien du passage audit La Motte. » Le tout contre une rente annuelle de deux charges et demie de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, à porter aux dépens du fermier dans le château de ce lieu de La Tour-

d'Aigues à chaque 15 août dès l'année prochaine. Ledit fermier prendra le droit de fournage accoutumé sans faire payer davantage les particuliers et habitants. Fut présent Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84), beau-père dudit Meynard, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : Martin]

Le 30/08/1617 ledit Martin et ledit Meynard se sont fait quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Claude Tamisier et François Gabriel de ce lieu. [Signé : Martin, C Tamisier]

[fin du registre]